

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet de construction d'une usine de fabrication d'hydrogène vert
et de gaz naturel renouvelable sur le territoire de la ville de
Shawinigan par TESCanada H2 Inc.

3211-12-264

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

4 juillet 2024

LE PROJET

L'initiateur, TESCanada H2 Inc., souhaite construire et exploiter une usine qui produira de l'hydrogène vert et une usine du gaz naturel renouvelable, sur le territoire de la ville de Shawinigan. Un parc éolien d'une capacité installée de 800 MW et une centrale solaire d'une capacité installée de 200 MW combinés avec un raccordement au réseau d'Hydro-Québec de 150 MW assureront l'apport énergétique du site. L'hydrogène vert sera produit par un électrolyseur de 500 MW. Environ 40% de la production d'hydrogène vert sera dédiée au transport lourd et la différence sera combinée avec du CO₂ biogénique par un procédé de méthanation pour produire du gaz naturel renouvelable de 3^e génération, lequel sera acheminé au réseau d'Énergie.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 3 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 15 mai 2024 et s'est terminée le 14 juin 2024. Au cours de cette période, 166 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 30 avril 2024, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

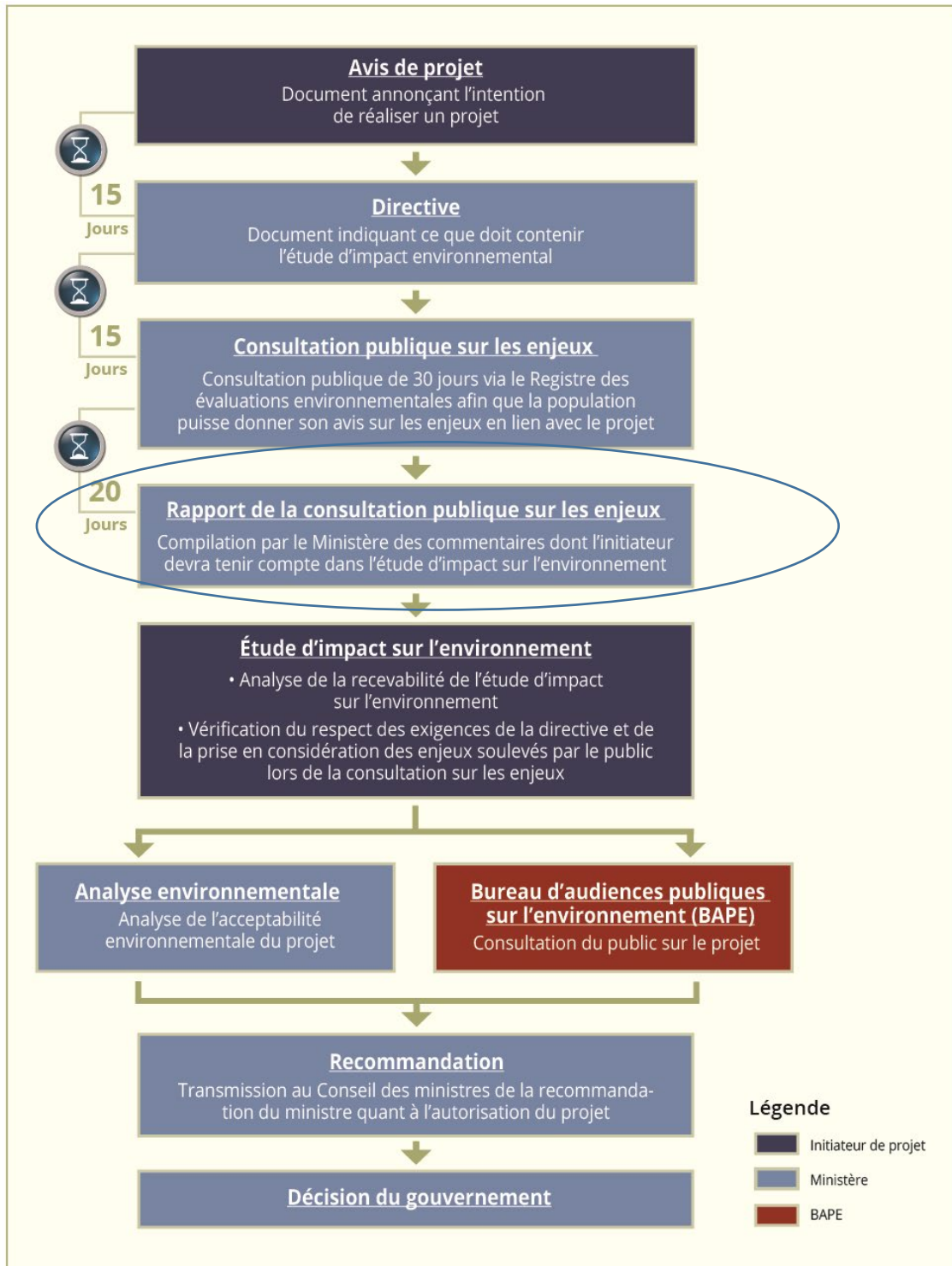


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter des impacts des infrasons et des bruits de basses fréquences des éoliennes de 5 à 7 MW sur la santé. Fournir des précisions sur ce spectre sonore, sur les méthodes de mesure, sur les atténuations et la nuisance sur la population. • Traiter du niveau sonore (décibels) et de la quiétude aux résidences. Réaliser les études sur le bruit durant les quatre (4) saisons, car le bruit se transmet différemment d'une saison à une autre. • Traiter de l'impact du projet sur la fracture sociale dans la communauté et qui affecte la santé mentale des populations et la paix sociale. • Traiter des impacts psychosociaux, du stress et de la détresse en lien avec le projet. Des impacts psychosociaux et une augmentation du stress et de la détresse en lien avec le projet sont déjà observés. • L'initiateur doit présenter ses définitions de <i>qualité de vie</i> et d'<i>acceptabilité sociale</i> et comment il entend mesurer cette dernière. • Traiter de la vulnérabilité financière des producteurs isolés. Ces derniers peuvent être isolés et cela peut créer une vulnérabilité face à l'initiateur. La vulnérabilité financière de certains pourrait les pousser à être enclin d'accepter l'entente signée avec le propriétaire foncier, pour leur propre survie, considérant leur précarité. • Une évaluation des impacts socio-économiques sur les communautés locales est demandée. • Traiter les dommages aux infrastructures routières et de la nuisance à la circulation durant les travaux. • Réaliser des études indépendantes pour déterminer avec précision les distances séparatrices pour éviter les nuisances. Les distances proposées par rapport aux résidences sont nettement insuffisantes. • Présenter le bilan sonore et visuel de projets comparables. • Évaluer l'impact du projet sur la valeur des propriétés. Le projet pourrait contribuer à diminuer la valeur des propriétés environnantes.
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter de l'impact du projet sur l'évaluation générale de la région. Le projet pourrait occasionner une dévaluation générale de la région, un impact sur les nouveaux arrivants qui seraient moins enclins à venir s'y établir.

Enjeux	Observations
--------	--------------

- Traiter de la compatibilité des éoliennes avec les activités agricoles. Le projet devrait être réalisé en milieu non habité, loin des villes et des villages sur des terres de tenure publique.
- Traiter des variantes du projet. Le projet pourrait être déplacé vers Vallée du Parc de l'autre côté de la rivière Saint-Maurice.
- Traiter des conflits d'usage potentiels associés à l'alimentation électrique de 150 MW promis à l'initiateur. Celle-ci pourrait causer des conflits d'usage.
- Évaluer les conséquences du projet sur les possibilités de développement futur. Le projet pourrait freiner le développement de certaines municipalités. Préciser comment il s'harmonise avec les plans de développement stratégique, les plans d'urbanisme, les plans de développement durable des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC).
- Considérer que les personnes qui sont contre le projet occupent l'espace et font entendre leur voix alors que ceux qui sont pour le font en silence par sécurité. De l'intimidation, des menaces et attaques personnelles sont faites à des producteurs en faveur du projet. Il y a une absence de procédure pour aider les producteurs en détresse, et ceux-ci devraient être informés des ressources disponibles, notamment par le biais de l'initiateur.
- Présenter le tracé de la ligne de transport d'énergie vers l'usine.
- Aborder l'impact du projet quant à la mobilisation du territoire et des ressources étant donné qu'elles ne seraient plus disponibles pour les projets d'Hydro-Québec ou pour le bien commun.
- Traiter de l'impact de la durée des travaux de construction des infrastructures. Les travaux pourraient causer des nuisances sonores, des perturbations à la circulation et des impacts visuels négatifs, affectant ainsi l'expérience touristique.
- Aborder la gestion des travaux avec les instances locales. La coordination des travaux avec les municipalités locales est cruciale et les municipalités devraient avoir une voix dans la planification et la gestion des travaux pour s'assurer que les événements locaux et les activités touristiques ne soient pas indûment perturbés.

Enjeux	Observations
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer la viabilité économique du projet, le besoin réel pour de l'hydrogène et la contribution du projet pour décarboner le transport lourd. • Présenter la démarche envisagée visant à intégrer l'hydrogène dans le marché du transport lourd puisque les stations de ravitaillement sont à peu près inexistantes pour le camionnage. • Comparer le projet de l'initiateur avec l'électrification directe sur le plan de l'efficacité énergétique. • Confirmer que les sources de biomasse nécessaire (220,000 tonnes/an) au projet sont disponibles et les garanties contractuelles de ces approvisionnements. • Préciser les solutions alternatives viables. • Démontrer la pertinence d'utiliser les 150 MW requis par l'initiateur par rapport aux besoins énergétiques des autres entreprises et de la population. • Décrire les hypothèses de l'initiateur quant à l'évolution de la consommation du gaz synthétique par ses clients. • Justifier la quantité de matières premières requises pour la réalisation du projet d'une durée anticipée de 25 ans. • Évaluer le risque que les activités de l'initiateur cessent et que les communautés doivent gérer ou démanteler ces infrastructures. • Présenter la valeur réelle des redevances pour les tiers (propriétaires et municipalités), justifier ces montants et expliquer comment ces derniers aideront les agriculteurs et les municipalités. • Démontrer que les investissements de l'initiateur seraient significatifs dans la région et que les emplois créés seraient bien rémunérés. • Présenter les impacts positifs et négatifs de l'hydrogène vert et du gaz naturel renouvelable sur l'environnement. Le projet pourrait être perçu comme une façon de faire de l'écoblanchiment sans cette analyse plus détaillée. • Traiter de l'impact du projet quant à la privatisation de l'électricité. Considérant l'absence d'appel d'offres pour ce projet, des inquiétudes sont soulevées quant aux risques de privatisation de la production d'énergie électrique au Québec. • Justifier la contribution des fonds publics dans ce projet privé et les retombées financières pour la communauté.

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Comparer le rendement anticipé du parc éolien avec les rendements des parcs éoliens existants au Québec, car le gisement éolien est faible en Mauricie. • Expliquer les modalités du financement du démantèlement des infrastructures à la fin de leur vie utile. • Comparer l'efficacité de l'utilisation de l'hydrogène pour les usages prévus, par rapport à l'électrification directe. • Indiquer le tarif que payera l'initiateur pour son énergie (150 MW) et celui qu'Hydro-Québec pourrait devoir payer si la société d'État achète des surplus d'énergie de l'initiateur.
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les superficies et les types de coupes en milieu forestier pour l'implantation du projet, dont la ligne de transport d'énergie et les modalités de reboisement. • Tenir compte du corridor de migration des outardes à l'automne et au printemps dans la région de Mékinac et des impacts de la déforestation sur les habitats fauniques et des impacts des traversées de cours d'eau sur l'habitat du poisson.
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer que la protection des milieux humides, dont le corridor écologique des tourbières Red Mill et de la tourbière de St-Narcisse, sera respectée. • Évaluer les effets cumulatifs de ces grandes éoliennes sur les milieux humides et la faune qui les fréquente. • Évaluer les impacts sur l'érosion des berges, la connectivité écologique et l'habitat du poisson.
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les communautés locales, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales, et les autres parties prenantes dans le processus décisionnel pour assurer une acceptabilité sociale du projet. • Pour les élus et l'initiateur, améliorer la qualité de l'information disponible au public. • Maintenir une communication transparente avec le public durant le projet, car il soulève déjà des enjeux quant aux relations publiques, la polarisation des opinions et la vulgarisation des termes employés pour informer la population.
La réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement le rôle du projet dans la stratégie de décarbonation du Québec. • Comptabiliser les émissions de méthane dans le bilan des gaz à effet de serre (GES) et

Enjeux	Observations
<p>La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine</p>	<p>présenter un bilan carbone et énergétique complet afin de valider les gains environnementaux. Démontrer que le projet contribuera à décarboner 3 % des émissions du secteur avec des données probantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les effets cumulatifs du projet sur les GES (construction et exploitation). • Évaluer l'impact sur la décarbonation des pertes de forêts pour les éoliennes et les chemins. • Mesurer les impacts des fuites d'hydrogène sur le climat. <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les mesures de protection qui seront appliquées pour préserver la qualité de l'eau et de la nappe phréatique pour ceux qui ont des puits et présenter les modifications au régime hydrique souterrain qui pourraient être observées. • Réaliser des études exhaustives sur les aquifères avant l'implantation des éoliennes et documenter les risques de contamination. Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines, particulièrement dans les zones de recharge des puits privés. • Évaluer l'impact du prélèvement d'eau de 47 L/s pour le projet et le niveau d'eau pour les résidents de Trois-Rives et l'approvisionnement en eau de la Ville de Trois-Rivières. Préciser l'impact de l'approvisionnement en eau durant la période d'étiage. • Présenter les caractéristiques chimiques de l'eau à l'effluent.
<p>Le maintien de la vitalité agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les impacts du projet, dont l'enfouissement des câbles du réseau collecteur, sur les terres, les cultures et les autres activités agricoles (ex. : l'élevage du bétail). • Présenter le cadre décisionnel de la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à la construction d'éoliennes en terre agricole (zone verte). • Évaluer l'impact sur la biodiversité et la santé des sols (agricoles et forestiers) des fondations qui ne seront pas retirées du sol en fin de vie. • Installer les éoliennes hors des zones cultivables pour ne pas affecter les 2 % de territoire agricole et la sécurité alimentaire du Québec. • Tenir compte des impacts sur la pérennité des activités agricoles, le programme de suivi sur les

Enjeux	Observations
	<p>activités agricoles, les compensations pour les pertes encourues par les producteurs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les effets cumulatifs de toutes les infrastructures et activités du projet sur la perte des terres agricoles. • Évaluer les tensions parasites dans les sols et les impacts sur la santé des animaux. • Évaluer les conséquences du projet sur la compaction des sols et le drainage des terres agricoles. Identifier les mesures qui seront mises en place pour le retour à la normale des propriétés des sols après la construction. • Informer les producteurs des restrictions possibles occasionnées par le projet sur les travaux de drainage ou d'excavation sur leurs terres agricoles • Documenter l'impact du projet sur l'économie régionale axée sur les activités agroforestières, récréotouristiques, et les emplois.
Le maintien de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les nuisances occasionnées par la présence d'éoliennes à proximité des lacs et secteurs boisés sur la qualité de vie des résidents (ex. : nuisance sonore, balisage nocturne, champs électromagnétiques, effets stroboscopiques, qualité de l'air près de l'usine). • Évaluer la possibilité d'implanter les éoliennes à au moins 1 500 à 2 000 m des résidences. • Réaliser une étude d'impacts sur les aspects psychosociaux de la destruction du paysage, des conflits dans la population par l'implantation d'un parc d'éoliennes de 200 mètres de haut, évaluer les effets du bruit de 40 à 45 décibels sur la santé physique et mentale de la population.
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte que le projet pourrait détruire les paysages de cette région touristique et pourrait être un élément de pollution visuelle pour la région. • Inclure le volet visuel et paysager et proposer des mesures d'atténuation.
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les impacts sur les oiseaux migrateurs par le dérangement et la mortalité directe et sur les espèces d'intérêt pour la conservation. • Expliquer les méthodes d'inventaires retenues et le type de suivi qui sera réalisé. Plusieurs préoccupations sont soulevées sur les habitats fauniques, sur la faune en général et certains groupes particuliers, dont les chauves-souris.

Enjeux	Observations
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer les effets sonores et les effets des champs électromagnétiques sur la faune. • Documenter les impacts du battement d'ombre sur les animaux. • Tenir compte que les effets des éoliennes s'ajoutent aux risques multifactoriels auxquels la faune est déjà exposée. Il y a déjà beaucoup d'espèces en déclin et des milieux dégradés. • Évaluer les risques de propagation des espèces exotiques envahissantes durant la construction. • Considérer la présence d'espèces floristiques à statut et leur protection. • Évaluer la possibilité que le cerf de Virginie se déplace hors de la région à cause du projet. • Considérer les impacts de la turbulence créée autour des éoliennes et le comportement de la faune. • Démontrer l'acceptabilité sociale du projet considérant qu'il y a eu une pétition de 900 noms d'opposants au projet. • Présenter les indicateurs, les critères et les outils qui seront utilisés par l'initiateur pour mesurer l'acceptabilité sociale du projet. • Tenir compte de l'absence de référendum par les autorités municipales pour vérifier l'acceptabilité sociale du projet. • Favoriser une meilleure implication de la part de l'initiateur sur le territoire d'insertion du projet. • Considérer la possibilité de développer une forme de partenariat avec la communauté pour ce projet. • Réaliser une étude exhaustive sur la valeur des propriétés et des commerces dans un contexte québécois. • Démontrer comment les opinions des gens ont été respectées dans le développement de son projet.
Le risque d'accident technologique et risque de déversement	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les risques à la population (ex. : incendie, pollution, fuites de gaz, explosions, contaminants dans l'air dans l'eau et dans le sol) ainsi que les périmètres d'exposition et les mesures d'atténuation. • Réaliser une étude spécifique sur la sécurité en raison de la proximité de l'usine avec le milieu urbain et la sécurité entourant le transport routier de véhicules lourds à l'hydrogène (risque d'explosion lors d'accidents routiers). • Décrire les mesures de protection qui seront mises en place lors d'un déversement. • Évaluer les pertes économiques importantes en cas d'explosion à l'usine.

Enjeux	Observations
Le maintien de la sécurité des résidents et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le risque permanent de contamination des sources souterraines puisque, à la fin du projet, seulement une fraction de la masse de ciment sera retirée du sol. • Détailler les types d'incidents (ex. : défaillance, bris, perte, fuite, accidents, etc.) qui pourraient survenir lors de l'installation, de l'exploitation et du démantèlement des équipements. • Indiquer les mesures préventives et d'urgence qui seront mises en place (ex. : détection de fuites, risques d'explosion, etc.), et ce tant pour le volet industriel que pour le transport. • Présenter l'ensemble des plans et devis du projet. • Préciser le cadre normatif de référence utilisé par l'initiateur puisqu'il n'existe pas de tels projets au Québec. <ul style="list-style-type: none"> • Considérer que, malgré le faible développement mondial de la filière hydrogène, 213 cas d'accidents auraient été dénombrés en 2022 (incendies, explosions, fuites non enflammées, corrosions). Le stockage de l'hydrogène et la présence d'un puissant électrolyseur nécessitent des distances séparatrices pour assurer la sécurité des milieux de vie (ex. : écoles, garderies, quartiers résidentiels). • Considérer les risques en lien avec la voie ferrée et la proximité d'un gazoduc. • Un débat sur l'électricité et la protection de l'eau est requis. • Évaluer le risque de glissement de terrain. Une étude indépendante sur les berges des rivières à Veillette, Batiscan et Champlain et les perturbations possibles des nappes phréatiques devrait être présentée. • Tenir compte que les épisodes de verglas risquent d'occasionner des projections de glace. • Évaluer si les services de protection contre les incendies de la Ville de Shawinigan et des municipalités environnantes ont les connaissances pour combattre les incendies de ce type d'usine.
La mise en œuvre d'un développement industriel responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'impact de ce mégaprojet quant à l'aspect rural des deux MRC. Présenter les empiètements du parc éolien, de l'usine, du parc solaire, des lignes électriques et des autres infrastructures. • Détailler l'expertise de l'initiateur dans les secteurs d'activités visés par le projet.

Enjeux	Observations
	<p>L'initiateur n'existe que depuis deux ans et n'a aucune expertise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer par des données probantes que le projet de l'initiateur serait le plus efficace pour décarboner 3 % des émissions. • Évaluer la possibilité que les surplus d'électricité issus du projet soient gérés par Hydro-Québec. • L'initiateur prévoit injecter le gaz naturel produit par son projet dans le réseau d'Énergir et le rendre disponible pour tous les consommateurs (résidentiel, commercial, institutionnel). Présenter une analyse de l'impact de cette distribution sur l'efficacité énergétique et les coûts pour les consommateurs. Tenir compte du fait que l'utilisation de ce gaz pour des usages comme le chauffage est inefficace comparé à l'électrification directe. • Comparer la quantité d'énergie nécessaire pour produire ce gaz naturel par rapport à celle requise pour une électrification directe. Il est impératif d'évaluer l'efficacité énergétique globale et le coût environnemental. • Évaluer l'impact de la circulation de nombreux transport de véhicules lourds sur les routes régionales et sur les rangs qui pourrait les endommager. • Considérer les préoccupations soulevées relativement aux champs électromagnétiques sur les appareils électroniques et les tours de télécommunication. • Expliquer comment les emplacements des éoliennes sont déterminés et comparer ces critères avec ce qui se fait ailleurs au Québec ou dans le monde. • Présenter des alternatives possibles (variantes) au parc éolien de l'initiateur afin de statuer sur les avantages et les inconvénients du projet tel que présenté. • Fournir l'assurance juridique en cas de recours visant les municipalités sur tous les aspects dont il est directement ou indirectement concerné. • Présenter un programme de partage des bénéfices et d'actionnariat/parténariat. • Tenir compte qu'un mandat générique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la filière éolienne pourrait être nécessaire avant le début de ce projet. Le besoin de cette nouvelle forme d'énergie au Québec apparaît surévalué. • Tenir compte du fait que si malgré tous les risques de ce projet, il est autorisé, le suivi de

Enjeux	Observations
	<p>son implantation, de ses impacts et des mesures d'atténuation devrait être fait par un comité externe et non par l'entreprise elle-même.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les effets sur le développement et la vitalité des villages, la croissance ou la décroissance de la population, le développement récréotouristique. • Aborder davantage le volet de la ligne aérienne et des postes de transformation. • Présenter les connaissances et les expériences de projets avec des éoliennes comparables de 7 MW. • Présenter les méthodes de démantèlement des éoliennes à la fin de vie du projet. • Démontrer la robustesse des équipements sous des conditions climatiques extrêmes et aux vents forts et les mesures d'adaptation face aux changements climatiques. • Indiquer si l'initiateur prévoit importer du CO₂ capturé ailleurs qu'au Québec compte tenu de son modèle d'affaires. • Déterminer le coût moyen de la prime annuelle d'assurance responsabilité que chaque propriétaire foncier devra assumer pour l'installation, le maintien et/ou le démantèlement d'une éolienne (ou autre infrastructure) située sur sa propriété. Fournir la liste des assureurs, avec preuves à l'appui, qui ont été consultés par l'initiateur. • Fournir la couverture d'assurances que possède l'initiateur relativement à son projet en Mauricie (infrastructures et responsabilité civile).
Le maintien de la capacité régionale d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer que les infrastructures sont suffisantes pour accueillir les déchets issus de la phase de démantèlement et détailler les responsabilités de l'initiateur lors du démantèlement pour disposer des matières.
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer que le projet se situe dans une des plus belles régions touristiques du Québec et elle risque d'être détruite par les éoliennes. • Faire preuve d'une plus grande transparence. Il est extrêmement difficile d'obtenir des informations de l'initiateur, ce qui complique la planification et la gestion locale. Cette communication déficiente risque d'exacerber les impacts négatifs sur le tourisme. • Tenir compte qu'un parc éolien de cette envergure pourrait altérer les paysages reconnus de la région et la rendre moins attrayante pour les touristes. La perte de

Enjeux

Observations

visiteurs pourrait entraîner une baisse des revenus pour les entreprises locales et une diminution des emplois dans le secteur touristique.

- Inclure dans l'étude d'impact l'évaluation des effets sur le développement et la vitalité des villages, la croissance ou la décroissance de la population, le développement récréotouristique.
- Évaluer les impacts du projet sur le développement du potentiel touristique de la rivière Batiscan

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville/municipalité/com munauté	Enjeux	Préoccupations	Références
Citoyen		Montréal	<p>Le rayonnement solaire étant très faible de novembre à mars au Québec, très peu d'énergie électrique sera produite par cette source. Est-ce que TES compte sur l'alimentation électrique d'Hydro-Québec (150 MW consenti) pour pallier ce manque ? Si oui, cela va pénaliser la capacité d'Hydro-Québec de fournir l'électricité à la population du Québec. Quelle est l'approche de TES pour éviter ce conflit d'usage ? Quelle est la quantité de matière première qui sera nécessaire pour construire cette installation, ceci pour les différentes classes d'appareils installés, éoliennes, capteurs solaires, électrolyseur, réacteur Sabatier, etc ? Quel est l'impact sur l'environnement de toute cette matière par l'extraction qui sera nécessaire ? Quelle est la durée de vie des éoliennes et à quelle fréquence des rénovations doivent être faites ? Quels sont les impacts sur le territoire ? Quelle est la durée de vie de l'électrolyseur et à quelle fréquence des changements d'électrodes doivent être faites ? Quel est l'impact sur l'environnement ? La durée de vie du projet est évaluée à 25 ans, comment justifier un projet d'une telle envergure pour une durée si courte dans une période où l'énergie et les ressources en matières premières sont de plus en plus critiques ?</p>	<p>La production la plus importante de méthane synthétique se fera entre mars et octobre, moment où l'énergie solaire est la plus importante, mais la consommation la plus forte de gaz naturel est entre novembre et mars. Comme TES peut justifier une production de méthane à la mauvaise période de l'année sans compromettre la capacité d'Hydro de répondre aux pointes hivernales ? TES peut elle démontrer par des évaluations chiffrées que le projet est celui ayant le plus d'avantages en termes de décarbonation ? Comment justifier qu'une partie de l'hydrogène sera destinée au transport lourd, quand aucune infrastructure de distribution n'est actuellement en place pour accueillir cet hydrogène et qu'aucun camion utilisant ce combustible ne roule au Québec actuellement ni dans un avenir prévisible ? Comment s'assurer un approvisionnement biogénique de 220 000 tonnes par année sur un horizon de 25 ans ?</p>	<p>Critical materials for water electrolyzers at the example of the energy transition in Germany https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/er.6487 Fallacies of a Hydrogen Economy: A Critical Analysis of Hydrogen Production and Utilization By : Frank Kreith & Ron West Potential and limitations of hydrogen-based e-fuels in climate change mitigation https://www.researchgate.net/publication/351376346_Potential_and_risks_of_hydrogen-based_e-fuels_in_climate_change_mitigation</p>
Citoyen		Sainte-Thècle	Non, un projet prometteur D'un énergie propre bravo !	C'est un projet novateur pour la région de Mékinac.	La région de la Mauricie possède un

					centre d'expertise à l'UQTR en hydrogène .
Citoyen		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	terre agricole	aucun	
Citoyen		Saint-Tite	Les associations de propriétaires riverains de lacs de la région et plusieurs organismes se démènent depuis plusieurs années pour protéger les cours d'eau du bassin versant de la Batiscan : il faut considérer les effets du projet sur les multiples aspects qui pourraient affecter la qualité des cours d'eau (construction, destruction de milieux humides, augmentation du trafic routier =déglaçage). - De plus, l'installation d'éoliennes à proximité de lacs et d'étendues boisées pourrait nuire aux projets de vie de plusieurs, qui ont fait le choix de s'installer en nature, à la recherche de tranquillité (nuisance sonore, pour le paysage).- Effets sur les communautés tel que documenté dans d'autres projets à l'acceptabilité sociale controversée (fractures sociales)	Voir réponses à 1) : protection des cours d'eau et milieux humides; profit des entreprises VS finances et projets de vie familiaux; fractures sociales. J'ajoute : privatisation du territoire, au profit d'une entreprise qui bénéficierait d'aide publique et qui pourrait "disparaître" en laissant derrière elle des infrastructures que les communautés auront peu de moyens pour enlever ou entretenir.	
Citoyen		Saint-Adelphé	Faune et flore locales : Évaluation des conséquences sur les écosystèmes locaux, en particulier les espèces protégées ou vulnérables. Effets sur la santé publique : Évaluation des risques pour la santé publique liés à la qualité de l'air autour de l'usine.Consultation des parties prenantes : Importance d'impliquer les communautés locales, les groupes autochtones, les ONG, et les autres parties prenantes dans le	Impact sur les routes et la circulation : Conséquences de la construction et de l'exploitation de l'usine sur les infrastructures routières locales et la circulation.Information du public : Importance de maintenir une communication transparente avec le public tout au long du projet, en fournissant des informations claires et accessibles sur les impacts et les mesures d'atténuation.	

			processus décisionnel pour assurer une acceptabilité sociale du projet.Impacts sur les communautés locales : Évaluation des impacts socio-économiques sur les résidents, y compris la qualité de vie, la sécurité et l'accessibilité des services.		
Citoyen		Saint-Adelphe		l'absence totale d'implication de TES dans les communautés dans lesquelles on veut imposer un projet qui n'intéresse pratiquement personne.Les manigances évidentes de certains maires et mairesses dans le but de forcer l'implantation d'éoliennes dont pratiquement personne ne veut.l'opacité sur les couts réels et les implications pour les communautés ou il y aura des éoliennes.l'opacité sur les redevances réelles, celles que risque de fort probablement recevoir les personnes concernées.	
Citoyen		Saint-Adelphe	1. Couloir migratoire de plusieurs espèces donc la paruline.2. Protection de la qualité de l'eau : En dehors des limites du village, les citoyens obtiennent leur eau potable de la nappe phréatique par le biais de puits de surface ou de pointe.3. La montagne entre St-Adelphe et St-Prosper est une zone ou plusieurs espèces animales vivent, entre autres le lynx. L'implantation d'une grande quantité d'éolienne dans cette zone diminuera grandement leur territoire qui est déjà petit.4.Mekinac nature ça dit tout ce que l'on voulait comme environnement de	1. La faible distance entre les éoliennes et les habitations, moins d'un kilomètre (c'est inacceptable pour 1 d'entre elle) avec une moyenne de 1,1 km...c'est trop près surtout pour des éoliennes de cette stature.2. Protection de la faune et de l'eau potable3.	

			vie. Plus de 100 éoliennes dans un si petit territoire!!!!		
Citoyen		Saint-Adelphe		Ces éoliennes sont monstrueusement trop élevées à 200m. Elles devraient au moins être coupées de moitié: ce qui serait socialement plus acceptable. Note: Les croix des clochers de l'église en campagne ne dépassent pas 55 m.Éviter de faire peur au monde de grâce!	
Citoyen		Saint-Adelphe	Les enjeux négatifs sont multiples, beaucoup plus importants que les positifs. La viabilité d'une telle usine n'est vraiment pas démontrée à moins qu'ils viennent chercher des deniers dans les poches des contribuables québécois et cela à outrance...aberrant et de plus sans avoir l'accord de la population par un référendum. La dévalorisation de la région. Il y aura des impacts sur l'établissement de nouveaux arrivants, car à choisir entre une région où on voit des éoliennes géantes qui viennent détruire le paysage et le bien-être des humains et de la faune, le choix n'est pas difficile à faire.	La distance entre une résidence rurale ou urbaine et l'implantation d'une de ces éoliennes géantes qui n'est pas suffisantes. Implanter vos éoliennes loin des résidences soit au moins 2000 mètres et hors des terres agricoles cultivables. Aussi qu'il n'y ait pas de recherche significative sur les champs électromagnétiques produits par les éoliennes géantes sur la santé des humains et la faune et il serait temps que nos scientifiques se penchent sur ce problème avant qu'il soit trop tard.	Comment trouver des références bibliographiques pour un projet qui n'a jamais été vu ailleurs avec des éoliennes de cette dimension ???
Citoyen		Saint-Maurice	Les oiseaux migrateurs séjournes plusieurs semaines a l'automne et au printemps dans les champs de Saint-	Les oiseaux migrateurs séjournes plusieurs semaines a l'automne et au printemps dans les champs de Saint-	Venez constatez par vous même

			Maurice, l'implantation des éolienne va faire un carnage	Maurice, l'implantation des éolienne va faire un carnage	
Citoyen		Saint-Maurice	J'accuse TES Canada de faire de l'écoblanchissement.		
Citoyen		Saint-Tite	la santé des citoyens a proximité des éoliennes geante qui pourrais s'implanter elle ne devrait tout simplement pas avoir leur place en milieu habitable	Il y a derriere se projet une odeur de privatisation de notre société d'état qu'est Hydro quebec qui soit dit en passant est un de nos fleurons du quebec l'implantation d'un immense parc eolien au beau milieu des mrc mekinac des chenaux est un non sens nous avons une des plus belles régions touristiques du quebec et elle sera detruite a jamais... se projet pourrais facilement ce réaliser en s'installant dans des milieux non habiter!!! ce genre de projet privé pour produire de l'électricité ne devrait pas être accepté nous avons une multitude de bassin hydronique a proximité de nos barrages et pres des poste de distribution et le tout devrait etre fait par hydro-quebec NOTRE société d'état	
Citoyen		Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Augmentation risque de glissement de terrain	Bruit : augmente maux de tête, perturbation du sommeil Faune: perturbation des volatiles Paysage : briser la charme de la campagne avec des grandes tours Flore: briser des champs avec l'enfouissement des fils et toute la machinerie pour construire	Institut national de santé publique du Québec : effets sur la santé liés au bruit des éoliennes : dérangement et perturbation du sommeil https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3653669/#:~:text=Parmi%20les%20autr

					<p>es%20effets%20rapport%C3%A9s,et%20de%20la%20d%C3%A9pression18https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/les-stim-expliquees/limpact-des-eoliennes-sur-les-oiseaux-et-les-chauves#:~:text=Quelles%20cons%C3%A9quences%20les%20%C3%A9oliennes%20peuvent,meurent%20aussi%20de%20cette</p>
Citoyen		Shawinigan	Tous les impacts dur la faune et la flore	Le fait que TES pourra revendre son électricité produite à partir de ses éoliennes. Le surplus devrait être géré par Hydro Québec	
Citoyen		Sainte-Thècle	Pour diverses raisons, ce projet ne démontre pas présentement, à ce stade-ci, l'acceptabilité sociale qui est normalement la pierre angulaire dans un cadre d'appel d'offre d'Hydro-Québec. Nous avons reçu à la MRC une pétition de 900 noms de citoyens qui s'opposent au projet tel qu'il est mis de l'avant par le promoteur présentement.	1- L'aspect privé de ce projet ne cadre pas avec les attentes et les aspirations de la population. La communauté devrait être partenaire dans le volet éolien du projet.2- L'efficacité énergétique du volet hydrogène reste toujours à prouver, donc le bloc de 150 MW accordé par Hydro-Québec, serait mis à meilleur usage ailleurs.	Pétition présentée par un groupe de citoyens le 15 mai 2024 à la MRC de Mékinac:https://ste-thecle.qc.ca/wp-content/uploads/PETITION_COMPLETE.pdf

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Toutes les études présentées sont celles de TES Canada. Les impacts y sont grandement diminuées, voir ignorés. Ce sont des études payées par TES Canada avec des résultats biaisés et qui sont très simple à contredire faits à l'appuient. N'importe qui avec un accès à internet peut vous fournir des centaines d'histoires d'horreur en ce qui a trait à l'environnement, à la pollution par le bruit, à la pollution par les infra sons. Nous avons accès à des MILLIERS de témoignages sur 5 continents. Le lobby vert....Nous sommes prisonniers, nos vies, notre santé, notre paix social, nos paysages, notre environnement. Non seulement nous perdront les raisons pour lesquelles nous nous sommes installé ici, la paix, la faune, la tranquillité, mais en plus, nos maisons, nos terrains vont perdre entre 20 et 40% de leurs valeurs.</p>	<p>Non seulement ici, le Québec fera un précédent légal ou à l'avenir l'entreprise privée pourra vendre son électricité à d'autres entités, donc le gouvernement ouvre la porte à la PRIVATISATION. L'électricité au Québec est publique, une société d'état, qui appartient aux Québécois. Ce projet va VOLER les Québécois pour 30 ans au minimum. Non seulement il n'y a aucun besoin pour de l'hydrogen vert, on sait par toutes les études que ce procédé est non-rentable et est d'une effacité RIDICULE. TES Canada veut installer des éoliennes qui sont normalement utilisées en mer. Aucune étude n'est disponible pour ce type d'éoliennes car elles n'ont JAMAIS ÉTÉ installées sur terre. TES Canada n'existe que depuis 2 ans. Ils n'ont aucune expertises. Donc, au final, une entreprise privée est autorisée à détruire un éco système, elle est aussi autorisée à détruire une collectivité. Détruire nos paysages. Détruire nos capitaux, car oui, nos maisons et nos terrains sont des capitaux. Détruire la paix social. Voler les Québécois, privatiser un bien collectif. Et le gouvernement accepte cela en notre nom. c'est NON. PERSONNE NE DÉSIRE VOIR CE PROJET VOIR LE JOUR. Pourquoi une entreprise privée a le droit de détruire tout cela....C'EST RIDICULE.</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Grandes-Piles</p>	<p>Pour moi une cie comme TES Canada qui est prête a investir 4,1 milliard à Shawinigan c'est peu banal. On parle de créer 200 emplois,bien rémunérés en plus. Lorsque M Fitzguebond a annoncé le projet il a pris soin de souligner qu'il n'avait retenu que 10 projets sur 100 demandes. Je suis certain que des experts dans le domaine ont été consultés c'est une évidence. Comment peux ton remettre en question la rentabilité du projet. Comment une cie comme TES peut elle prendre un tel risque ben voyons donc. Le débat a bifurqué vers veut on ou non des éoliennes? La hauteur, le nombre, le bruit et quoi encore? Ne parle ton pas d'une source d'énergie verte renouvelable et reconnue mondialement. Les opposants comme dans n'importe quel nouveau projet se braquent des l'annonce. Toujours les mêmes j'ai assisté à toutes les assemblées et conseils municipaux pour me faire un avis éclairé. Ils monopolisent la période de question.De plus disent parler au nom de la population: ben voyons donc. Les montants que les propriétaires vont recevoir n sont pas banal, n'ont ils pas le choix d'accepter ou non ? Encore aujourd'hui on parlait aux nouvelles des difficultés financières des agriculteurs. Se peut-il que l'ajout d'éoliennes sur leur terre leur permettrait de survivre? Aucun inconvénient? Ben nom c'est évident, les municipalités à chaque année n'arrivent plus à boucler leur budget. Pour Mékinac ces sommes</p>		
-----------------------	--	----------------------	--	--	--

			<p>sont peu banales, mais si les élus osent le dire on les accuse d'être à vendre.</p>		
Citoyen		Saint-Adelphe	<p>Modalités du retrait intégral des structures des éoliennes et remises de l'environnement intact si fin du projet. Qui va payer pour ce faire?</p>	<p>Si zonés forestière comment se fera les coupes nécessaires pour la construction des éoliennes. Il y aura-t-il du reboisement par la suite ?</p>	
Citoyen		Saint-Tite	<p>Je refuse qu'on pollue visuellement ma région pour des intérêts non nécessaires et privés.</p>	<p>Vous voulez abuser des gens d'une région pauvre pour leur enlever leurs ressources Nous ne sommes pas le bidon ville du Québec. Allez dans les régions nordiques inhabitées avec la bénédiction des propriétaires terriens.</p>	

Citoyen		Sainte-Geneviève-de-Batiscan	En tant que citoyen concerné les corridors migratoires des oies blanche et des bernaches du Canada seraient affectés par l'installation d'éoliennes de 200 mètres. Les sites probables d'implantations (suggérés par TES)à Sainte Geneviève de Batiscan situés à l' Est et a L'Ouest du rang de la Baie sont directement sur les corridors migratoires . Leur tailles et le diamètre de leur palmes pourraient causer un taux de mortalité élevé et des blessures importantes . Une étude mené par un organisme comme Canard Illimité et financée par le promoteur serait d'une grande importance. Le risque de glissements de terrain devrait faire partie d'une étude indépendante sur les berges des rivières à Veillette , Batiscan et Champlain. Etude qui devrait porter aussi sur les pertubations possibles des nappes phréatiques en lien avec les glissement de terrains .	Augmentation des Glissements terrain destruction des millieux humides, dévaluation de la valeur des propriété . Conséquences sur les possibilités de développement futur,	
Citoyen		Saint-Narcisse	Le réseau de transport d'électricité	Le plan du réseau de transport d'électricité des éoliennes vers l'usine	
Citoyen		Shawinigan	On a pas besoin de ça on a dejas Asser l'électricité si on en manque juste a plus en vendre au américains	Ça va détruire paysage et coûter chère pour rien	
Citoyen		Coaticook		Il n'y a rien de bon dans le projet : aucuns faits scientifiques et surtout pas d'acceptabilité sociale.	

Citoyen		Saint-Stanislas	<p>Impact sur la flore et la faune. Les migrations d'oiseau au printemps et à l'automne qui se nourrissent dans les champs agricoles et près des cours d'eau. L'impact sur les humains qui demeurent à proximité des éoliennes...au niveau du bruit qui influence la santé physique et mentale des humains. La protection du territoire agricole. On doit actuellement suivre des règlements stricts au niveau des terres agricoles, pourquoi la construction d'éoliennes seraient permise et acceptable en terrain zoné vert, par la Commission de protection du territoire agricole? On sait que les terres agricoles représentent 2% de la superficie totale du Québec et que nous voulons protéger ces terres si précieuses et fertiles...pourquoi en sacrifier une partie...ce sont des terres de qualité et L'acceptabilité sociale est aussi importante et semble être galvaudée au profit de l'argent. Impact sur les sources d'eau souterraines. Malgré l'offre de Vallée du parc, le promoteur refuse d'implanter des éoliennes de ce côté en raison de la rivière St-Maurice à traverser; mais n'a pas de problème à traverser la rivière Batiscan, du côté de St-Adelphe et Ste-Genevieve... pourquoi.</p>	<p>La proction du territoire agricole, la protection des sources d'eau souterraines. L'implantation d'éoliennes près des résidences. Selon les dernières cartes, certaines éoliennes seront situées à plus ou moins 700 m des résidences, je suis anxieuse face au bruit que celles-ci vont créer. La perte de terres agricoles va aussi avoir un impact sur les cultures et la protection du territoire agricole. Il y a tellement de de zones blanches au Québec que plus d'éoliennes devrait s'y retrouver. Je ne suis pas contre ce genre de projet mais pas de cette façon (à proximité des résidences, sur des terres agricoles, défigurer le paysage paisible de la campagne) quand tout pourrait être fait en zone blanche et loin des résidences. Le respect de l'environnement et des gens ne doit pas être sacrifié pour des profits \$\$\$\$. Il faut faire ce genre de développement intelligemment.</p>	Aucune qu'il ne connaît déjà...
Citoyen		Saint-Adelphe	<p>Je suis entièrement en désaccord avec ce projet pour *impact négatif sur notre belle nature et les impacts négatifs pour nos générations futures.*'incertitude d'un projet PRIVÉ. *l'incohérence et les contradictions ds ce proje*aucun référendum pour vérifier l'acceptation sociale*les enlignements de se diriger</p>	<p>QUE LE MAIRE DE NOTRE PAROISSE NE VERIFIE PAS CE QUE CES CITOYENS DESIRENT PAR UN RÉFÉRENDUM.</p>	

			vers la privatisation de notre gouvernement		
Citoyen		Sainte-Thècle	L'enjeu de la santé. L'enjeu de la protection du territoire agricole, L'impact sur la faune. L'impact sur l'eau.	Ma santé. Le bruit, l'effet stroboscopique. J'ai une maladie neurologique chronique. J'ai choisi la campagne profonde pour cette raison. Et des intérêts privés viennent mettre ma santé en péril? C'est INSCCEPTABLE. La contamination de l'eau, j'ai une pointe piquée. L'effet sur les animaux, j'ai une entreprise de pension canine. Le manque de transparence de nos élus. Le fait que ce soit des intérêts privés, ça va contre toutes les valeurs dont on s'est doté en tant que société lors de la révolution tranquille, c'est une HONTE.	TES CANADA NON MERCI . COM
Citoyen		Shawinigan	Il serait d'intérêts pour l'ensemble de la population de se pencher sur l'impact de l'implantation de l'usine sur la sécurité de la population avoisinante (quartier St-Georges de Champlain, Lac à la Tortue et Hérouxville) . Les impacts sur le milieu immédiat et avoisinant de l'usine peuvent prendre diverses formes:- Modification du régime hydrique sous terrain;- Augmentation de la pression de circulation sur les artères;- Contamination de l'environnement;- Expositions à des risques physiques (Incendie, pollution, transport lourds, fuite de gaz, exposition à des contaminants dans l'air, dans l'eau ou dans le sol, etc); J'ai des réserves et je	Étant citoyen de Shawinigan, à proximité du site touché. Je suis inquiet de l'effet qu'auront les différentes étapes du projet sur le milieu de vie. La proximité avec une école, des garderies, des familles, un quartier résidentiel. Les risques en lien avec la voie ferrée ont-ils été pris en compte? Une usine «pleine» de gaz explosif, à proximité de 2 routes collectrices, près du gazoduc, et près d'un secteur résidentiel, ça amène des questionnements et des craintes. Les services incendies ont-ils les compétences-ressources pour les interventions liées au projet. Y a-t'il eu une étude sur la circulation? Il y a déjà	aucune

			me questionne sur l'emplacement d'un tel projet à proximité d'un secteur résidentiel. Je souhaiterais que TES Canada démontre par une étude d'impact les risques afférents à son projet pour la population à proximité du site d'exploitation, en démontrant les périmètres d'impacts et moyen de mitigation.	une concentration de véhicules dans ce secteur.	
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Vous tentez de sauver de l'argent en bâtissant aux endroits les plus faciles d'accès, le tout au détriment de gens qui y demeurent depuis plusieurs années. Allez faire ça dans le fond du bois et vous n'aurez pas de problèmes à faire passer votre projet.	On ne veut tout simplement pas d'un projet d'aussi grande envergure pour desservir des intérêts privés. Si vous faites le projet, assurez vous donc d'être dans un lieu où il n'y a pas d'habitation à proximité. C'est la moindre des choses, un peu de respect aux citoyens svp	
Citoyen		Sainte-Thècle	est ce que la municipalité s engage a reprendre les installation a cé frais advenant le départ de la dite entreprise les gouvernement change les subvention aussi	ma préoccupation principale est les ligne de transport a batir combien d arbre devront etre abattu pour sa yé ou le vert la dedans aussi les poste et BATTERIE ki sera nécessaire	
Citoyen		Sainte-Thècle	Je me demande pourquoi une co.pagniw privé a le droit de produire de électricité et de le revendre a hydroquebec ou hydro...autre envirome.t seras chamger a tout jamais .	Je ne peut produire de électricité et le vvendre a hydroquec pourquoi nos projet eolien ne provient pas du gouvernement le prive cest bien mais pas dans les produit tel que hydroélectrique ou eolien .	Ste-thècle

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Adelphe</p>	<p>Préoccupations au niveau de:- les nappes phréatiques- les infrastructures- les communautés de chauves-souris- la faune en générale- le C02 engendré par la fabrication, le transport, l'installation, la durée de vie des éoliennes afin de décarbonner ?!?!- la viabilité du projet de l'hydrolyseur en rapport avec le coût énergétique et monétaire de la production - la sécurité d'un hydrolysées à proximité d'habitations humaines- l'impact d'un tel projet sur la santé mentale et la santé physique des humains habitant à moins de 50km- l'effet stroboscopique sur les humains, la faune sauvage et le bétail à moins de 50km</p>	<p>Tout ce qui mentionné ci-haut, plus:- la détérioration de la quiétude sociale depuis que leprojwjt a été annoncé- la détérioration de la santé mentale depuis l'annonce du projet- pourquoi faire ça en milieu habité quand le Québec est assez grande pour faire ça sur un territoire inhabité- dézonage agricole pour un zonage industriel, nous n'avons pas le luxe de céder des terres agricoles - que cette entreprise se dise rentable avec les subventions gouvernementales qui proviennent des poches des contribuables - comment allez-vous mesurer l'acceptabilité sociale ?- je suis déménagée en campagne pour vivre mon petit paradis en toute tranquillité et du jour au lendemain on m'annonce que j'habitais en milieu industriel, ma santé mentale s'est énormément détériorée depuis cette annonce ainsi que celle de mon conjoint et de beaucoup de citoyens de la région</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	---	--

Citoyen		Saint-Ubalde	<p>Davantage mis en évidence:- Enjeux sur la santé mentale des populations (avant l'annonce, en cours de projet, prévisions suite au projet)- Enjeux de climat social (avant l'annonce, en cours de projet, prévisions suite au projet)- Enjeux démocratiques: l'effet de l'annonce et de la mise en oeuvre (planification, mise en place, opération) d'un tel projet sur l'environnement et la santé démocratique de notre société (municipalités, MRC, provincial)- Enjeux de conflits d'intérêts: entre les instances démocratiques (municipales, territoriales, provinciales)- Enjeux de développement territorial: en quoi le projet proposé s'inscrit dans les plans de développement stratégique, les plans d'urbanisme, les plan de développement durable, etc. des municipalités et des MRC. - Enjeux de communications: tactiques de marketing et de relations publiques employées, éco-blanchiment et verdissage, polarisation, transparence du plan établi, vulgarisation des termes employés pour informer.- Enjeux de surconsommation: écologie vs simple décarbonation- Enjeux environnementaux reliés à la pollution de production (le matériel nécessaire à la construction du projet), de construction, d'opérations et de déconditionnement.</p>	<p>Que le projet affecte le développement durable de nos communautés sous tous ses aspects. - Que le projet vienne bouleverser négativement le sentiment identitaire et le sentiment d'appartenance au territoire des communautés.- Que le projet affecte la confiance en la démocratie et nuise à la participation démocratique.- Que le projet profite d'une vision floue, non-définie, véhiculée par le gouvernement en place de ce qu'est l'acceptabilité sociale. - Que le projet présenté actuellement ne représente pas le projet réel visé par les promoteurs, c'est-à-dire qu'une version titanesque soit présentée pour mieux faire accepter un projet plus petit. - Que le projet s'inscrive dans un plan plus large de dénationalisation de l'électricité au service d'intérêts privés.</p>	<p>Aucune référence bibliographique précise à suggérer.</p>
Citoyen		Saint-Narcisse		Préoccupations écologiques.	

Citoyen		Sainte-Geneviève-de-Batiscan	<p>Etant donné la nature des sols fragiles de la majorité des municipalités de la MRC des Chenaux. La présence de nappes phréatiques peu profondes. Les impacts tant au niveau de la phase construction que l'exploitation pourraient être importants. Durant la phase de construction, une analyse des conséquences du transport lourd, Bétonnières, Pales, Mât et autre, les impacts pieutage intensif sur les nappes phréatiques, l'enfouissement des fils souterrains qui traverseraient des sols argileux et des terres humides.</p>	<p>SANTÉ ANIMALE Le promoteur devrait remettre une liste des études scientifiques sur les impacts des Éoliennes ainsi que le type de cablage enfouis ou aériens qu'il installerait, Troupeaux Laitiers Reproduction, comptage Leucocytaire, avortement, Animaux de boucherie gains de poids mortalité, Élevage Vaches Veaux Fertilité avortement poids à la naissance ETC. Il faudrait que le promoteur fournisse une liste exhaustive des études nationales et internationales sur ces points importants, en fasse une analyse et en soumette un compte rendu à la commission. Ayant été impliqué dans le milieu des vaches laitières la proximité de Tour de transmission a souvent causé des problèmes majeures. En Particulier ce qui devrait préoccuper la commission; la distance nécessaire entre les bâtiments d'élevage et les installations c'est-à-dire L'Éolienne elle-même et les câbles enfouis ou Aérien.</p>	
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	<p>Le bruit émis par les éoliennes mesurée en dB(A)Le bruit en période de construction et l'implantation Le suivi du climat sonore par les municipalitésLes critères relatifs aux niveaux sonoresLes effets sonores du projet sur la faune;Les mesures prévues par l'initiateur pour minimiser la pollution sonore;Les niveaux sonores ambiant et Les répercussions sur la santéBalisage nocturneEffet stroboscopique des ombres mouvantesHauteur surplombe le paysageTaille démesurée, plus</p>	<p>Distances séparatrices inconciliables et inéquitables. Etat des routes pendant et après l'implantation nos routes ne sont pas faites pour supporter un tel trafic. Bruit constant de la machinerie.Risque extrême de la contamination des puits artésiens et ce de façon irréversible.Sondage a été fait et 84% ont répondu qu'il ne voulait pas d'éoliennes.</p>	

			haute qu'une pyramide Trop proche des habitations		
Citoyen		Saint-Luc-de-Vincennes	<p>Suis-je le seul à trouver que cette consultation n'a pas de vue d'ensemble. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une usine de fabrication d'hydrogène et gaz, mais aussi toute l'infrastructure industrielle en entier qui doit être étudié. L'impact de l'usine, n'est rien en comparaison avec le réseau de production et distribution d'électricité, qui sera établi en milieu habité et agricole. Comment ne pas tenir compte des 130 à 153 éoliennes géante de 200 mètres de haut, des champs remplis de panneaux solaires, des banques de batteries de stockage, des sous-stations électriques et des travaux d'enfouissement de fils à travers champs et forêts. Le BAPE perd en crédibilité par son laxisme évident, qui ma foi, m'a tout l'air d'être intentionnel. Pourquoi entreprendre un tel travail si ce n'est que pour une fraction d'un projet beaucoup plus vaste ? Pourquoi choisir l'aspect le moins controversé, spécifiquement, alors que les enjeux sont pourtant nombreux, en amont de cette usine. Comment allez-vous mesurer l'impact écologique, socio-économique et l'acceptabilité</p>	Je crois que le bape est instrumentalisé par certaines personnes en coulisse. il vous appartient de prouver le contraire	TES Canada - projet mauricie

			<p>sociale, de l'ensemble du projet, en vous restreignant a cet unique aspect ?</p>		
Citoyen		Saint-Stanislas	<p>attendu que plusieurs études sur l'implantation éolienne des milliards d'insectes (abeilles chauves souris etc) sont tués par les pales mettant en péril plusieurs éco systèmes TES Canada doit mettre en oeuvre des moyens (ex: reconnaissance d'approche d'essain et modification des vitesses des pales) pour amoindrir le carnage .De plus les insectes collés sur les pales attirent les prédateurs quia leur tour sont tués par celles-ci TES Canada devra assurer un nettoyage régulier des pales avec les produits écologiques.en résumé TES Canada doit indiquer clairement les mesures prises pour atténuer ces impacts négatifs Quelles sont les études récentes concernant les implications sur les insectes, les prédateurs, les</p>	<p>en premier ce projet privé ne rapporte de rien a l'ensemble de la communauté au contraire il nous prive de revenu et divise la communauté en deuxième plusieurs scientifiques s'opposent en disant que c'est une aberration en plus beaucoup d'impliqués manquent d'informations c'est trop rapide considérant toutes les implications</p>	<p>Franz Trieb chercheur allemand</p>

			animaux d'élevage qui devraient nous être rapportées pour une acceptabilité		
Citoyen		Saint-Narcisse	<p>Le bilan carbone du projet en incluant la phase de construction, d'opération et de démantèlement et en incluant les émissions indirectes, les fuites sur le réseau et les purges des systèmes de production. La façon dont s'articule le projet par rapport aux différentes politiques et orientations gouvernementales, en lien avec la Procédure pour obtenir une autorisation pour le raccordement d'un projet d'une puissance de 5 MW et plus et des Critères applicables aux projets d'hydrogène. Les alternatives à l'utilisation d'hydrogène vert dans le transport et l'ajout de e-gaz au réseau d'Énergir dont l'efficacité, la sobriété et la productivité énergétique, les procédés de production, l'utilisation de normes ISO liée à l'utilisation énergétique, l'électrification des principaux artères routiers, la plurimodalité et la réduction. Pour les éoliennes: les impacts du forage sur la quantité et la qualité de l'eau (modification de la morphologie du sol)</p>	<p>Impacts sur les milieux humides et hydriques Éoliennes en milieu habité Le manque de connaissances sur les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau, les effets de l'éclairage et des infrasons. Le manque de connaissances des impacts sur la qualité du sommeil et des effets de la modulation d'amplitude sur le dérangement. Selon l'INSPQ, « Le critère de 10 % des personnes fortement dérangées par le bruit des éoliennes semble atteint à des niveaux de bruit un peu plus faibles que celui recommandé conditionnellement par l'Organisation mondiale de la Santé (45 décibels [dB] Lden) ». Le bruit généré par les postes élévateurs. Densification: l'implantation des éoliennes à une distance minimale de 1,5 m des lignes de lots pourrait nuire à construction de résidences accessoires en milieu rural. Main d'œuvre: dans un contexte de pénurie il y a probabilité de déplacement de main d'œuvre, c'est un enjeu pour les PME locales. Logement:</p>	<p>https://www.inspq.qc.ca/publications/3468 https://iet.polymtl.ca/publications/plan-reduction-emissions-2030-canada-proposition-iet-2/ https://www.ledevoir.com/economie/809418/nouvel-outil-calculer-emissions-transport-marchandises https://drive.google.com/file/d/1dW</p>

			<p>lors de l'implantation et la contamination potentielle des sources d'eau due aux fuites d'huile lors de l'exploitation. Impact sur les milieux humides et hydriques lors de la construction et l'opération de l'usine: ouvrages, prélèvement, et rejets. Électrolyseur : métaux rares et extractivisme. Pour le volet éolien, les impacts pour la faune: de la fragmentation du milieu et des corridors écologiques, de la pollution lumineuse sur la reproduction des animaux et insectes nocturnes, la pollinisation et le cycle circadien des humains.</p>	<p>dans un contexte de pénurie, les prix majorés par la présence d'emplois à hauts salaires pourraient restreindre davantage l'accès au logement. Le transport lourd lié à l'usine (115 camions par jour) et celui lié à l'implantation des éoliennes. L'ampleur du réseau électrique nécessaire pour le transport de l'électricité des éoliennes (réseau souterrain) au réseau aérien, celui-ci s'ajoutant en parallèle au réseau existant d'Hydro-Québec, en plus des postes élévateurs.</p>	<p>PovGDhRjAXk_KTzjfj2p8y35jN_-dZZ/viewhttp://crebsl.com/documents/pdf/publications/FiliereEolienne_BSL.pdf</p>
--	--	--	--	--	---

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>a) Puits privés dans les deux MRC ciblées b) Nappe phréatique c) Climat social entre les citoyens d) Perte de territoire cultivable e) Bruit f) Proximité des lots voisins</p>	<p>a) J'ai une très grande inquiétude que les matériaux et les techniques de construction utilisés à la construction des fondations des éoliennes aient des conséquences directes ou indirectes à court, moyen et long termes sur la quantité et la qualité de l'eau des puits privés. b) Je suis très inquiet également que ces travaux et matériaux aient pour effets de modifier le parcours des eaux souterraines alimentant certains puits privés ou municipaux. c) L'acceptation par certains propriétaires que des éoliennes soit érigées sur leurs terres, affecte l'ensemble des citoyens des alentours, leur imposant de nombreux désagréments non désirés. Cette situation crée déjà des discussions conflictuelles entre les deux catégories de citoyens. Le climat social sain que nous avons a déjà commencé à s'effriter. d) Les produits de l'agriculture sont essentiels à la vie de la population. Les surfaces cultivables sont limitées au Québec. Les éoliennes doivent être installées hors zone cultivable. e) Un des attraits importants de la campagne est, que le silence existe et que nous pouvons le constater et l'apprécier. Les bruits causés par la présence d'éoliennes viendraient éliminer cet attrait important de notre environnement. f) En raison des espacements trop courts entre les résidences et les éoliennes et en vertu des règlements des MRC et des municipalités, de nombreux voisins, propriétaires, perdraient des droits d'utilisation et de construction sur leurs lots.</p>	
-----------------------	--	-----------------------	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Impacts sur notre eau potable (puits privés). Considérant les caractéristiques du projet Mauricie de TES Canada, il est de première importance d'analyser et évaluer les impacts sur les nappes d'eau souterraines et des veines d'eau avant les phases de construction et de mise en place des installations projetées. Par ailleurs quelles sont les mesures de protection qui seront mises en place pour éliminer les impacts des éventuels bris lors de l'exploitation (déversement d'hydrocarbures, huile de lubrification, etc.)?</p>	<p>Pour nous, il s'agit d'un projet dont les activités, les composantes et les produits sont inconnus. Il nous apparaît nécessaire que le promoteur nous fasse connaître les impacts sur l'eau souterraine étant donné que nous possédons des puits privés dont l'eau provient directement du site des emplacements choisis pour les éoliennes projetées. Il y a un impact réel, l'eau est un bien essentiel. TES Canada projet Maurice peut-il prendre pareil risque ? Qu'aura-t-il à offrir en retour ? Le manque de connaissance relié aux eaux souterraines particulièrement dans les zones de recharge des puits privés, nous préoccupe au plus haut point. Des études poussées des aquifères sont nécessaires avant l'implantation des éoliennes.</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il revient donc au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de garantir que l'eau ne sera jamais contaminée par la réalisation de ces éoliennes car cela impactera définitivement les habitants qui auront à subir cela. TES Canada projet Maurice est-il transparent et divulguera-t-il toutes les informations ?</p>
-----------------------	--	-----------------------	--	---	---

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Considérant les caractéristiques de TES Canada projet Mauricie avec des éoliennes de 200 mètres dans un milieu habité, ce qui est une première au Québec, il est de première importance de comprendre que les distances proposées sont nettement insuffisantes par rapport aux habitations puisque ces distances s'appliquent aux éoliennes actuelles d'environ 100 mètres. Ne devrait-on pas doubler la distance séparatrice pour atteindre 1,5 km minimum des habitations? Qu'est-ce que le promoteur a à proposer étant donné que ça n'a jamais été érigé au Québec ? Quelles seront les nouvelles balises?</p>	<p>Le promoteur doit faire l'inventaire des études et des rapports qui présentent les impacts de ce type d'éoliennes au Québec et d'en faire la synthèse. À cet égard l'étude de l'INSPQ de 2023 dresse l'inventaire et analyse les études internationales réalisées en lien avec les parcs éoliens, et ce, dans plusieurs parties du monde. Comment le promoteur utilisera-t-il les informations recueillies et comment guideront-elles l'implantation et l'exploitation des éoliennes de TES Canada projet Mauricie?</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.</p>
-----------------------	--	-----------------------	---	--	--

Citoyen		Saint-Narcisse	<p>Considérant les caractéristiques de TES Canada projet Mauricie avec des éoliennes de 200 mètres, les plus hautes que toutes celles déjà érigées au Québec. Il faudrait que le promoteur puisse décrire les contraintes sur les usages que l'agriculteur peut faire de sa propriété avant même le début du projet. Il est important qu'il puisse connaître ces contraintes sur ses pratiques agricoles et les rendements escomptés.</p>	<p>À titre d'exemple, considérant que des producteurs ont des travaux de drainage et d'excavation à faire et que certains ont des lignes de gaz Métro qui passent sur leur terre, ceux-ci doivent demander une autorisation au préalable. Devront-ils avoir la permission de TES Canada projet Mauricie pour pouvoir effectuer des travaux similaires si une éolienne ou des lignes de transport électrique souterraines s'y trouvent? Comment prévoyez-vous procéder ?</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.</p>
Citoyen		Saint-Stanislas	<p>avez-vous un inventaire des études et rapports et une synthèse concernant les impacts sur la pérennité d'activité agricole locale?</p>	<p>quel est votre programme de suivi sur les nuisances et impacts (sonore ,vibration, santé, les effets Electro magnétique du sol sur les vaches laitière) ex: perte de production laitière, reproduction animal etc..sans oublié l'industrie porcine, poulet etc... et quel seront les compensations sur les pertes encourus chez les producteurs locaux.</p>	

Citoyen		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	<p>Toutes nuisances, dérangements à l'égard de la santé humaine et animale, qualité de vie, distances insuffisantes des éoliennes par rapport à l'activité humaine, l'habitation et les immeubles protégés, qualité des sols, démocratie, cohabitation sociale, remise en cause des choix de vie, les répercussions psychosociales, mauvaises présentations du promoteur sont les fondements de l'opposition au projet, incendies du complexe d'hydrogène ou feux de forêt causé par des éoliennes à faible distance des habitations, affectation des milieux beaucoup trop exigus pour l'accueil d'un tel projet (trop gros), perte de terres cultivables, localisation des nouveaux parcs éoliens, impacts sur la dévaluation des immeubles et propriétés, déboisement des milieux forestiers, la superficie de ces déboisement (impacts GES), les contributions financières (subventions)des différents milieux, manque évident d'informations de la part des élus, pourquoi des redevances attribuées aux milieux municipal (elle ne font pas parti du projet), modification à jamais du patrimoine paysager, état du réseau routier en phase de construction et d'exploitation, l'étendue (période) des travaux de construction trop long, contamination des puits et nappes d'eau potable par le pieutage, le nombre de pieux, leurs grosseur, leurs oxydations et détérioration dans le temps, l'arrimage au rock de ceux-ci aux profondeurs caractérisées selon les secteurs, suffisance des vents,</p>	<p>1-Sur quelles études TES Canada s'est-elle basé pour assurer la sécurité des citoyens au niveau des impacts visuels et sonores *considérant spécifiquement les grandes envergures (210 mètres) et grandes puissances (7.2 MW) des éoliennes proposées dans le cadre de leur projet? 2-Quel est l'évaluation à long terme de l'impact vibro-acoustique et sonore sur la santé humaine?3- Quels sont les derniers rapports présentés par TES sur les conséquences des basses fréquences, infrasons, impacts solidiens, etc.4- Quels sont les études des facteurs aggravants qui menacent les personnes vulnérables (trisomique, spectre de l'autisme, etc.) en présence d'éoliennes?5-Comment TES évalue-t-elle la vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines?6-Quels sont les rapports de TES déjà présentés caractérisant les risques pour les ressources en eau potable souterraine en phases de construction et d'exploitation?7- Comment TES évalue-t-elle l'acceptabilité sociale, le bris de ce tissu social facilement observable et leur détérioration constante depuis l'annonce du projet?8-Considérant qu'aucune modélisation du climat sonore n'a encore été fait avec des distances si minimales d'éoliennes par rapport aux habitations et immeubles protégés, TES Canada croit-elle réellement en l'acceptabilité citoyenne d'un simple suivi du climat sonore devant être réalisé à la suite de l'implantation de ses éoliennes? N'avons pas l'intention de servir de</p>	<p>Demande Inventaire, synthèses et références SVPTES Canada et l'ensemble des promoteurs éoliens du Québec ne devront aucunement considérer l'acceptabilité citoyenne de ces suivis du climat sonore en milieu autres définissant des distances logiques et respectables pour assurer ces-mêmes suivis. Il faut de façon absolue que ces études de suivis sonores s'exécutent en des lieux où les distances sont beaucoup plus importantes (ex: 2.4 km P.72)https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000607542</p>
---------	--	---------------------------	---	---	--

			quelles sont leurs garanties sur la santé humain	cobayes ... (* pour questions 2 à 8 également)	
--	--	--	--	--	--

Citoyen		Saint-Luc-de-Vincennes	Je veux des réponses sur le bilan carbone et énergétique du projet dans son ensemble, afin de valider si oui ou non, le projet se veut honnêtement environnemental. Si d'une part TES émet peu de GES, mais d'autre part, il pollue, perd une quantité déraisonnable d'énergie de par ses procédés, produit des déchets industriels tel les pales d'éolienne et les panneaux solaire en fin de vie, ect. Quelle est la valeur écologique de tels projets si tout le reste du bilan est affreux ? Je veux que TES quantifie ses intrants et sortants polluants, sa consommation de carburants pour les groupes électrogènes, la valeur carbone des infrastructures, les pertes énergétiques, les déchets industriels non recyclable, la quantité d'antigels pour les panneaux et éoliennes, la durée de vie des banques de batteries, ect. Je veux que ce soit publique et accessible.	Je crois que TES va profiter de subventions indues lorsque le tout est mis en perspective.	Ceci est une question que seul TESCANADA porte le fardeau de répondre. Comme c'est un projet privé d'envergure industrielle et qu'il s'établit dans mon milieu de vie sans mon consentement, je me réserve le droit d'omettre de divulguer les chiffres catastrophique que j'ai trouvé, ainsi que mes sources. C'est à eux de me vendre leurs projets dont personne ne veut.
Citoyen		Saint-Stanislas	svp une synthèse des études et rapports justifiant une distance de 1500m des points d'eau des municipalités(village ville)est ce vraiment suffisant de par les différents types de sol(argile sable roc)?	puisque les points d'eau des municipalités sont pris en compte(si peu)les études donnent rien aux résidents hors village qui ont des points d'eau(puit de surface artésien etc)les mesures devraient s'appliquer pour eux?l'eau c'est la vie.....	

Citoyen		Saint-Tite	<p>Bonjour l'implantation d'éoliennes sur des terres agricoles, pourquoi? ,s il n'y a que 2 % de terres cultivables au Québec. Acceptabilité sociale indispensable. Comment mesure-t-on cette donnée. ? Demande faite a plusieurs reprises a la MRC MÉKINAC, d'un référendum pour toute la région, (12000 personnes) Pourquoi des contrats secrets. ? Très peu d'informations de la part de la MRC ,des conseils municipaux ,la transparence n'est pas au rendez vous pour ce projet.</p>	<p>Hydro Québec devrait chapeauter tous ces projets. Ne pas utiliser les terres agricoles pour l'implantation d'éoliennes . Voir l'implantation des éoliennes sur les terres publiques , territoires non organisés situés près des barrages déjà existant , et surtout le plus loin possible des villes et villages . Au Québec il devrait y avoir un grand débat sur l'électricité et sur notre précieuse eau. Le parti Coalition Avenir Québec n'as pas été élu pour cette transformation majeure au niveau de l'avenir énergétique du Québec . Merci</p>	
Citoyen		Saint-Stanislas	<p>il serait de mise de connaître vos études et rapports sur le transport de l'énergie a partir de l'éolienne (voltage gaine béton) apparement dans le sol (profondeur largeur) puis aérien (hauteur des pylônes emprise au sol etc) le tout sur des terres agricoles ou autres?</p>	<p>toute cette ramification de transport est très préoccupante puisque les plans ne sont pas connus de la population et la finalité vers Shawinigan n'est pas vraiment acceptable du milieu exploité</p>	
Citoyen		L'Assomption	<p>Est-ce que TES Canada envisage d'injecter de l'hydrogène dans le réseau gazier d'Énergir ?</p>	<p>Les enjeux de sécurité liés à l'injection d'hydrogène dans le réseau d'Énergir sont préoccupants : vieillissement précoce des infrastructures en raison des propriétés corrosives de l'hydrogène, volatilité du gaz occasionnant davantage de fuites, inflammabilité accrue, risques d'explosions. Le réseau d'Énergir dessert des garderies, commerces, hôpitaux, etc. Ces infrastructures seraient soumises à un risque de dommages pouvant entraîner des pertes économiques, des coûts supplémentaires (assurances) et des impacts négatifs sur la santé et la vie des usagers et des communautés.</p>	

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>1-PERTINENCE DE CE MEGA-PROJET DANS LA REGION:Région non reconnue pour son potentiel éolien,production d'H2 pour un créneau qui n'existe pas présentement:stations ravitaillement a peu pres inexistantes au Québec,pour du camionnage lourd a l'hydrogene qui n'existe pas au Québec,ou il n'y a pas d'usines de proximité a décarboner,produisant du Egaz destiné a Energir ,qui sera injecté a 2% dans le pipeline de gaz naturel,encourageant l'utilisation des gazz fossiles.Méga-projet qui industrialisera 2 MRC,qui changera a jamais leur ruralité,impactera la santé et la qualité de vie,grevera notre maigre 2% de territoire agricole restant au Québec,compromettant notre sécurité alimentaire,tout ca pour un maigre 3% de décarbonation hypothétique qui n'a jamais été démontré avec des données probantes,et qui a été critiqué par de nombreux experts.Quelles sont les méthodes alternatives moins impactantes ,qui ont été étudiées pour parvenir a ce 3% de décarbonation? 2-PROJET PRIVE:Mobiliserait un vaste territoire,réquisitionnerait beaucoup de main d'oeuvre et de matériaux ,qui ne seront plus disponibles pour les projets HQ ,pour le bien commun,non pour des intérêts privés.</p>	<p>1-ACCEPTABILITE SOCIALE:Sous quels criteres et avec quels outils,(référendum,ect) allez-vous quantifier l'acceptabilité sociale,considérant la tres forte opposition au projet provenant de multiples fronts?Et quelle sera votre définition de cette acceptabilité sociale?2-IMPACTS SANTE HUMAINE:Comment sera démontré les impacts sur la santé humaine (infrasons,nuisances sonores,visuelles,qualité de vie,syndrome éolien),hors de tout doute,des éoliennes industrielles de même hauteur et même puissance en milieu habité,a des distances de moins de 1 km?3-POTENTIEL EOLIEN:Comment le potentiel éolien a t-il été quantifié et quels sont les méthodes employées,les chiffres probants obtenus qui justifie ce déploiement éolien,les éoliennes auront-elles besoin de soutien par génératrices pour initier ou conserver les mouvements des pales?</p>	<p>J'aimerais que TES CANADA fournisse les études et les rapports sur lesquels sont basées les enjeux décrits dans l'avis de projet,ainsi que sur les préoccupations des citoyens,afin de nous informer en transparence sur les impacts réels de ce projet</p>
-----------------------	--	----------------------	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Y a t-il des données probantes,des études qui validerait que le projet TES implanté en Mauricie serait le plus efficient pour arriver a la décarbonation de 3%?Les secteurs impossibles a décarboner pour une utilisation efficiente de l'hydrogene : l'aviation,le secteur maritime et l'industrie lourde,ce qui ne correspond pas a votre projet.- Pouvez vous présenter un bilan de vos émissions de GES pour toutes les phases et toutes les composantes de votre projet en vue de validation du but visé du projet qui serait d'éliminer 800,000 tonnes GES/an?-Impacts des éoliennes industrielles sur la santé des humains,des animaux d'élevage,de la faune et des oiseaux-Impacts sur les infrastructures routieres gouvernementales et municipales:comment aller vous gérer l'augmentation significative du transport lourd en phase d'exploitation ou 115 camions par jour,41,975 par an silloneront les routes de la Mauricie?Et qui payeras pour les dommages lors de la phase construction ou dommages découlant de la surutilisation de nos routes rurales?</p>	<p>-Comment allez vous évaluer les impacts de votre projet sur les oiseaux migrateurs comme les Grues du Canada qui sont tres présentes sur le territoire?-Avez vous des études qui décrivent l'inocuité des cables électriques enfouis un peu partout sur le territoire en lien avec les champs électromagnétiques et les courants de fuites ainsi que toute nuisance au niveau du bien-être humain et animal ainsi que sur les appareillages électroniques,les tours émettrices? - Comment escomptez vous arriver a une acceptabilité sociale,le projet étant tres controversé et la confiance tres mise a mal depuis le début,sous quels criteres et avec quels indicateurs ?- Comment justifiez-vous l'empietement du territoire agricole pour un méga projet controversé,privé,du jamais vu au Québec, alors que plusieurs autres régions agricoles seront mises a mal par de multiples autres dézonages,alors que le territoire restant est de 2%,un des plus bas au monde?L'acceptabilité sociale ne serait-elle pas obtenue si ces projets se réalisaient sur les terres publiques inhabitées ou peu habitées?</p>	<p>J'attends de la part de TES CANADA,des données transparentes,v ariées et probantes, pour que l'on puisses étudier ce projet en toute connaissance de cause,avec avis d'experts et de scientifiques de disciplines variées</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>1-Acceptabilité sociale,comment l'évaluer et quelle définition lui donnez vous?2-Santé humaine:infrasons émis par les éoliennes industrielles,comment pouvez vous affirmer et appuyer l'impact des infrasons émis par les éoliennes industrielles que TES veut implanter a moins de 1 km des lieux habités?3-Division de la communauté,perte du processus démocratique,on a l'impression qu'on nous force a accepter ce projet peu transparent4-Sécurité en regard d'un méga-hydrolyseur a proximité de milieu habités5-Disponibilité de la biomasse nécessaire au processus EGAZ6-Absence de marché actuellement pour l'hydrogene,a quoi servira donc l'hydrogene 100% québécois?Quels sont les projets assurés,avez vous des contrats justifiant cette production?</p>	<p>-Biomasse nécessaire a la méthanisation pour le egaz:l'avis de projet dit que 220,000 tonnes/an de biomasse seraient nécessaires au projet,provenant d'usines de la Mauricie.Quelles sont-elles?Ces sources sont-elles acceptables au niveau environnemental et déterminées avec des contrats?Est-ce que ce sont des sources pérennes? Sinon,quelles seraient les solutions alternatives viables et acceptables environnementalement?Quel est le bilan GES pour le transport de la biomasse vers l'usine de Shawinigan et pour sa production?-Comment seront gérés les épisodes de verglas avec risques de projections de glace,procédez vous a des déglacages?si oui de quelle maniere?-Perte de l'évaluation fonciere,quelle estimation en faites vous,sous quel données vous référez vous?</p>	<p>L'initiateur du projet aura certainement des sources ,études et données probantes a mettre en lumiere,pour une connaissance approfondie et des décisions éclairées</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	---

<p>Citoyen</p>		<p>Notre-Dame-du-Mont-Carmel</p>	<p>Toutes nuisances, les oiseaux, couloirs migratoires, dérangements à l'égard de la santé humaine et animale, qualité de vie, distances insuffisantes des éoliennes par rapport à l'activité humaine, l'habitation et les immeubles protégés, qualité des sols, démocratie, cohabitation sociale, la démocratie, les écosystèmes, remise en cause des choix de vie, les répercussions psychosociales, mauvaises présentations du promoteur sont les fondements de l'opposition au projet, incendies du complexe d'hydrogène ou feux de forêt causé par des éoliennes à faible distance des habitations, affectation des milieux beaucoup trop exigus pour l'accueil d'un tel projet (trop gros), perte de terres cultivables, localisation des nouveaux parcs éoliens, impacts sur la dévaluation des immeubles et propriétés, déboisement des milieux forestiers, la superficie de ces déboisement (impacts GES), les contributions financières (subventions)des différents milieux, état du réseau routier en phase de construction et d'exploitation, l'étendue (période) des travaux de construction trop long, contamination des puits et nappes d'eau potable par le pieutage, le nombre de pieux, leurs grosseur, leurs oxydations et détérioration dans le temps, l'arrimage au rock de ceux-ci aux profondeurs caractérisées selon les secteurs, suffisance des vents, quelles sont leurs garanties sur la santé humaine</p>	<p>1-Concernant la démocratie. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous démontrer comment l'opinion des gens au Québec, en Mauricie et a travers le monde a été respectée?2-Concernant toujours la démocratie. Le concept d'acceptabilité sociale n'est pas défini, comment est-il quantifié ? En démocratie, la majorité absolue (50%+1) semble la seule règle acceptée, mais cette nouvelle expression ne semble pas avoir de réalité démocratique. Comment avez vous décidé l'acceptation sociale du projet au niveau de l'environnement, de ses impacts, de la façon de procéder, de la nature?3-Concernant les oiseaux. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez vous nous expliquer la méthode utilisée pour réaliser les inventaires des oiseaux migrateurs, le suivi que vous en ferez, les perturbations susceptibles possibles, pour le Québec, la Mauricie et pour le monde?4-Pour les oiseaux, Quelles études et approches avez vous pour vérifier si les oiseaux, les insectes et chauves-souris ne se heurteront pas aux pales?5-L'écosystème et la chaîne alimentaire a besoin de chaque être vivant pour être en harmonie et préserver l'environnement. Comment cela va-t-il aider à réduire les changements climatique si l'écosystème est bouleversé ? Quelles sont les rapports et analyses que vous pouvez nous démontrer a ce sujet ainsi que pour les couloirs migratoires et leurs perturbations</p>	<p>Nous vous demandons de fournir les rapports, analyses ainsi qu'une synthèse SVP</p>
-----------------------	--	----------------------------------	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Considérant les caractéristiques de TES Canada projet Mauricie avec des éoliennes de 200 mètres dans un milieu habité, ce qui est une première au Québec, il est de première importance de comprendre que les distances proposées sont nettement insuffisantes par rapport aux habitations puisque ces distances s'appliquent aux éoliennes actuelles d'environ 100 mètres. Ne devrait-on pas doubler la distance séparatrice pour atteindre 1,5 km minimum des habitations? Qu'est-ce que le promoteur a à proposer étant donné que ça n'a jamais été érigé au Québec ? Quelles seront les nouvelles balises?</p>	<p>Le promoteur doit faire l'inventaire des études et des rapports qui présentent les impacts de ce type d'éoliennes au Québec et d'en faire la synthèse. À cet égard l'étude de l'INSPQ de 2023 dresse l'inventaire et analyse les études internationales réalisées en lien avec les parcs éoliens, et ce, dans plusieurs parties du monde. Comment le promoteur utilisera-t-il les informations recueillies et comment guideront-elles l'implantation et l'exploitation des éoliennes de TES Canada projet Mauricie?</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.</p>
-----------------------	--	-----------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Maurice</p>	<p>Parc éolien. Impact de la phase construction; le réseau routier est limité dans les municipalités, Impact trafic routier: déplacement au travail, école, garderie et service d'urgence. Chemin d'accès; le projet constitue un projet "industriel", les chemins d'accès seront destinés à du trafic de véhicule lourds et très lourds pendant la construction. Impact: pollution de l'air, pollution sonore, grand dérangement. À considérer: le sol argileux cause des vibrations lors d'excavation, impact matériel possible sur les propriétés et sur les sols (glissement de terrain). Impact sonore: il faut considérer le format de ces éoliennes (210m) pour évaluer le bruit, l'effet de l'écho dans des milieux dépourvus d'écrans naturels où le son porte très loin. L'étude devra tenir compte des émissions sonores à toute heure du jour dans toutes les conditions possibles. Valeur des propriétés: une réelle étude immobilière devra être considérée, dans le projet actuel aucune mesure ne prévoit dédommager les propriétaire qui seraient impactés. Impact ombre mouvante: une réelle étude devra être faite sur l'impact sur la santé des riverains. Climat social; des effets sont déjà en place, une réelle étude est souhaitée. L'impact du parc éolien sur l'humain riverain devra être la priorité dans cette étude.</p>	<p>Actuellement les règlements mis en place dans les MRC pour l'implantation d'éolienne sont dans la but de répondre aux OGAT. Selon le territoire disponible des règlements différents sont mis en place, dans le but de laisser place à l'implantation des éoliennes. Les citoyens, êtres humains qui sont aussi des contribuables à la société québécoise devraient être considérés de façon juste et équitable. Aucune étude actuellement ne permet de déterminer les impacts réels sur la santé physique et psychologique des gens et pourtant ces projets nous sont imposés. Aucune étude ne démontre les réelles distances nécessaires pour préserver la santé de la personne dans sa globalité selon tous les aspects (bruit, ombre mouvante, pollution liée à la phase construction, perte de valeur des propriétés, détérioration des relations entre voisins). Notre municipalité est très habitée ce qui rend les distances séparatrices moins grandes. Le promoteur ne propose aucune mesure liée à la santé et à la préservation du climat social, aucune proposition de responsabilité sociale et civile envers les citoyens.</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Considérant les caractéristiques de TES Canada projet Mauricie avec des éoliennes de 200 mètres, les plus hautes que toutes celles déjà érigées au Québec, il est de première importance que le promoteur effectue un inventaire des études, des recherches et des rapports portant sur les impacts réels des éoliennes qui altèrent les valeurs marchandes de nos propriétés et nous en fasse part. Il serait très important d'actualiser ces études en fonction des impacts plus importants générés par des éoliennes de 200 mètres.</p>	<p>Un tel projet suscite beaucoup de questions auprès de la population. Il est donc nécessaire que le promoteur nous présente l'information requise afin que l'on puisse connaître les impacts réels sur la valeur marchande de nos propriétés. Il faut comprendre, en fonction des installations d'éoliennes de cette envergure près des zones habitées, ce qui se passera avec la valeur marchande de nos propriétés. La littérature actuelle nous indique que différents milieux ont subi des dommages importants touchant l'eau potable. Ceci impacte négativement, à l'instar des éoliennes elles-mêmes, les valeurs des propriétés concernées. La dégradation des paysages affecte aussi les valeurs des propriétés. Quelles solutions TES Canada projet Mauricie a-t-il pour nous ?</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Est-ce que TES Canada projet Mauricie prévoit des fonds nécessaires en prévision de l'impact de la valeur marchande des propriétés, quelles sont vos solutions ?</p>
-----------------------	--	-----------------------	---	--	--

Citoyen		Saint-Maurice	<p>Parc éolien - mise en évidence-1. Territoire très habité ne permettant pas de distances séparatrices protégeant la santé des riverains. Terres agricoles à fort potentiel, aucun écran visuel atténuant les impacts.2. Pollution lors de la construction: bruit, air (poussière), perturbation du voisinage, impact trafic routier.3. Chemin d'accès très près des résidences; il s'agit de chemin dédié à du trafic lourd (surtout en phase construction), danger pour les enfants, dommage matériel aux propriétés adjacentes.4. Impact de l'écho sur le bruit5. Sol argileux pouvant causer des dommages lors de la construction (excavation).6. Effets sur la santé physique des habitants très peu connu et peu documenté7. Détérioration du climat social; cet élément est déjà présent et ressenti dans notre territoire8. Perte de valeur des propriétés, aucune mesure proposée par le promoteur.</p>	<p>Je suis très préoccupé par les distances séparatrices, notre municipalité ne permet pas de site avec distance proportionnelle au format des éoliennes du projet TES. Des sites sont proposés à la limite de la ville de Trois-Rivières où le développement urbain est imminent. Ce projet freinera le développement résidentiel de notre municipalité alors que nous vivons une crise du logement. De nouveaux résidents affirment remettre en question leur choix en étant venu s'installer sur notre territoire (perte de valeur des propriétés à prévoir). Les désaccords entre voisins sont déjà très présents et ressentis. Je suis préoccupé par le principe d'approcher les agriculteurs sans consultation du voisinage, une entente conclus entre un propriétaire terrien et le promoteur aura des impacts sur plusieurs citoyens sans qu'ils soient consultés ni d'un commun accord. Les lois et règlements actuels ne prévoient pas l'accord des riverains pour l'implantation de ces infrastructures alors que celles-ci auront un impact marqué sur toute la population avoisinante.</p>	
Citoyen		Sainte-Anne-de-la-Pérade	<p>Les dommages sur la santé des animaux.</p>	<p>Tous les méfaits des ultrasons émis par les éoliennes sur les animaux.</p>	
Citoyen		Sainte-Anne-de-la-Pérade	<p>Les dommages sur la santé des animaux.</p>	<p>Les pertes parasite d'électricité dans le sol et les impacts sur la santé des animaux.</p>	

<p>Citoyen</p>		<p>Notre-Dame-du-Mont-Carmel</p>	<p>Les impacts au niveau du tourisme, de la villégiature.L'environnement au coeur de nos décisionsLes distances des éoliennes par rapport à la proximité des citoyensL'économie et rendement économique en période de construction et d'exploitation.Les transports lourds sur les routes de la région (détérioration complète de notre réseau routier et qui va payer?)Les milieux forestiers et l'eau potable</p>	<p>1- Concernant l'économie locale. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous démontrer quels impacts réels votre projet aurait sur les aspects économiques tout en démontrant que l'attractivité de la région ne sera d'aucune façon impacté?2-Quels serait les impacts sur l'emploi, le récréotourisme, les villégiateurs, etc.?3-Quel serait le rendement économique et énergétique de la région? Nous demandons les rapports et analyses de tous ces aspects ainsi qu'une synthèse de celles-ci.4-Concernant l'environnement. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez déterminé les emplacements des éoliennes au Québec, en Mauricie et a travers le monde?5-Est- ce que la distance reliant vos éoliennes par rapport aux habitations et les nuisances s'y rapportant sont des criteres de décision?6-Quel est votre analyse de notre réseau routier avant même le début des travaux de construction si votre projet serait accepté et à quel niveau de détérioration vous attendez vous considérant la qualité de nos infrastructures routières rurales?7-Quels sont vos approches et études concernant l'eau potable, les cours d'eau et les lacs, les puits de surface, les puits artésiens, les nappes d'eau souterraines, la nappe phréatique?8-Quels sont vos approches et études concernant les milieux forestiers, les milieux humides, la surveillance environnementale et la végétation.</p>	<p>Rapports, analyses, synthèse et références SVP</p>
-----------------------	--	----------------------------------	---	--	---

Citoyen		Sainte-Anne-de-la-Pérade	Les conséquences de la compaction des sols.	Combien d'années ça va prendre avant que nos récoltes sur les terres agricoles puissent redevenir acceptable dans les endroits où il y aura eu de la compaction des sols avec la construction des éoliennes et des chemins d'accès ? Des pertes à prévoir dans le long à très long terme ?	
Citoyen		Sainte-Anne-de-la-Pérade	Les perturbations causés par les sons émis par les éoliennes à chaque passage d'une palme viv-à-vis son énorme poteau de soutien.	Les dommages sur la santé auditives des humains et des animaux.	
Citoyen		Saint-Narcisse	Nous demandons des rapports et études, et leurs synthèses, concernant les infrasons et les bruits basses fréquences des éoliennes sur les aspects suivants 1-Sur quelles fréquences Hertz, avec quelles intensités, quelles puissances et sur quelles distances les infrasons et les bruits basses fréquences se propagent ils? A quelles hauteurs les infrasons voyagent ils ? Les basses fréquences et infrasons sont non audibles à l'oreille humaine. Est ce que les infrasons sont perceptibles dans l'air et dans le sol ? si oui, par quels phénomènes sont ils provoqués ? Est ce que TES a prévu de faire des mesures avec des appareils spécialisés pour les infrasons et si oui à quelles distances et avec quels équipements ? Quelles garanties le promoteur proposent-ils en cas de nuisance infrason de la population environnante ? 2-Est-ce que les infrasons sont plus fort avec une éoliennes de 2 Mw qu'avec une de 6Mw et plus ? Est ce que le fait d'avoir plusieurs éoliennes ensemble augmente les infrasons ? Si oui, quel	5-Quels effets sur la santé des populations humaines et animales les infrasons provoquent ils ? Est ce que les connaissances actuelles permettent de savoir si les infrasons sont nuisibles pour la santé des êtres vivants et si oui, quels sont les parties impactés ? Existents-ils des maladies liés aux infrasons ? Est-il prévu que des analyses complètes soient disponibles avant d'expérimenter ces technologies proche des habitations ? Les citoyens des villes sont habitués aux bruits et autres nuisances infrason (avion, train) mais pas les zones rurales qui cherchent le calme. Est-ce que le choix de vie entre ville bruyante et campagne non-bruyante pourra encore être respecté ? 6-La maladie vibroacoustique existe depuis l'ère industrielle mais côtoie maintenant l'environnement. Est-ce que l'OMS décrit les effets direct et indirect des infrasons ? 7-Depuis quand les chercheurs ont identifiés que ces ondes affectent le système reproducteur? Le système cardiaque? Le système cérébrale ? Quels autres systèmes des	

			<p>aspect de l'infrason est augmenté ?3- Existe-t-il des provinces ou pays qui nous avertissent de ne pas se construire où il y a des éoliennes?4- Est-ce que le temps d'exposition et la puissance des éoliennes via les infrasons et les bruits basses fréquences aggravent les impacts? L'exposition aux éoliennes est constantes , 24h/24h.</p>	<p>êtres vivants sont affectés ?8-Existe-il des chercheurs qui demandent d'appliquer le principe de précaution le temps que les autorités compilent les résultats des chercheurs ? Depuis combien de temps les gouvernements et organismes publiques disent que les recherches sont insuffisantes pour se prononcer sur les impacts et protéger les populations ? Depuis quand les populations se plaignent de nuisances causées par les infrasons ?</p>	
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	<p>Concernant la démocratie. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous démontrer comment l'opinion des gens au Québec, en Mauricie et a travers le monde a été respectée. Nous vous demandons de fournir les rapports et analyses ainsi qu'une synthèse de celles-ci</p>	<p>Concernant toujours la démocratie. Le concept d'acceptabilité sociale n'est pas défini, comment est-il quantifié ? En démocratie, la majorité absolue (50%+1) semble la seule règle acceptée, mais cette nouvelle expression ne semble pas avoir de réalité démocratique. Comment avez vous décidé l'acceptation sociale du projet au niveau de l'environnement, de ses impacts, de la façon de procéder, de la nature. Nous demandons les rapports et analyses, ainsi qu'une synthèse de celle-ci</p>	<p>Considérant que le Projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il m'apparaît évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existant, ainsi</p>

					qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Concernant l'économie locale. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous démontrer quels impacts réels votre projet aurait sur les aspect économique. Nous sommes dans une région agricole et démolir les terres agricoles et les terres à bois n'est-ce pas un impact direct sur notre économie?	Quels serait les impacts sur l'emploi, le récréotourisme, les villégiatures, etc ? Quel serait le rendement économique et énergétique ?. Nous demandons les rapports et analyses de tous ces aspects ainsi qu'une synthèse de celles-ci	Considérant que le Projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il m'apparaît évident qu'il revient u promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existant, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un

					très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Concernant l'environnement. Compte tenu du projet que vous nous proposez, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez déterminé les emplacements des éoliennes au Québec, en Mauricie et à travers le monde. Est-ce que la distance aux habitations et les nuisances sont des critères de décision ? Nous vous demandons de fournir les rapports et analyses ainsi qu'une synthèse de celles-ci. Oui aux éoliennes dans les territoires où il est possible d'avoir des minimums entre les habitations et les éoliennes mais non lorsque ces dernières doivent être pratiquement directement dans votre cours.	Quels sont vos approches et études concernant les cours d'eau, les puits de surface, les nappes souterraines, les milieux forestiers, les milieux humides, les zones à risques de glissements de terrain, la surveillance environnementale et la végétation. Nous demandons les rapports et analyses de tous ces aspects ainsi qu'une synthèse de celles-ci	Considérant que le Projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il m'apparaît évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existant, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les

					prochaines générations.
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Concernant le domaine financier, nous demandons des rapports et analyses ainsi qu'une synthèse concernant les sources de financement, les aides de l'état et le partage des bénéfices pour mieux comprendre les avantages pour les territoire d'accueil.	Quel serait le dédommagement du voisinage, les retombées au niveau de l'évaluation du prix des propriétés et des domiciles. Quels seront les redevances au niveau municipal et pour les propriétaires. Nous vous demandons les rapports et analyses ainsi qu'une synthèse de celles-ci	Considérant que le Projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il m'apparaît évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existant, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement

					pour les prochaines générations.
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	En ce qui concerne la pollution, nous vous demandons les impacts créés au niveau électrique, électromagnétique, infrasonore, sonore, visuel, etc. sur les êtres vivants (animaux, être humain) au niveau du Québec, de la Mauricie et du monde. Nous vous demandons de fournir les rapports et analyses ainsi qu'une synthèse de celles-ci	Quelles seront vos approches et solutions concernant les mesures prévues pour contrôler, minimiser, dédommager les impacts des pollutions électrique, électromagnétique, infrasonore, sonore, visuel, eau etc. Les critères relatifs aux niveaux sonores, infrasonore, qualité de l'eau, qualité de vie, la hauteur qui surplombe et change le paysage dominant, les paysages sensibles et au niveau du patrimoine paysager. Nous vous demandons les rapports et analyses ainsi qu'une synthèse de celles-ci	Considérant que le Projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il m'apparaît évident qu'il revient u promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existant, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les

					prochaines générations.
Citoyen		Saint-Ubalde	Démontrer une contribution significative aux engagements du Québec pour le climat avec diminution nette des émissions de GES (considérant impacts de construction, exploitation, et période de dégradation résiduelle des milieux après démantèlement). Dresser liste exhaustive et chiffrée de tous les fonds publics entrants, directs et indirects, et des programmes et crédits concernés, pour les phases de construction, exploitation, démantèlement, incluant les revenus tirés de ventes d'électricité à Hydro-Québec. Inclure les fonds publics touchés par les partenaires et sous-traitants. Baisse du tourisme, perte de valeur immobilière inévitable sur les chalets et les terrains potentiels de villégiature, baisse des revenus des commerçants. Coûts indirects encourus par les municipalités (p.ex. pertes de revenus de taxes, consultation d'experts, voirie, aménagements, frais juridiques). Pollution sonore et visuelle. Sentiment de perte et d'impuissance, désagrément, insomnie. Faibles connaissances scientifiques sur les impacts des éoliennes. Plusieurs espèces jamais étudiées en lien avec	L'hydrogène s'ajoute à l'offre et rien n'assure qu'il remplacera quelque source de carburant fossile que ce soit. Détailler les émissions directes et indirectes de GES pour la construction, incluant machinerie, transport, extraction et production des matériaux dont le béton. Combien d'années d'exploitation pour compenser? Les 150 MW accaparés par le projet seront indisponibles pour des projets plus efficaces et structurants dans la réduction des GES. Les fonds publics engagés seront indisponibles pour des projets plus efficaces et structurants dans la réduction des GES. Les effets des éoliennes s'ajoutent aux risques multifactoriels auxquels la faune est déjà exposée. Il y a déjà beaucoup d'espèces en déclin et de milieux dégradés. Avant toute construction, besoin d'études biologiques à long terme pour chaque secteur et chaque espèce, incluant les migrateurs et les insectes. De nombreux sites éoliens éparpillés pourraient causer des effets cumulatifs et systémiques peu étudiés. Peu de chauves-souris seront recensées, causant une sous-estimation de leurs habitats	L'équilibre énergétique: comprendre notre consommation d'énergie et agir pour durer (Pineau, 2023). ISBN 978-2-924910-30-6 Impacts des éoliennes sur les chauves-souris (Côté, 2006). ISBN 978-2-550-49442-3 Étude sur le bruit des éoliennes et la santé : résumé des résultats (Santé Canada, 2014). https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-et-risque-pour-sante/radiation/sources-

			<p>les éoliennes. Risque que la période d'étude biologique soit trop courte ou atypique, causant résultats invalides ou non représentatifs. Non-transférabilité des connaissances existantes car la taille des éoliennes prévues est sans précédent dans nos milieux. Territoire à analyser trop grand et varié. Impossible de tenir compte des particularités physiques, biologiques, humaines de chaque secteur.</p>	<p>traditionnels et donc un manque de protection de ces habitats, compromettant le rétablissement futur des populations. L'avis de projet compare avec d'autres structures la mortalité causée par les éoliennes, alors qu'il faut comparer avec l'absence de toute nouvelle structure. Chiffrer le nombre de morts anticipés pour chaque espèce. Perte de terres agricoles et d'indépendance alimentaire pour le Québec.</p>	<p>rayonnements-quotidien/bruit-eoliennes.html</p>
Citoyen		Trois-Rives	<p>La quantité d'eau prise dans la rivière St Maurice 47 litres à la seconde</p>	<p>La préoccupation principale est le niveau de l'eau de la rivière St Maurice à la hauteur de trois rives le niveau de l'eau peut varier de 5 à 6 pieds seulement avec ce que l'on appelle l'ouverture du barrage à grand-mère. Juste pour vous donner un visuel un quai flottant de 16 pieds est complètement dans l'eau et la semaine suivante il est complètement dans la berge de sable le niveau varie de 6 pieds. Avec le projet de tes Canada qui vont prendre 47 litres d'eau à la seconde. Quel sera l'impact pour nous à trois rives ???</p>	

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>définir l'acceptabilité sociale Devrait avoir également un moratoire sur cet enjeu .TES CANADA ne fournit pas d'études .</p>	<p>Bonjour voici les préoccupations :Acceptabilité sociale ?Si éolienne de 2 mégawatt produit 45 décibels...alors éolienne de 6 mégawatt correspond à combien de décibels. ?Peut-on obtenir de plus amples détails sur les infrasons d'une éolienne ?Enfouissement de pieux pour soutenir l'éolienne peut-elle amener la fragmentation du roc et fragiliser le sol ?Ceux ayant des puits artésiens seront-ils impactés par ce creusage ?Distance variée des éoliennes du centre urbain par rapport à ceux habitant dans les rangs . 2 classes de gens ?Fils électriques passant dans les terres agricoles et fossés ? Y a t'il danger ?Chemins défaits par le poids des camions et grues seront-ils dédommagés ?Y aura t'il un fonds obligatoire si jamais TES CANADA fait faillite ?</p>	
-----------------------	--	-----------------------	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Adelphe</p>	<p>• Je demande au ministère de l'Environnement (MELCCFP) de réaliser une étude d'impacts sur les aspects psychosociaux de la destruction du paysage, des conflits dans la population à la suite de l'implantation d'un parc éolien de 200 mètres de haut, alors qu'il n'y a aucune éolienne de cette envergure au Québec. Ces éoliennes existent en Europe et sont maintenant construites dans la mer à 25 km l'une de l'autre. • Je demande au MELCCFP et à l'INSPQ de réaliser une étude d'impact sur les effets du bruit de 40 à 45 décibels sur la santé physique et mentale de la population avec des éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur à l'instar des éoliennes en Europe. • Je demande l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2.0 alternatif tel que proposé par des citoyens à la MRC lors de la consultation publique de la MRC Mékinac avec des distances séparatrices de 4,5 km comme dans la MRC du Haut Richelieu. • Je demande une étude d'impact sur tous les aspects sociaux pouvant affecter le maintien, le développement et la vitalité des villages, la croissance ou la décroissance de la population, le développement récréotouristique, etc. avec des éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur à l'instar de l'Europe.</p>	<p>Dans le rang Sud-Est et autour du secteur du Lac Tousignant, je répertorie régulièrement depuis plusieurs années avec cette application des dizaines d'espèces d'oiseaux et canards migrateurs (dont certains rares ou menacés) qui y séjournent et qui y nichent. De nombreuses espèces d'oiseaux y nichent et y circulent également dans les terres avoisinantes. : merles bleus, hirondelles bicolores dont plusieurs nichent dans les nichoirs autour du lac Tousignant, viréos à têtes bleus, viréos aux yeux rouges, parulines à collier, parulines à couronnes, parulines à croupion jaune, parulines à tête cendrée, parulines à flanc marron, parulines flamboyantes, sitelles à poitrine rousse, mésanges à tête noire et mésanges bicolores, pluviers argentés, colibris, roselins pourprés, grives fauves, plusieurs types de bruants, canards grand harle, colverts, harle couronnés, canards branchus, plusieurs espèces de pics, etc.). Nous demandons que le ministère de l'Environnement réalise également une étude d'impact sur le bruit et les infra-sons à l'égard des animaux et des oiseaux. Je demande une étude d'impact sur les réserves d'eau aquifère sur tout le territoire visé par les installations des éoliennes. Suite à l'arrêt du projet, seulement une petite fraction de la masse de ciment sera retirée du sol. Le reste de la base demeurera un risque permanent de contamination les sources souterraines. Si la durée de vie de</p>	<p>Le Ministère de l'Environnement est responsable d'effectuer la recherche de références bibliographiques reliées à tous les impacts du projet de TES Canada, merci.</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	---

				l'éolienne est terminée, il sera nécessaire de retirer tout.	
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	<p>La transparence. Le projet a été annoncé en grande pompe en novembre 2023 par TES Canada. Nous sommes en juin 2024 et nous ne savons encore rien des détails du projet. Toute la question des fils et tours de raccordement entre éoliennes, au collecteur, pour se rendre à St-Georges. Comment les fils seront ils enterrés, profondeur, protection ce qu'on nous présente est impossible à réaliser. Comment TES peut nous dire qu'ils pourront respecter le 40 décibels au niveau du son puisque des éoliennes de 200 mètres n'ont jamais été installées sur un si petit territoire (Saint Prosper de Champlain). Ces immenses structures viendront perturbées nos paysages pour qu'une</p>	<p>Paysage Son Effet stroboscopique, lumière Hauteur des éoliennes et longueur des pales Remise en état des sols après les installations. Impact sur la faune, la flore, la forêt qui est le poumon de la terre. Démantèlement des éoliennes en fin de vie. Remise en état de nos sols à la fin du projet. Qui sera propriétaire des espaces utilisés par TES pour les éoliennes Plusieurs spécialistes et universitaires ont démontré que ce projet ne tenait pas la route nous devons tenir compte d'études autres que celles du promoteur.</p>	

			compagnie privée puisse faire des profits.		
Citoyen		Saint-Narcisse	<p>TES prévient que le projet peut polluer l'eau. Pour quelles raisons devrions nous laisser faire ? Nous demandons des inventaires d'études et de rapports, et leurs synthèses, associé directement aux Eoliennes de 6.5Mw relativement aux conséquences sur les nappes d'eaux au-dessus et en-dessous du roc, et concernant:1-L'eau est nécessaire pour la vie des humains, des animaux et les cultures. Est-ce grave de polluer l'eau ? Décarboner serait-il plus important que le risque de contaminer l'eau potable?. 2-Est-ce que des parc éoliens ont déjà provoqués des pollutions de l'eau potable ? Quelles analyse et mesures seront faites pour prévenir de ces impacts ? Quelles garanties à la hauteur des impacts TES proposerait en cas de pollution des eaux ?3-Lors de la construction, est-ce que ces éoliennes traverseraient les couches de terre et seraient fixées sur le roc ? Avec quelle degré de certitude TES pourrait prévoir que ~50 pieux de 12 po. de diamètre et plus, enfoncés de quelques</p>	<p>5-Est-ce que l'attitude de la part des élus serait considérée comme responsable de mettre en péril la pérennité de nos paroisses en région habitée alors que nos eaux potables se situent en dedans de 5 Km des habitations? 6-Sur combien de kilomètre et pour quelles durée l'eau pourrait être contaminée ? Pourquoi le projet est si proche des habitations alors que beaucoup de gens dépendent directement de l'eau des puits de surface? Les éoliennes en général de 2 Mw et plus ne devraient pas être installés en région habitée mais seulement à des dizaines de Km des habitations. Sommes-nous alors des cobayes en région habitée ? Si des éoliennes de 2MW peuvent provoquer des problèmes , est ce qu'il y aura moins , autant, ou plus de problèmes potentiels d'eau avec des 6Mw et plus?7-Maintenant il nous faut connaître les devis et les plans d'acheminement du transport d'énergie car les caniveaux devront couper des terres à différents endroits additionnels</p>	

		<p>pouces dans le roc sur une surface restreinte supportant l'éolienne ne fissurerait pas le roc aujourd'hui ou demain?.Est ce que les nappes supérieures et souterraines pourraient être mélangées et contaminer les puits de surface et les puits artésiens avec toutes les couches de minéraux traversés pour atteindre le roc?4-Lors de l'exploitation, est ce que le fonctionnement d'éolienne peut avoir des impacts sur l'eau, compte tenu des contraintes engendrées dans le roc lors du fonctionnement ?</p>	<p>autres que les emplacements des éoliennes. Il y aura compaction des sols et problème de drainage partout où les véhicules passeront. Ces caniveaux de ciment seront-ils coulés sur place ou acheminés avec de la grosse machinerie? Dans les 2 cas cela compactera nos sols agricoles de manière à les rendre inexploitable. Quels garanties et indemnisation sera mise en place pour cela? Quelles moyen de mesure permettront d'évaluer ces impacts?Nous demandons donc des analyses et rapports, et des synthèses concernant ces points</p>	
--	--	---	---	--

Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	<p>enjeux concernant les eaux souterraines, risques de contamination- enjeux concernant les sols, protection des zones à risques de glissement, impact sur la 'cultivabilité' autour des bases des éoliennes- enjeux pour la faune ailée. Les éoliennes sont une menace pour les oiseaux, notamment les oiseaux migrateurs. - perte de terres cultivables, tant par l'implantation des éoliennes, des chemins requis pour l'installation et pour l'entretien que des systèmes de transport de l'énergie produite (transport par voie aérienne ou dans les sols, des pylones requis, etc)- enjeux sur la cohésion sociale menacée par les divisions entre 'pro TES-Canada' et ceux qui ne veulent pas d'éoliennes dans leur milieu de vie - l'émission de gaz à effet de serre (GES) au moment de la construction. Le béton est une source majeure de GES et pour installer des éoliennes et des pylones il en faudra des tonnes et des tonnes. - Pourquoi ne pas installer ce type d'usine dans un milieu non-habité, si tant est qu'il soit prouvé qu'il est essentiel de le réaliser? - quels sont les effets sur la santé des champs magnétiques inhérents au transport de l'énergie produite par les éoliennes?</p>	<p>un BAPE générique sur le développement de parcs éoliens au Québec devrait être réalisé avant toute levée de terre du projet TES-Canada H2 inc. Il en va de la santé de la population, de la faune et de la flore et de tout l'environnement hydrique, terrien ou aérien ainsi que social.- le besoin de nouvelle énergie m'apparaît surévalué au Québec, considérant qu'il y a d'énormes pertes de l'énergie déjà produite et pour lesquelles aucun effort significatif n'est fait (on fait porter le fardeau aux citoyens alors que les gros demandeurs sont les entreprises d'exploitation et de production ainsi que les transporteurs)- l'hydrogène vert est extrêmement explosif et l'installation d'une usine de production tout près d'un milieu urbain mérite une étude spécifique - De plus, promouvoir le transport routier de véhicules lourds qui utiliseront l'hydrogène comme énergie compromet la sécurité de tous les utilisateurs de routes et d'autoroutes. Quand un camion sera impliqué dans un accident, je suis très inquiète des impacts qui seront décuplés s'il y a explosion du carburant hydrogène. Même vert, l'hydrogène est hyperexplosif... - la production d'hydrogène vert requiert plus d'énergie que celle produite. Grande perte d'efficacité. - si malgré tous les risques le projet est autorisé, le suivi de son implantation, de ses impacts et des mesures d'atténuation, devrait être fait par un comité externe et non par l'entreprise elle-même.</p>	
---------	--	----------------------------	---	--	--

Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	<p>un BAPE générique sur le développement de parcs éoliens au Québec devrait être réalisé avant toute levée de terre du projet TES-Canada H2 inc. Il en va de la santé de la population, de la faune et de la flore et de tout l'environnement hydrique, terrien ou aérien ainsi que social. -du procédé de production d'hydrogène qui est plus couteux en énergie que ce qu'il produit- l'hydrogène vert est extrêmement explosif et l'installation d'une usine de production tout près d'un milieu urbain mérite une analyse particulière. - effets cumulatifs sur les pertes de terres cultivables, tant par l'implantation des éoliennes, des chemins requis pour l'installation et pour l'entretien que des systèmes de transport de l'énergie produite (transport par voie aérienne ou dans les sols, des pylones requis, etc)- enjeux sur la cohésion sociale menacée par les divisions entre 'pro TES-Canada' et ceux qui ne veulent pas d'éoliennes dans leur milieu de vie - effets cumulatifs d'émission de gaz à effet de serre (GES)au moment de la construction et de l'opération. Le béton est une source majeure de GES et pour installer des éoliennes et des pylones il en faudra des tonnes et des tonnes. - Pourquoi ne pas installer ce type d'usine dans un milieu n</p>	<p>- pourquoi ne pas envisager la construction des éoliennes le long de la rivière Saint-Maurice? Un grand corridor naturel... - le besoin de nouvelle énergie m'apparait surévalué au Québec, considérant qu'il y a d'énormes pertes de l'énergie déjà produite et pour lesquelles aucun effort significatif n'est fait (on fait porter le fardeau aux citoyens alors que les gros demandeurs sont les entreprises d'exploitation et de production ainsi que les transporteurs)- produire du gaz naturel renouvelable ne le rend pas vert. Ça reste une énergie fossile... greenwashing?- De plus, promouvoir le transport routier de véhicules lourds qui utiliseront l'hydrogène comme énergie compromet la sécurité de tous les utilisateurs de routes et d'autoroutes. Quand un camion sera impliqué dans un accident, je suis très inquiète des impacts qui seront décuplés s'il y a explosion du carburant hydrogène. Même vert, l'hydrogène est hyperexplosif... - si malgré tous les risques le projet est autorisé, le suivi de son implantation, de ses impacts, des mesures d'atténuation devrait être fait par un comité externe et non par l'entreprise elle-même. - l'installation du projet dans un milieu dévitalisé fait porter le poids de ses effets délétères sur des populations en manque de capacité pour en comprendre les tenants et aboutissants pour donner un avis éclairé sur les impacts qu'elles subiront (effets sur la santé, perte de valeur des propriétés, baisse du tourisme, perte de qualité de vie etc.</p>	
---------	--	----------------------------	--	--	--

Citoyen		Saint-Séverin	<p>J'habite depuis près de 50 ans la route Bordeleau à St-Séverin-de-Proulxville. Au fil des ans, j'ai vu le paysage changer. Les fermes laitières de taille moyenne et l'élevage bovin ont fait place à la grande culture : soya, maïs et grains (blé, avoine et orge). Les champs cloisonnés ont été remplacés par de vastes espaces ouverts attirant les oiseaux migrants. La présence des outardes et des oies blanches a augmenté au fil des années. Les oies blanches notamment, absentes du paysage à mon arrivée à St-Séverin, alternent désormais dans les champs avec les outardes. Le projet de TES Canada retient deux vastes zones le long de la rivière des Envies, entre St-Séverin et St-Tite. L'une s'étend entre les routes Lefebvre et Paquin le long du rang Sud dans la municipalité d'Hérouxville. L'autre occupe l'espace entre le Grand rang de St-Tite et la rivière des Envies. Ces deux zones forment un couloir pour les migrants.</p>	<p>Les éoliennes prévues auraient un peu plus de 200 mètres de haut. Mon inquiétude va pour les outardes et les oies blanches qui se posent dans les champs pour se nourrir et sont à risque de collision avec les pales. On pourrait y ajouter les buses qui elles aussi volent à basse altitude au-dessus des champs. TES Canada va-t-elle évaluer les répercussions sur la faune aviaire dans ce secteur précis? Comment va-t-elle le faire? Le travail sera-t-il fait par une firme ou un organisme indépendants? Si, comme l'affirme TES, les chats tuent des milliers d'oiseaux, le mien me rapporte beaucoup de mulots et de souris et (hélas) parfois un oiseau, mais il n'a jamais attrapé d'outarde, d'oie blanche ou de buse!</p>	
Citoyen		Shawinigan	<p>Je ne comprends pas comment H2 veut, comme il l'affirme, décarboner le Québec d'après les informations qu'il a fournies. Il semble que le calcul soit incomplet et omet d'intégrer les valeurs de son infrastructure, les matériaux le composent, le transport de sa matière première et produit fini, le stockage et plus. Il m'importe de pouvoir avoir accès à ces données et propose de mettre un système de monitoring public afin de valider la quantité d'énergie consommée versus la quantité de carbone soustraite. Je souhaite que H2 élabore et fournisse en plus de faire</p>	<p>Il y a eu trop peu de transparence jusqu'à présent et c'est un projet qui transformera nos communautés pour toujours. Ce n'est pas correct de ne pas informer les gens qui veulent savoir quand en échange on sacrifie beaucoup.</p>	<p>H2 n'est pas transparent et nous devrions pouvoir le citer comme source. Qu'il se montre digne de confiance et partage avec transparence tout ses études.</p>

			l'analyse des données pour nous via une équipe d'experts indépendants. Il serait approprié de rendre publique, la synthèse de ce rapport.		
Citoyen		Saint-Prosper	<p>Mesures des nuisances, les garanties, les compensations et les suivis concernant les impacts éoliens , panneau solaire, électrique et usine d'hydrogène. Fournir étude et analyse, et une synthèse sur les aspects :</p> <p>1 : agricole (Manque de récolte pendant les travaux, Perte de terre agricole, Sol endommagé par la grosse machinerie)</p> <p>2 : animal (abeille, chauve souris, oiseau, mamifere terrestre, animaux d'elevage, animaux de companie, poisson)</p> <p>3 : humain (climat sonore , infrasonore, visuelle, electromagnétique) (patrimoine culturel, paysage, couché de soleil, ciel étoilé, tranquillité et qualité de vie , valeur des maisons) (santé humaine comme le sommeil, trouble nerveux, trouble biologique, cardiaque, cérébrale, etc)</p> <p>4 : Infrastructure comme les routes , le drainage des terres, les ligne sélectrique</p> <p>5 : Equipement : taille plus que pharaonique, bris, projection de bloque de glace, feux, deversement d'huile, entretien et produit toxique, démentellement et recyclage</p> <p>6: Environnement : déboisement,</p>	<p>Est ce que la décarbonation sera atteinte si on impact les milieux de vie naturelle ou alors faudra t il apres decarbonation, repeupler les écosysteme ? Quelle preuve a t on pour garantir que ce projet réduira les changements climatique ? Quel serait le bilan gain/perte de ce projet ?</p> <p>Quelles sont les besoins de vie principaux des espèces vivantes ? Est ce que le calme en milieu rural est un critere de choix de vie/choix de vacances ? Pourquoi les gens vont en milieu rurale durant leur vacances ? Quels sont les criteres de qualité de vie ? Estce que l'environnement est un équilibre subtile dans lesquels il y a une interdépendance entre les espèces animal et végétales ? Est ce qu'une zone industrielle est un milieu romantique comparé a un couché de soleil, un ciel étoilé, une sieste au calme au bord d'un lac ? Est ce que les interets financiers sont plus important au niveau climatique que les besoins de vie des especes ? Il semble que la nature se debrouille tres bien sans intervention de</p>	

			<p>espèces floristiques à statut précaire peuplements forestiers, milieux humides, stabilité de l'écosystème et chaîne alimentaire, impacts cumulatif faune, flore, foresterie et eau, la remise en état du site, l'utilisation du territoire 7: Eau : puit de surface, puit artésien, nappe phréatique, drainage, alimentation en eau potable 8: Sol : Tassement, vibration, fissuration du roc Qui devrait assurer ces impacts ?</p>	<p>l'homme, devons nous alors impacté le reste de nature restante ? Merci de démontrer avec études et analyses, et une synthèse que l'industrialisation des zones rurales aura un effet bénéfique sur les écosystèmes et le changement climatique Quels sont les accords provinciaux et internationaux qui demandent de protéger l'environnement ? Quelles connaissances le promoteur a de ces équipements ?</p>	
--	--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Pouvez-vous nous fournir les plans et devis électriques pour vos installations éolienne, des rapports précis d'acheminement des câbles souterrains et aériens qui nous concernent directement, des analyses de synthèse de vos réalisations antérieures spécifiquement pour les éolienne que vous projetez? Quelles sont les niveaux de tension sous terre et ceux dans les airs? Quels sont les moyens d'acheminement haute tension? Quelles sont les normes qui les gouvernent légalement? 1- Que devient-il de la haute tension sous terre, est-ce protégé par du ciment? Est-ce dangereux suite à de futures excavations de tout acabit par quiconque? Engendrera-t-elle des tensions parasites pour les humains et les animaux aux champs? Coupez-vous des terres agricoles pour acheminer ces câbles haute tension sous terre? Montrez-nous vos plans. Avez-vous des servitudes présentement pour l'acheminement haute tension sous terre et celle dans les airs? Les signataires agriculteurs savent-ils où vous passez tous vos câbles? Avez-vous des servitudes spécifiques lorsque vous coupez en diagonale les terres?</p>	<p>Comment acheminez-vous la haute tension ? Est-ce que vous avez planifié l'emplacement des sous-stations électriques et à quels endroits spécifiquement? En quel nombre? Où se situe la station électrique principale? Quel est le rapport de transformation de tension? Comment traversez-vous les voies publiques? Est-ce que se sera une nouvelle ligne électrique haute tension? Où passera-t-elle exactement? En cas de non réalisation de l'usine de Sh, allez-vous d'avant avec le parc éolien? Où seront alors les sous-stations électriques et le poste de raccordement pour se raccorder à Hydro-Quebec? Dans tout cela respectez-vous les règles de distanciation et environnementales?</p>	
-----------------------	--	-----------------------	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>TES Canada affirme que l'hydrogène est une solution clé pour décarboner le TRANSPORT LOURD. Cependant, de nombreux experts doutent de cette hypothèse, car le marché du transport longue distance à l'hydrogène est loin d'être prêt pour une mise en application rapide. Nous demandons une analyse approfondie de la viabilité de ce marché.</p> <p>EFFICACITÉ ET INFRASTRUCTURES: TES Canada suppose que l'infrastructure nécessaire pour l'hydrogène dans le transport lourd sera rapidement mise en place. Toutefois, l'électrification directe est beaucoup plus efficace et l'infrastructure existante pour les véhicules électriques est déjà bien développée. Il est crucial d'évaluer la faisabilité et les coûts associés à la mise en place de l'infrastructure pour l'hydrogène vert.</p> <p>DISTRIBUTION DU EGAS TES Canada prévoit d'injecter le e-gaz produit dans le réseau d'Énergir, ce qui signifie qu'il serait utilisé par tous les consommateurs d'Énergir, y compris les ménages, commerces et institutions. Nous demandons une analyse de l'impact de cette distribution sur l'efficacité énergétique et les coûts pour les consommateurs.</p> <p>Efficacité Énergétique Utiliser ce gaz pour des applications comme le chauffage est inefficace comparé à l'électrification directe. La quantité d'énergie nécessaire pour produire ce e-gaz est beaucoup plus élevée que celle requise pour une électrification directe. Il est impératif d'évaluer l'efficacité</p>	<p>viabilité du Marché pour l'Hydrogène: Où ira cet hydrogène si le marché du transport longue distance au Québec et au Canada n'est pas prêt ? L'adoption de l'hydrogène dans le transport lourd est-elle réaliste à court terme ? La capacité de TES Canada à contribuer de manière significative à la décarbonation est-elle assurée ? L'étude doit inclure des projections de marché réalistes et des plans de contingence.</p> <p>Contribution Réelle: Le projet de TES est-il vraiment essentiel pour atteindre les objectifs de décarbonation, ou l'électrification directe est-elle une alternative plus immédiate et efficace pour réduire les émissions de GES ? Une comparaison des technologies de décarbonation doit être effectuée pour déterminer la solution la plus efficace.</p> <p>Fausse Solution pour le e-Gaz: L'injection de Egas dans le réseau d'Énergir est-elle une solution illusoire pour la décarbonation ? Cela pourrait-il détourner des ressources nécessaires pour des solutions plus durables comme l'électrification ? Va-t-elle à l'encontre de la Stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des biocarburants ? L'étude doit analyser les alternatives et évaluer les impacts comparatifs.</p> <p>Impact sur les Consommateurs: Les consommateurs d'Énergir, y compris les ménages, pourraient être affectés par l'inefficacité énergétique de cette solution, entraînant des coûts énergétiques plus élevés sans bénéfices environnementaux significatifs. Une</p>	<p>https://h2sciencoalition.com/wp-content/uploads/2024/04/HSC_WorkingPaper2024_TES-eGas-FR.pdf https://energie.hec.ca/decarb-camions-longue-dist/ https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-04-16/un-appel-a-la-realite-s-impose-pour-l-hydrogene-vert.php https://www.lapresse.ca/affaires/2024-02-27/pas-si-vert-le-gaz-naturel-renouvelable.php</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	---

			énergétique globale et le coût environnemental.	évaluation des impacts économiques sur les consommateurs est essentielle.	
--	--	--	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Adelphe</p>	<p>RéférendumLa complexité et les multiples impacts du projet affecteront toute la population de toutes les municipalités, et principalement celle de Saint-Adelphe à cause du nombre prévu d'éoliennes entre 20 à 29 (35 à 45 en incluant les zones limitrophes des autres municipalités). Il est donc impératif de consulter cette population par référendum décisionnel car chacun doit être en mesure de se prononcer sur ce qui immanquablement et irrémédiablement modifiera le milieu dans lequel il vit-----Oiseaux migrateursComment seront réalisées les études sur les oiseaux migrateurs? Sur quelle période seront-elles effectuées car leur cycle? La période minimum devrait couvrir leur arrivée et leur départ.-----La décarbonationLe promoteur n'a pas démontré qu'il participe vraiment à la décarbonation. Plusieurs experts indépendants mettent en doute cet objectif. Ils insistent même sur l'effet inverse puisqu'une quantité considérable d'électricité est perdue lors de la fabrication de l'hydrogène vert, sa compression, puis son acheminement et son injection dans le circuit d'Énergir. Cette utilisation directe de l'électricité perdue participerait selon ces experts beaucoup plus efficacement, et de beaucoup, à la décarbonation. Il faut donc que TES Canada démontre le bien-fondé de cette prétention à décarboner efficacement.</p>	<p>Dans notre municipalité, Saint-Adelphe, un grand nombre d'éoliennes longeront la rivière Batiscan. Bordée par des montagnes rocheuses, celle-ci est un véritable amplificateur du son. La dénivellation entre la rivière et l'emplacement des maisons varie énormément selon leurs locations. Normalement, au niveau de la rivière les bruits émanant des endroits plus élevés sont moins perceptibles, mais dès qu'on s'élève le bruit croît. De plus l'intensité du bruit varie selon la distance entre la source émettrice et celui qui l'entend, mais à cause de la morphologie de la rivière et des montagnes, ce bruit est parfois plus intense à une distance plus près de la source qu'à une distance plus rapproché de l'auditeur. Je doute que tous les tests nécessaires pour prendre en compte toutes ces variations soient effectués tant les variantes possibles sont nombreuses. Comme faire des tests adéquats pour couvrir toutes les situations quand une distance de 100 pieds séparant 2 positions est susceptible d'engendrer des résultats de prise de décibels ayant des écarts assez prononcés?Dans les rangs, par temps calme, même le jour, le taux de décibel oscille entre 32 et 40 dBA, la nuit c'est encore un peu moins. Le taux de 40 dBA que TES Canada promet de respecter sera nécessairement la cause d'un fort désagrément, si ce n'est de quelque chose de pire comme des problèmes de santé.</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Prosper-de-Champlain</p>	<p>À la lumière des infos que j'ai colligé, je ne vois pas de données sur les effets de la déforestation due à l'implantation d'éoliennes en milieu forestiers. Les chemins d'accès, les postes de transformation/stockage, le transport aérien aura un effet négatif sur le couvert forestier qui ne se régénérera jamais. Les coupes réalisées par l'industrie forestière procurent des emplois, favorisent le rajeunissement de la forêt et donc le stockage de carbone. Dans le cas d'implantation d'éoliennes en milieu forestier, c'est tout le contraire. celle-ci provoque la déforestation c'est-à-dire qu'il ne poussera plus d'arbre sur le site d'implantation de l'éolienne, sur les chemins d'accès qui devront être entretenus et sous les ligne de transport aérien. Est-ce que le carbone intrinsèque est considéré dans le bilan carbone de chaque éolienne? L'analyse des effets sur la perte du couvert forestier devrait être considérée tout comme l'effet sur la faune et la perte de biodiversité. La perte de la qualité de vie des citoyens qui verront leur paysage et leur environnemnt perturbé pour toujours est sous-estimée. Les normes d'implantation sont gérées par les MRC et à géométrie variable en fonction des convictions des individus en poste. L'argent offert par le promoteur vient bouleverser la paix sociale, la santé mentale et physique, les puits, les paysages,</p>	<p>La vitesse avec laquelle le gouvernement pousse pour faire avancer ce projet est très inquiétante. On ne prend pas le temps d'analyser tous les risques liés au projet, les référence des pays européens qui mettent sur pause les projets parceque les risques sur la sant. la faune et l'environnement n'ont pas été bien évalués. Je suis très inquiète et je doute de la capacité des MRC et des municipalités de prendre des décisions éclairées sur le sujet. Pour avoir assisté à plusieurs rencontre municipales et de la MRC des Chenaux, j'ai constaté que plusieurs aspects n'ont pas été considérés comme par exemple, la conservation du couvert forestier et l'impact des ligne de transport entre le poste et l'usine de Shawinigan. Est-ce que les propriétaire terriens où passeraient les lignes de transport seraient expropriés? même si elles longerait les lignes existantes, l'élargissement de l'emprise serait nécessaire et donc amènerait le déboisement. Un moratoire d'un an devrait être adopté le temps de voir clair sur les normes d'implantation et que les élus et les permanents aient tous les outils pour prendre des décisions éclairées. À St-Prosper, la municipalité a envoyé un sondage à tous les propriétaire terriens et citoyens et 84% de ceux-ci se sont dit contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité. Il n'y a pas d'acceptabilité sociale et le projet avance quand-même, c'est</p>	<p>À venir</p>
-----------------------	--	-----------------------------------	---	---	----------------

				innacceptable. c'est contre la démocratie Merci	
Citoyen		Sainte-Anne-de-la-Pérade	Bien connaître les impacts sur le comportement animal en présence de ces structures gigantesques.	Est-ce que des analyses et des recherches sérieuses ont-elles été faites pour s'assurer qu'il n'y ai pas de répercussions sur le comportement des animaux ? Les animaux étant des êtres sensibles à ce qui les entourent.Comme lors du passage régulier de l'ombre à la lumière dans le mouvement des palmes à des vitesses différentes. Les animaux d'élevage en seront-ils impactés ?	

Citoyen		Saint-Adelphe	<p>Études de bruit Les études sur le bruit s'étendront-elles sur les quatre saisons? Le bruit varie et se transmet différemment d'une saison à l'autre, il faudrait donc envisager des tests sur une année complète et ne pas se contenter de 1 ou 2 saisons.....Potentiel récréotouristique Le milieu récréotouristique de la rivière Batiscan perdra son attrait. Aucun développement de ce potentiel ne sera plus possible. Bien que les rives de cette rivière soient fortement peuplées, un possible développement est encore possible actuellement. Tes Canada doit démontrer que ce potentiel ne sera pas perdu.---Acceptabilité sociale Il faudrait que TES Canada démontre qu'il a obtenu l'acceptabilité sociale et que cette dernière ne se résume pas à la signature de quelques propriétaires ayant signés une entente avec TES Canada. D'autant plus que parmi ceux ayant signés cette entente, plusieurs ne résident pas dans la municipalité, et ne subiront donc pas les impacts négatifs de ce parc d'éoliennes. Il faut que TES Canada sonde la totalité des populations locales pour déterminer si l'acceptabilité sociale est au rendez-vous.--- Oiseaux migrateurs Comment seront réalisées les études sur les oiseaux migrateurs? Sur quelle période seront-elles effectuées car leur cycle? La période minimum devrait couvrir leur arrivée et leur départ.</p>	<p>La municipalité de Saint-Adelphe est susceptible d'accueillir à elle-seule entre 22 et 29 éoliennes de plus de 200 mètres. Si on considère les zones limitrophes des autres municipalités la bordant, pas moins de 45 éoliennes composeront le milieu ambiant de cette municipalité. Vue la superficie du territoire municipal notre municipalité ne sera plus champêtre, mais industrielle...Faune et déforestation À Saint-Adelphe, le très grand nombre d'éoliennes prévues (de 22 à 29) sur un petit territoire aura nécessairement des répercussions sur la faune. Les outardes migrent à chaque année sur notre territoire. Une très grande quantité de chevreuil y vivent, ainsi qu'une faune variée. La déforestation, vue le très grand nombre d'éoliennes envisagé à Saint-Adelphe, modifiera leur habitat et ne pourra se faire sans conséquences désastreuses pour eux. Ce nombre élevé d'éoliennes à Saint-Adelphe appellera également un long réseau de chemin reliant les éoliennes, donc un déboisement considérable en découlera. Cette perte sera conséquente. De plus, ces cicatrices, au même titre que ces gigantesques éoliennes, détérioreront le milieu. Ces pertes des forêts en plus de nuire à la décarbonation engendreront donc de surcroît de la laideur.</p>	
Citoyen		Saint-Stanislas	<p>Je voudrais connaître l'impact des éoliennes sur les abeilles . Combien meurent par a n et combien en faut-il pour polliniser de façon adéquate</p>	<p>J'aimerais une étude sur l'échantillonnage des malaises . Sont-ils passagers ou permanents?</p>	

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Geneviève-de-Batiscan</p>	<p>Lors des soirées d'informations de TES Canada concernant le projet Mauricie, il a été peu ou pas question de l'enfouissement des lignes de hautes tensions et du cablage entre les unités , De plus les Sous Station ne semblent pas localisées. Il m'apparaît important que les commissaires exigent des plans et devis précis et une description des procédures d'installation de du le cablage et fournissent des études démontrant l'innocuité pour les citoyens et les animaux qui vivent à proximité. De plus il semble que des éoliennes soient prévue encerclant les zones Humides et a proximité des zones protégées pour le chevreuil. Des études et des analyses avec conclusions doivent être soumis concernat l'effet cumulatif de plusieurs Eoliennes de + de 200 mètres sur les millieux humides ; Grenouilles , oiseaux , couleuvres , salamandres et Autres .</p>		
-----------------------	--	-------------------------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Adelphe</p>	<p>Études préalables, en amont du projet, doivent être effectuées pour fixer les normes encadrant la création du parc éolien de TES Canada. L'arbitraire règne dans la définition des normes d'implantation des éoliennes fixées par les MRC. Pour des éoliennes identiques, les distances définies entre ces dernières et une résidence, le périmètre urbain, une route, un cours d'eau, etc devraient être identiques car la cause engendrant les impacts nocifs est la même. On peut donc en conclure, parce qu'aucune étude ne précède l'établissement de ces normes que celles-ci sont sans fondement. Il faut des études indépendantes pour déterminer avec précision à quelle distance une éolienne doit être située pour éviter des nuisances telles que le bruit, la vue (défiguration du paysage), la protection des nappes phréatiques, les infrasons, la dévaluation des propriétés, la faune, le couvert forestier, etc. Sans ces études préalables et indépendantes, il faut appliquer le principe de précaution afin de protéger la population. La création d'un parc éolien n'a pas une durée éphémère, il modifie en profondeur, irrévocablement et pour plusieurs générations le milieu ambiant des citoyens y résidant. TES Canada doit démontrer, preuve à l'appui, qu'aucun de ces impacts ne portera atteinte au bien-être de la population.</p>	<p>Manque de transparence. Le promoteur agit depuis le début sans transparence. Ce qu'il présente comme des journées ou des soirées d'information sont principalement, non pas une exposition nette et franche de tous les intrants et aboutissants du projet, non pas ses avantages et ses inconvénients, ni ses impacts positifs et négatifs, mais une promotion de son projet, un kiosque de vente dont le but est de vanter son produit en taisant ses défauts. Les municipalités n'ont organisées aucune rencontre avec des experts indépendants afin de présenter impartialement le projet de TES Canada. De plus, il ne fut jamais inscrit, lors des séances du Conseil, à l'ordre du jour de la municipalité de Saint-Adelphe et de plusieurs autres municipalités, de même qu'au Conseil des maires de la MRC de Mékinac. C'est à la période de question que le sujet était abordé parce que les citoyens interrogeaient les élus. Il faut que la population ait droit à une information publique provenant de sources indépendantes et cela à quelques reprises, que cette information demeure accessible dans un format approprié et pendant un laps de temps suffisant pour que les citoyens puissent les étudier attentivement. Et qu'à terme les citoyens puissent se prononcer par référendum</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Geneviève-de-Batiscan</p>	<p>La préservation de la ressource est des plus importantes. La réserve d'eau potable se régénère naturellement grâce aux eaux de ruissellement ou par infiltration dans les sols perméables, comme le sable ou le gravier ou dans le roc fracturé. L'eau s'accumule ainsi et contribue à augmenter la réserve d'eau douce. Malheureusement, la contamination de la nappe phréatique se produit par l'infiltration d'eau contaminée ou de produit contaminant dans le sol. Les sols peuvent agir comme filtrant naturel. Toutefois, si le temps de rétention n'est pas assez grand, la contamination se faufile dans le sol et rend la réserve d'eau potable impropre à la consommation. La contamination d'un seul puits d'eau potable peut menacer la santé de plusieurs personnes et engendrer d'importants coûts de réhabilitation.</p>	<p>Dans les zones où les habitations les bâtiments animaux sont alimentés en eau potable par des puits privés, quelle garantie scientifique le promoteur peut-il fournir afin d'assurer que ni dans la phase de construction ni dans la phase d'exploitation ses installations n'affecteraient pas la qualité de l'eau potable. De plus, en cas de déversement accidentel d'huile durant les travaux de construction et d'exploitation, quelles seraient les mesures exigées au promoteur afin de sécuriser l'eau et l'environnement?</p>	
-----------------------	--	-------------------------------------	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Prosper-de-Champlain</p>	<p>Je demande des rapports et études, et une synthèse, concernant les infrasons éolien Est ce que les éoliennes génèrent des infrasons ? Quels phénomènes mécaniques éoliens entraineraient les infrasons? Est ce que la taille et la puissance de l'éolienne peuvent augmenter le phénomène ? Est ce que le regroupement de plusieurs éoliennes augmentent encore plus ? Quelles sont les caractéristiques des infrasons pour des éoliennes de 2MW et de 6-7 MW ? Sur quelles distances se propageraient ils, sur quelles fréquences, avec quelle intensité et quelle amplitude ? Est ce que l'intensité peut provoquer un stimulus physique ? Est-ce que les systèmes de télécommunication (radar, radio, etc..) pourraient être impactés et si oui lesquels et sur quelles distances, avec quelles conséquences sur les équipements ? Est ce que les infrasons existent dans la nature ? Est ce que des animaux communiquent par infrasons et si oui, quelle est la nécessité de ce moyen de communication, est il majeur ou secondaire ? Cela pourrait il provoquer des dérèglements de fonctionnement chez les êtres vivants, humain, animaux, insectes, poissons, plantes, arbres, autres ? Est ce que le corps humain pourrait réagir aux infrasons, et si oui quels organes et sur quelles fréquences précisément ? Quelles maladie peuvent être liées à l'exposition aux infrasons, avec quels symptômes et conséquences ? Est ce que les batiments, infrastructures et</p>	<p>Est ce-que des pays ont des normes concernant les infrasons ? Depuis combien d'année dit-on manquer d'information sur les infrasons ? Qu'a t il été entrepris par les organismes de santé et les promoteurs pour mieux connaitre le phénomène ? Est ce que les infrasons sont suffisamment connus pour connaitre les impacts biologiques ? Peut on avec certitudes dire que la santé des êtres ne seraient pas impactés par les infrasons ? Est ce que les élus ont été informés de ce phénomène avant de prendre des décisions sur les règlements et les distances aux habitations et aux élevages ? Quels types de mesures, quels types d'appareils, quelles distances, quelles conditions atmosphérique et météorologique faudrait il pour faire des mesures infrasons ? Faudrait-il utiliser une bande de fréquence ou les fréquences individuellement pour mettre en valeur l'infrason éolien ? Quelles garanties TES proposent ils pour couvrir les dommages potentiels des infrasons ? Est ce que les infrasons se propagent dans l'air, dans la terre, dans l'eau ? Traversent ils la matière ? Quelles mesures d'atténuation peuvent être prises pour limiter les infrasons ? Peut on stopper les infrasons, avec quels matériaux, de quelles épaisseurs et composition ?</p>	
-----------------------	--	-----------------------------------	--	---	--

			autres peuvent subir des dommages avec les vibrations infrasons ?		
Citoyen		Saint-Stanislas	On nous a fait miroiter que le projet n'aurait pas lieu sans acceptabilité sociale. D'abord, il aurait fallu donner une définition de ce mot. Est-ce possible de l'avoir avec précision ? Puis, comment accepter un projet qu'on nous a expliqué à la sauvette ? Les maires ne savent pas répondre à nos questions, le promoteur est évasif alors il nous a fallu faire des recherches et inviter des experts. À ces séances d'information les élus ont été pratiquement tous absents. Les maires laissent planer la possibilité qu'il y ait des poursuites si	À tous les conseils nous avons signifié clairement notre désaccord envers ce projet privé qui va dénaturer nos paysages et modifier nos vies. Un maire nous a dit que nous en aurions, que nous en voulions ou non. Qu'en est-il ? De qui viendrait cette obligation ?	

			nous n'acceptons pas le projet. Mais des poursuites de qui? Envers qui? Avez-vous la réponse?		
Citoyen		Saint-Stanislas	On nous a fait miroiter que le projet n'aurait pas lieu sans acceptabilité sociale. D'abord, il aurait fallu donner une définition de ce mot. Est-ce possible de l'avoir avec précision ?Puis, comment accepter un projet qu'on nous a expliqué à la sauvette? Les maires ne savent pas répondre à nos questions, le promoteur est évasif alors il nous a fallu faire des recherches et inviter des experts. À ces séances d'information les élus ont été pratiquement tous absents.Les maires laissent planer la possibilité qu'il y ait des poursuites si nous n'acceptons pas le projet. Mais des poursuites de qui? Envers qui? Avez-vous la réponse?	À tous les conseils nous avons signifié clairement notre désaccord envers ce projet privé qui va dénaturer nos paysages et modifier nos vies. Un maire nous a dit que nous en aurions, que nous en voulions ou non. Qu'en est-il ? De qui viendrait cette obligation ?	
Citoyen		Saint-Stanislas	On nous a fait miroiter que le projet n'aurait pas lieu sans acceptabilité sociale. D'abord, il aurait fallu donner une définition de ce mot. Est-ce possible de l'avoir avec précision ?Puis, comment accepter un projet qu'on nous a expliqué à la sauvette? Les maires ne savent pas répondre à nos questions, le promoteur est évasif alors il nous a fallu faire des recherches et inviter des experts. À ces séances d'information les élus ont été pratiquement tous	À tous les conseils nous avons signifié clairement notre désaccord envers ce projet privé qui va dénaturer nos paysages et modifier nos vies. Un maire nous a dit que nous en aurions, que nous en voulions ou non. Qu'en est-il ? De qui viendrait cette obligation ?	

			absents. Les maires laissent planer la possibilité qu'il y ait des poursuites si nous n'acceptons pas le projet. Mais des poursuites de qui? Envers qui? Avez-vous la réponse?		
Citoyen		Saint-Stanislas	Les éoliennes sont placées, la plupart du temps, à l'extérieur des villes et des villages. Selon quelle étude veut-on les mettre à proximité des maisons et, de surcroît, sur des terres agricoles? Celles qu'on voudrait nous imposer sont énormes et, pourtant, on a prévu la même distance. Quelle étude autorise une si courte distance?	On veut nous coincer dans des souricières. Ou nous acceptons de vivre dans la poussière, le bruit, l'effet stroboscopique ou nous devons quitter avec la moitié des revenus de notre maison.	
Citoyen		Saint-Narcisse	Que les terres agricoles servent uniquement à nourrir.	Les terres agricoles servent uniquement à nourrir. Elles ne doivent pas servir à d'autres activités et surtout pas à produire de l'énergie éolienne qui appartient à des compagnies privées et envoyer les profits à l'extérieur du Québec. Autre source importante, l'eau. Un tel projet aura des impacts certains lors du pieutage sur nos 85 puits municipales et privées dans notre village Saint-Narcisse et sans aucune garantie de TES Canada. C'est tellement un projet décousu, risqué, sans garantie, sans information sur la santé, un projet qui divise, et surtout un projet où l'on se sent comme des rats de laboratoire! Un projet qui vient prendre notre petit lopin de terre, notre quiétude, notre mode de vie que l'on a choisi et un projet qui vient détruire	

				(SCRAPPER) et polluer notre belle nature. Nos pères et nos grands-pères ont travaillé fort avec peu d'outil pour nous léguer, nous les descendants, une vie meilleure! TENTONS DE NE PAS L'OUBLIER!	
Citoyen		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	La construction des éoliennesLa durée de construction des éoliennes beaucoup trop longLa procédure de stabilisation des sols La procédure d'ancrage de l'assise énormément lourdeLa détérioration des nappes d'eau souterraines et sa contamination potentielleLa corruption et contamination des puits de surfaces et puits artésiens	1) S'il arrivait que TES Canada réalise son projet d'implantation d'éoliennes (et/ou panneaux solairesetc.) dans les MRC de Des Chenaux et Mékinac, comment peut-elle assurer à 100% le propriétaire du fond (quelle garantie peut-elle lui offrir à ce sujet?) que lors de l'implantation d'éoliennes (de plus de 200 m de hauteur) nécessitant la pose, dans certains cas, de plusieurs dizaines de pieux traversant la nappe phréatique avant d'être vissés dans le roc, que l'eau de cette nappe phréatique (dont la vie de plusieurs humains pourrait dépendre) ne sera aucunement affectée à la suite de tant de travaux?2) En cas de contamination de la nappe phréatique (tant durant les travaux d'implantation qu'en cours de vie de l'éolienne, en raison des vibrations, etc.) nous serons placés devant une situation de non-retour. Quelles solutions s'offriront alors à nous ?3) Fournir tous les détails de cette opération (c'est-à-dire la traversée de la nappe phréatique avec des pieux qui seront ensuite fixés au	Comme le projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il revient donc au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants, ainsi qu'une synthèse de ceux-ci.

				<p>roc), y compris, mais sans aucune limitation, la grosseur des pieux, les équipements requis pour ce faire, les méthodes utilisées pour protéger l'eau (essentielle à la vie) lors de tels travaux et par la suite.</p>	
Citoyen		Saint-Narcisse	<p>Oui. Une étude approfondie des impacts sur notre santé mentale et physique et sur l'enjeu des nappes phréatiques, l'eau si précieuse ainsi que les quantités d'eau que cela prendra pour l'exploitation d'hydrogène vert. finalement mettre en évidence ce refus du gouvernement de prendre en considération les études déjà réalisées comme si les gens qui vivront avec les impacts négatifs ne valent pas la peine, le projet semble plus important que la population. En sommes nous rendus la? Redéfinir le terme acceptabilité sociale dans le vrai sens des mots et non un terme alternatif pour accommoder la classe politique.</p>	<p>Détérioration de ma santé mentale et psychologique. Inquiétudes et grand sentiment d'injustice. Le manque de transparence des élus municipaux et de la MRC. Aucune information de leur part sur les impacts négatifs. Les renseignements trouvés le sont par des bénévoles ce qui contribue à me créer de l'anxiété car plus on s'informe plus c'est inquiétant d'en apprendre et plus c'est choquant. Inquiétude et colère de constater que les élus, malgré des pétitions signées par une très grande partie de la population qui ne veulent pas du projet dans cette forme, ils font fi de notre refus mal gré leur devoir de s'assurer du bien être de la population et de l'environnement. Destruction des routes de campagne non fait pour du transport lourd. Inquiétude sur la durée des travaux dont nous allons subir les bruits et le dérangement, mon rang va se transformer en chantier de construction et de destruction.</p>	<p>INSPQ Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023 La plus belle des références est la réponse des gens : on n'en veut pas près de notre propriété! Vous exploitez les gens, arrêtez!</p>

				<p>Indifférence du gouvernement envers les animaux domestiques et sauvages, les oiseaux, les insectes pollinisateurs. Indifférence du gouvernement envers les gens des régions, les éoliennes d'abord. Dévaluation de la valeur de ma propriété. Ce que j'en lis, j'entends et je vois, ce projet n'est pas vert du tout et c'est que le gouvernement le sait. Inquiétudes de constater le manque de vision du gouvernement. Au plus vite et peu importe les coûts et les gens impactés. Inquiétudes sur l'avenir des générations futures, on va leur laisser des terres et de l'eau contaminées. Aucun respect..</p>	
Citoyen		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	<p>TES Canada: ses acquis et son expérience en développement et exploitation éolien?Le concept d'acceptabilité socialeLa qualité de vie des citoyens brimée par ce projetVisibilité du parc éolien trop importante et beaucoup trop près des habitationsUne trop grand nombre d'éoliennes, beaucoup trop hautes (impacts visuels importants), trop puissante (MW) pour une si minime proximité des citoyens.</p>	<p>1-TES Canada possède-t-elle (est-elle propriétaire) des éoliennes à quelque part dans le monde qui ont des caractéristiques et spécifications semblable C.À.D., aérogénérateurs de 7.2 MW ou plus de puissance, d'une hauteur égale ou supérieure à 210 mètres, des pales de 90 mètres de longueur et de même qu'un parc établie comprenant une majorité d'éoliennes des 145 soumises au projet et implantée à une proximité si rapprocher des milieux de vie. Si oui qu'elle nous décrive ses connaissances et expériences de même que l'acceptabilité sociale quelle a pu recevoir de son projet éolien parmi les citoyens et communautés visés.2- Si TES Canada ne peut répondre dans</p>	<p>Rapports, références d'études mises à jour et synthèses des connaissances SVP</p>

				l'affirmatif à la question précédente, je demande qu'elle nous évoque ses critères, sa vision et sa propre définition de ce qu'est "la qualité de vie" ³ -Comment TES Canada connaît-elle et définit-elle une acceptabilité sociale et comment s'y prendra-t-elle pour en mesurer l'ampleur d'une acceptation ou d'un rejet ?	
Citoyen		Saint-Narcisse	Préoccupation marquée des citoyens pour la protection des puits d'eau potable et de la nappe phréatique de St-Narcisse Les chicanes de voisins qui divisent les citoyens entre eux. Nous sommes le village de la Solidarité, plus rien n'y paraît. Violences qui découlent des rencontres citoyennes. Intimidation, chicanes, etc. Protection du territoire et reboisement quant aux arbres coupés pour l'installation éolienne. Le Après. Quand l'oiseau de fer sera désuet. Façon de démanteler. Pollution sonore et champs électromagnétiques Demande d'étude concrète. La protection des citoyens électrosensibles, les effets d'ombres Les études ne sont pas assez nombreuses pour démontrer la preuve de la non-dangerosité. La dépréciation des maisons. Le danger pour la santé de certaines espèces et la protection du corridor écologique des tourbières Red Mill et Tourbière de St-Narcisse	Étant une personne extra sensible aux bruits ambiants, je crains que ce genre d'installation ne crée chez moi un problème de santé. Les infrasons m'atteint et énormément et je crois que les éoliennes en zone habitées sont inacceptables. La division citoyenne et le non-respect lors du conseil municipal.	Je suis certaine que les rapports de l'INSPQ relatant le manque d'informations concluantes devrait être pris en compte.

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Prosper-de-Champlain</p>	<p>impact sur les valeurs des maisons et terrains impact sur la santé humaine et animale, impacte sur le bien commun.</p>	<p>je suis très inquiet par rapport à plusieurs aspects du projet d'éolien en terres agricoles. Tout d'abord l'impact sur la valeur foncière des résidences. Allons nous avoir des garanties par rapport à l'impact financier des projets sur la valeur des habitations? TES s'engage t il à garantir la valeur aux propriétaires? l'impact sur l'environnement, entre autres la pollution de l'eau, l'impact éventuel sur la pêche, l'agriculture, l'impact sur la santé animale, la faune, les oiseaux mais aussi sur les animaux domestiques et d'élevage et bien entendu l'impact sur la santé humaine. J'aimerais encore là recevoir des garanties et un engagement formel de TES. Ensuite au niveau financier, y aurait-il des avantages pour l'ensemble des communautés accueillant un tel projet et même pour l'ensemble des citoyens payeurs de taxes? J'aimerais qu'il me soit expliqué clairement la part de fonds publics qui seront investis dans cette entreprise, et éventuellement qui sera l'acheteur de cette électricité. Comment l'électricité qui était jusqu'à présent un bien public, contrôlée par l'état et dont les profits revenaient aux citoyens sera désormais confié à des entreprises privées qui voudront bien évidemment faire un profit dans leur intérêt. Y aura-t-il donc des retombées financières pour l'ensemble des citoyens et pour les communautés immédiates (je pense à des projets pour le bien commun qui pourraient être entrepris par TES à inclure dans le projet).</p>	
-----------------------	--	-----------------------------------	---	---	--

Citoyen		Montréal	<p>Est-ce que les bénéfices pour la société québécoise seraient plus importants si TES présentait son projet de production d'énergie éolienne et solaire dans le cadre d'un appel d'offre d'Hydro-Québec ? Est-ce que les retombées pour la société québécoise seraient plus importantes si Hydro-Québec était le donneur d'ouvrage des parcs éoliens et les opérerait par la suite ? Le rayonnement solaire étant très faible de novembre à mars au Québec, très peu d'énergie électrique sera produite par cette source. Est-ce que TES comptera davantage sur l'alimentation électrique d'Hydro-Québec (150 MW consenti) pour pallier ce manque ? Quelle est l'efficacité de l'utilisation de l'hydrogène pour les usages prévus, par rapport à l'électrification directe ?</p>	<p>À quels tarifs sera revendue l'électricité produite par TES à Hydro-Québec ? Est-ce que ces tarifs seront plus importants que les tarifs auxquels TES paye son énergie ? Compte tenu du modèle d'affaires de TES H2 qui prévoit la circulation mondiale de CO2, est-il possible que TES Canada importe du CO2 capturé en Allemagne ? Quelle quantité d'énergie sera nécessaire aux entreprises qui capturent le CO2 pour le séparer du reste des gaz brûlés dans leurs activités, puis pour le comprimer, le transporter et l'utiliser dans le réacteur Sabatier de TES Canada ? Comment justifier une telle perte d'énergie ? Quelles sont les pertes estimées de molécules d'hydrogène sur l'ensemble du cycle de vie ? Quels sont les impacts des fuites d'hydrogène sur le climat ? Est-ce que l'utilisation de l'hydrogène dans le transport lourd est plus judicieuse que l'électrification directe ? Comment justifier cette approche qui est reconnue comme énergétiquement peu efficace ?</p>	
Citoyen		Saint-Narcisse	<p>Oui, l'impact sur la nappe phréatique est un enjeu vital et également l'impact sur la faune et les gens en lien avec les moyens utilisés pour la transformation en région habitée. (éoliennes).</p>	<p>Sur l'utilisation des moyens pour développer et acheminer l'énergie afin d'opérer un projet, qui n'est pas rentable énergétiquement, en région habitée.</p>	<p>-INSPQ éoliennes et santé publique:mise à jour 2023.</p>
Citoyen		Saint-Maurice	<p>Les impacts concernant le fait que ce projet veut être implanté dans des Zones Habitées. Donc, les impacts sont majeurs sur la quiétude des citoyens. Il serait important de démontrer tous les effets d'un tel projet à proximité des habitations. Les enjeux des décibels des éoliennes, ainsi que ceux des</p>	<p>L'envahissement de notre coin de paradis. Un projet d'une telle ampleur ne devrait pas voir le jour en zone habitée. Perte de la jouissance du paysage, de la paix sociale, les bruits, infras-son, l'eau bien indispensable à l'humain. La hauteur, la grosseur (200 mètres, c'est gigantesque) et les conséquences de toutes ses</p>	

			endroits de stockage . Impact sur Nos Campagnes Québécoise.	infrastructures. Le bien-être des animaux , des oiseaux migrateurs. En fait, le Québec est tellement grand, il possède un si grand territoire, c'est aberrant que l'on propose un tel projet en zones habitées, alors que personne au départ n'a rien demandé.	
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Concernant les équipements du projet (éolien, hydrogène, solaire, électrique, etc..) , pour chacun d'entre eux : Sont-ils assez robuste pour ne pas briser ? Sont ils adaptés aux changement climatique, aux températures extremes et aux vents forts (mini tornade dans nos régions). En quoi l'ajout d'équipement supplémentaire va aider la transition énergétique ?Quels types d'incidents (défaillance, bris, perte,fuite, accidents, etc...) pourraient arriver lors de l'installation, de l'exploitation et du démantèlement des équipements? A quelle distance les bris pourraient entrainer des dommages? Est ce que des installations et équipements seront classés à haut risque ? Quels seraient les périmètres de sécurité nécessaire en rapport avec la dangerosité ?Le matériel a-t-il déjà été utilisé dans des conditions similaires, ici ou ailleurs, pour permettre de confirmer sa fiabilité et les impacts potentiel, ou alors c'est la première fois et nous n'avons pas de recul ? Si la première fois , quels comparatif peut etre fait et quel facteur de différence serait appliquées ?Est-ce qu'un matériel équivalent a déjà été utilisé dans les mêmes proportions et conditions ? Est-ce que des incidents	Quels seraient les garanties proposées pour compenser les dommages ? Serait ce au propriétaire ou au promoteur de garantir la fiabilité et entretien des équipements ?Quels type d'assurances seraient souscrite pour assurer la communauté ? Qui devrait souscrire a ses assurances et pour quels montants ?Quels types de protection seraient mise en place pour éviter les incidents ?Est-ce que des systèmes de contrôle à distance permettraient de contrôler et d'arreter les équipements ?Quels type de mesures permettraient de contrôler la fiabilité des équipements et éviter qu'ils ne brisent?Quel Plan d'intervention en cas d'accidents (usine, parc solaire, hydrogène, électrique) serait prévu par le promoteur ?Est ce que les équipement nouveaux,si défaillant, pourrait causer des défaillances en cascade sur l'équipement existant (électricité hydroquébec, etc..)Est ce que l'usure des équipements aurait des répercutions sur l'environnement ?Lors du démantèlement, quels composant serotn recyclé et comment ?Est ce que les élus ont été informés de ces possibles incidents techniques ?	

			<p>sont déjà arrivés avec du matériel équivalent? Si oui, quels sont les répercussions, les dommages, les dégâts occasionnés , au Québec, Canada, et ailleurs dans le monde ?</p>		
Citoyen		Saint-Stanislas	<p>1) S'il arrivait que TES Canada réalise son projet d'implantation d'éoliennes (et/ou panneaux solaires etc.) dans les MRC de Des Chenaux et Mékinac, comment peut-elle assurer à 100% le propriétaire du fond (quelle garantie peut-elle lui offrir à ce sujet?) que lors de l'implantation d'éoliennes (de plus de 200 m de hauteur) nécessitant la pose, dans certains cas, de plusieurs dizaines de pieux traversant la nappe phréatique avant d'être vissés dans le roc, que l'eau de cette nappe phréatique (dont la vie de plusieurs humains pourrait dépendre) ne sera aucunement affectée à la suite de tant de travaux?</p>	<p>2) En cas de contamination de la nappe phréatique (tant durant les travaux d'implantation qu'en cours de vie de l'éolienne, en raison des vibrations, etc.) nous serons placés devant une situation de non retour. Quelles solutions s'offriront alors à nous ?</p>	<p>3) Fournir tous les détails de cette opération (c'est-à-dire la traversée de la nappe phréatique avec des pieux qui seront ensuite fixés au roc), y compris, mais sans aucune limitation, la grosseur des pieux, les équipements requis pour ce</p>

					faire, les méthodes utilisées pour protéger l'eau (essentielle à la vie) lors de tels travaux et par la suite. Comme le projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il revient donc au promoteur d'effectuer l'in
Citoyen		Saint-Stanislas	1) Considérant que chaque propriétaire assume, d'après les dispositions du C.c.Q, la responsabilité civile rattachée à ses biens (meubles et immeubles); Considérant le projet privé de TES Canada d'implanter des éoliennes et /ou panneaux solaires etc. et leurs accessoires avec canalisation et fils conducteurs et voie d'accès (chemin) en toutes saisons pour en permettre l'exploitation, dans les MRC de Des Chenaux et Mékinac, à même des terres privées, quel sera le coût moyen de la prime annuelle d'assurance responsabilité que chaque propriétaire foncier devra assumer pour l'installation, le maintien et/ou le démantèlement d'une éolienne (et/ou de panneaux solaires, etc. et de leurs accessoires) seule, et aussi, pour chaque éolienne formant , le cas échéant, un parc éolien? Quels ont été,	2) Pour les signataires avec TES Canada, quand et en quels termes ces derniers ont-ils été avisés de la nécessité de se procurer (à leurs frais) et de maintenir, pendant toute la vie du contrat, une assurance responsabilité couvrant les risques associés à la présence d'éolienne(s) (et/ou panneaux solaires, etc. et leurs accessoires) sur leur propriété? Par ailleurs, quelle est l'étendue et tous les détails de la police d'assurance responsabilité détenue par le promoteur en rapport avec son projet en Mauricie (couvrant notamment et sans aucune limitation), l'électrolyseur (le plus gros au monde), éoliennes (+200 m) et ses parcs, parcs de panneaux solaires, détérioration du réseau routier, etc.	3) Considérant que le projet Mauricie est 100% privé, le promoteur devrait nous fournir l'inventaire exhaustif des couvertures d'assurance qu'il détiendra en rapport avec son projet.

			avec pièces à l'appui, les assureurs que vous avez consultés?		
Citoyen		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Malgré encore le faible développement mondial de l'hydrogène, en 2022, 213 cas d'accidents dénombrés. L'Aria (Analyse, recherche et information sur les accidents), 84 % concernent des incendies et/ou explosions, et 16 % portent sur des fuites non enflammées, des emballages sans explosion et des corrosions détectées en amont. Pourquoi au niveau de la production industrielle et de ces dangers l'INÉRIIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) a développé des codes de réglementation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) concernant les avis de risques devant être mis en lumière. Lorsque au moins une tonne d'hydrogène est présente et stocké sur un site, selon la rubrique ICPE 4715 un affichage spécifique et détaillé dans un rayon de 2 km. À 2000 mètres cubes de stockage et pression de 200 Bars, vous dépassez largement cette norme - La	Comment TES Canada peut-elle s'assurer de la sécurité de son complexe d'hydrogène et garantir cette même sécurité à l'égard des citoyens de Saint-Georges-de-Champlain dont seulement une bande de boisé de 1.4 kilomètre sépare ce complexe des premières habitations. Des accidents recensés, des mortalités et plusieurs cas ou la population avoisinante a été évacuée. Projet Mauricie a-t-elle déjà avisé de quelques façons que ce soit les citoyens concernés de la localisation arrêtée de son complexe d'hydrogène sur la Route des Défricheurs? - De plus, si on examine le site proposé par rapport à la localité nommée plus haut, ce site est situé directement dans le corridor vent NORD (parfois N-E ou N-O) donc en cas d'incendies, les émanations seront directement projetées vers les habitations plus au SUD. La norme BNQ sur les installations d'hydrogène a été créée quant à elle afin de répondre au	J'aimerais connaître les références exactes définies au niveau du positionnement de votre complexe assurant l'entière garantie de sécurité de cette population et de chacun des citoyens situés à 1.4 kilomètres plus au SUD. J'aimerais aussi que l'on m'expose un rapport actualisé de votre démarche auprès de ces citoyens afin de m'assurer que

			<p>distance est portée à 3 km dans le cas d'une production d'hydrogène avec un électrolyseur d'une puissance supérieure à 6 MW. --- Vous en avez un de 500 MW ... Avez vous à tout le moins avisé toute cette population directement exposée???</p>	<p>besoins de l'industrie et non pour encadrer la sécurité des populations environnantes.</p>	<p>vous et Ville de Shawinigan avez très bien fait votre travail et identifié spécifiquement cet enjeu auprès de nos citoyens.</p>
Citoyen		<p>Notre-Dame-du-Mont-Carmel</p>	<p>Je demande à Projet Mauricie (TES Canada) de faire un bilan des analyses sonores et visuelles selon ce qui sera rendu disponible et publique suite aux suivis de la mise en service des premières éoliennes au Québec de nouvelles générations du projet Apuiat sur la Côte Nord prévu pour décembre 2024, c'est à dire pour ce momentum du démarrage des premières éoliennes de grandes envergures et grandes puissances. Que les instances en santé puissent enfin se servir de la portée du démarrage de ce premier parc afin d'identifier l'ensemble des farteurs aggravants de dangerosité et dérangement attribuables à de pareilles machines. Que ces instances québécoises (INSPQ, médecins, acousticiens et autres) se rendent sur</p>	<p>Je demande expressément que TES Canada ne nous expose aucunement à des situations pouvant mettre notre santé en péril. Que TES Canada prenne grandement en considération les dernières exposées de l'INSPQ à l'intérieur de notre quotidien local en ce 21 Mai 2024 disant et je cite: «Plus elle est grosse, plus le 45 décibels va être atteint un peu plus loin. Ça peut être un enjeu si des municipalités réfléchissent par rapport à des éoliennes de 1 MW d'il y a quelques années alors que maintenant, ce sont des 7 à 10 MW que les promoteurs sont en train d'imaginer. La distance ne sera peut-être pas appropriée», prévient M. Gauthier de l'INSPQ. - Je demande à qui devrait-on faire confiance sinon à la plus grade instance en santé du Québec. Ce n'est</p>	<p>https://www.lenouvelliste.ca/actualites/le-fil-des-coops/2024/05/21/les-eoliennes-sont-elles-mauvaises-pour-la-sante-EN3646PA7NA TJDGCNXK3M7 W4GI/Rendre disponibles ... Rapports, expertises, dernières études et synthèses des références SVP</p>

			place et investiguent soigneusement et se prononcent suite à des études de qualité. Les recensions de toutes les études mondiales présentement disponibles sur la santé au niveau des éoliennes et de ses effets ont été exécutées en présence de petits parcs éoliens de faibles puissances donc non représentatifs des vrais enjeux pour la santé.	toujours bien pas un promoteur, maires, conseillers municipaux ou préfets de MRC à dicter des distances respectables tout simplement par la présentation d'un nouveau schémas d'aménagement permettant le projet sans conditions de potentiels dangers multifactoriels mais favorisant le rapprochement évident de quelques partis aux niveaux financiers des multiples redevances proposées. Pas question de faire vivre à la population une détresse supplémentaire sans études préalables, un point c'est tout.	
Citoyen		Saint-Stanislas	Environnementale Non aux éoliennes	Non aux eoliennes en mauricie	
Citoyen		Hérouxville	Nous avons un paysage bucolique et champêtr et nous ne voulons pas détruire par des éoliennes. Ce type d'éoliennes de 200 mètres est construit en mer depuis plus de 15ans au Danemark pour éviter l'impact visuelle et sonore aux citoyens. Nous ne voulons pas d'un tel progrès qui provoquera une dévaluation de nos habitations.	Impact visuel Pollution sonore Déforestation Dévaluation	Le livre Éolienne de Fabien Bouglé Voir les études du groupe Shift en Europe

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>es enjeux de la contamination ou de la diminution de la quantité d'eau potable requièrent plus de recherches et d'acquisition de données. Ils doivent être investigués davantage dès le début du processus de planification du projet d'installation d'éoliennes car la vulnérabilité des nappes d'eau souterraines exige une extrême prudence. On note très peu de scientifiques sur ce sujet actuellement. Il n'y a donc que très peu d'informations sur les sources de contamination et de modification des niveaux d'eaux souterraines lors des diverses phases d'un projet éolien. La caractérisation des contaminants (nature et la quantité) est déficiente. Ceux-ci risquent de se retrouver dans les nappes d'eaux souterraines pouvant alimenter des systèmes de distribution d'eau potable et des puits privés .</p>	<p>Les préoccupations sont relatives aux activités de construction et d'opération du parc éolien qui pourraient modifier les profils hydriques des aquifères. Ceux-ci peuvent être altérés aux divers stades de réalisation du projet et durant l'exploitation des éoliennes. L'exemple de l'installation du parc éolien de la côte de Ceará au nord-est du Brésil est très éloquent à cet égard. Il y a aussi le cas de Chatham-Kent en Ontario où les analyses d'eau démontrent que la concentration de schiste noire est passée d'environ 47 microparticules par millilitre avant les travaux à 681 939 microparticules par millilitre après les travaux. Le promoteur a nié l'impact des travaux d'implantation des éoliennes. Ce cas particulier démontre que le lien de causalité est presque impossible à démontrer en cas de contamination des eaux souterraines. C'est donc la raison pour laquelle le promoteur doit absolument s'assurer, à chaque étape du projet, de bien caractériser les risques pour l'eau souterraine. Il sera aussi nécessaire de bien surveiller et s'assurer de l'absence de contamination accidentelle pendant et après les travaux. Quelles études seront menées par TES Canada sur l'eau souterraine étant donné que de nombreux résidents possèdent des puits privés dont l'eau provient directement du site des emplacements choisis pour les éoliennes projetées? Que fera le promoteur en cas de contamination? S'en lavera-t'il les mains en niant sa responsabilité à l'instar d'autres entreprises?</p>	<p>https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-eau-potable-synthese.pdf www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-eolienne-sante-publique.pdf</p>
-----------------------	--	-----------------------	--	---	---

<p>Citoyen</p>		<p>Sutton</p>	<p>Le projet comporte deux volets dont la distinction n'est pas assez mise en évidence, ce qui nuit à la juste évaluation de sa valeur sociale, environnementale, économique et climatique selon le paragraphe 1.3 de la directive. Il y a un volet éolien et solaire dont la particularité est de se faire hors du cadre des appels d'offre d'Hydro-Québec, d'impliquer le transport privé et la possibilité de vente de gré à gré d'électricité à un tiers privé qui n'est pas identifiée ou à Hydro-Québec. Il faudrait pouvoir comparer la valeur pour les communautés locales et la société québécoise du modèle de production privé de TES avec le modèle du dernier appels d'offres d'Hydro-Québec en éolien. Le volet industriel, la production d'hydrogène et de e-gaz, est difficile à évaluer car les usagers finaux de ces produits demeurent inconnus. Celle-ci implique la consommation d'un bloc de 150 MW d'hydro-électricité ainsi que l'énergie issue du volet éolien - solaire. Il faudrait pouvoir comparer la contribution du projet à la réduction des émissions de GES au Québec avec un scénario où le bloc de 150 MW est dédié à l'électrification directe, c'est-à-dire un scénario sans TES, et ensuite un scénario où l'électricité additionnelle produit par les éoliennes et les panneaux solaires est également utilisé dans l'électrification directe. Bref, en termes de coûts énergétiques vs bénéfiques en décarbonation, est-ce que la production de H2 et de E-CH4 est un usage optimal de l'énergie décarbonée ?</p>	<p>La production d'hydrogène vert et de surcroît de e-gaz, est un processus comportant d'importantes pertes énergétiques et il en résulte un extrant très coûteux sur le plan économique et énergétique. La littérature scientifique récente propose de réserver ces 2 produits pour des usages sans-regrets qui sont assez peu nombreux. Je ne vois pas ces usages priorités dans le projet proposé. Dans la mesure où chaque MW doit travailler de manière optimale à la décarbonation, il est probable que la production de H2 et de e-CH4 soit sous-optimale par rapport à d'autres usages de l'électricité propre. Le Québec consomme actuellement du H2 d'origine fossile dont la production génère des GES, comment la molécule de H2 produit par TES se compare sur le plan économique, à ce H2, quelles sont les possibilités de substitution? TES soutient que son H2 ira principalement dans le transport lourd, mais n'en fait pas la démonstration et suppose l'apparition d'une flotte de 200 camions lourds H2. La dépendance du modèle d'affaire sur des subventions me préoccupe également. Dans un contexte de transition, chaque \$ d'argent public doit être alloué de manière optimale à la décarbonation tout en générant une valeur pour les communautés selon les critères 1.3 de la directive. N'ayant pas le détail des subventions, crédits et autres appuis financiers de Québec, d'Ottawa et d'autres gouvernements, dans le modèle d'affaire de TES, on n'est pas en mesure de faire cette évaluation.</p>	<p>Ueckerdt, F., et al. (2021). "Potential and risks of hydrogen-based e-fuels in climate change mitigation." Nature Climate Change 11(5): 384-393. Vezzoni, R. (2024). How "clean" is the hydrogen economy? Tracing the connections between hydrogen and fossil fuels, Environmental Innovation and Societal Transitions, Volume 50, 2024 Michael Liebreich et Marco Alvera (2023) « Subsidies Everywhere All At Once », https://www.liebreich.com/subsidies-everywhere-all-at-once/</p>
-----------------------	--	---------------	--	--	---

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Prosper-de-Champlain</p>	<p>Demande d'études et analyses, avec synthèse, concernant les vents et turbulence autour des éoliennes, et les impacts. Est-ce qu'une éolienne crée une turbulence de vent autour de ses pales ? Décrire la turbulence, sa vitesse, les courants d'air. Y a-t-il des êtres vivants (insecte, oiseaux, autres) qui peuvent être aspirés par la turbulence ? Est-ce que ces êtres aiment les éoliennes et viennent se mettre proche, ou est-ce qu'ils s'éloignent ? Décrire les êtres qui se rapprochent, et ceux qui s'éloignent. Est-ce que les oiseaux viennent massivement sur nos terres durant leur migration ? Est-ce que les oiseaux utilisent les vents et courants d'air pour se déplacer ? Comment les êtres vivants réagissent-ils si des courants créés par l'éolienne les attirent dans les pales des éoliennes ? Ont-ils la force durant la migration de se sortir des turbulences autour des pales ? À quel taille / poids/masse les êtres vivants sont attirés par les turbulences autour de l'éolienne ? Est-ce que les êtres vivants apprécient ? Quelles incidents peuvent-il arriver avec ces êtres ? Est-ce que la décarbonation nécessite de risquer des impacts avec ces êtres vivants ? Quels arguments, en dehors de tout doute, permettent de démontrer le gain ou la perte du projet sur ces aspects ?</p>	<p>Est-ce que les emplacements d'installation éolien prévus dans le projet TES garantissent le respect des couloirs migratoires ? Quels sont les couloirs migratoires et pour quelles espèces ? Est-ce que les oiseaux et insectes, et chauves-souris, etc., sont des êtres importants dans l'écosystème ? Est-ce que les populations sont grandissantes ou en voie d'extinction ? En quoi cela va favoriser le changement climatique si on impacte ces espèces ? L'écosystème a-t-il besoin de chaque être pour être équilibré ? Qui mesurera les accidents, le nombre d'oiseaux, insecte, chauves-souris, etc. ? Est-ce que les oiseaux morts seront ramassés à terre ? Si oui par qui et avec quel suivi statistique ? Est-ce que TES ou des experts indépendants constateront les impacts/accidents ? Quelles mesures de prévention, mesures de suivi, garanties, compensations sont prévues pour équilibrer les impacts ? Est-ce que des zones protégées sont prévues comme un ZOO ? Est-ce que des repeuplements sont prévus pour équilibrer les pertes ?</p>	
-----------------------	--	-----------------------------------	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Notre-Dame-du-Mont-Carmel</p>	<p>Une reconnaissance de la démocratie, une reconnaissance d'un rejet d'acceptabilité sociale et enfin, le respect de cette décision même au niveau de la volonté citoyenne. Considérant que : l'ensemble des communautés et municipalités approchées pour satisfaire le projet n'ont pas eu réponses à plusieurs questionnements rendant difficile la transmission de connaissances disponibles pour le citoyen. Considérant que : Une description beaucoup plus détaillée de vos procédures afin de pallier les principaux impacts et enjeux environnementaux (Chapitre 5 du projet) aurait été pour le moins préférable pour l'acceptation d'un consensus social. Considérant que : jusqu'à maintenant, TES Canada et son projet n'ont pas été en mesure de définir l'approche de la moindre acceptabilité sociale. Considérant que : bien que l'acceptabilité sociale soit difficile à mesurer, une possibilité s'offre à TES Canada de prendre conscience et de suggérer elle-même un vote et/ou référendum régional visant à clore le dossier de son volet éolien en lieux présentement définis par une voie démocratique unanime. Considérant que : le manque évident de collaboration et d'échanges espérés et souhaités par les citoyens avec les spécialistes, scientifiques et experts en énergies indépendants ont su modérer et amplifier une méfiance sans cesse accrue envers TES Canada</p>	<p>Considérant que : nul autres ultimes reconnaissances qu'un vote avec majorité absolue ne peut être entrevues afin de faire admettre à TES Canada l'acceptation ou l'échec de son projet. Dans ce dernier cas, vous serez conviés à la reconnaissance du principe démocratique et au respect de cette décision. Considérant que : depuis l'annonce du projet jusqu'à aujourd'hui, Projet Mauricie (TES Canada) ne cesse de véhiculer le message que "sans acceptabilité sociale, le projet n'aura pas lieu" Considérant finalement que : depuis l'annonce du projet jusqu'à aujourd'hui, rencontres informelles citoyennes, assemblées publiques municipales et de MRC auxquelles nous en sommes à ne plus pouvoir questionner et faire valoir un point de vue, elle se situe où votre vision d'une acceptabilité sociale quand passionnément on ne parle sans cesse que de ça dans tous les médias radiophoniques, journalistiques et télévisuels? – Pensant à l'aspect financier et aux redevances à l'endroit de plusieurs qui prêtent une oreille attentive d'offres alléchantes, sachez que le prix de l'acceptabilité sociale se fait au détriment du bris de son tissu et de sa paix sociale. Comment comptez-vous faire valoir votre vision d'une reconnaissance et d'un respect évident si vous n'obtenez pas cette acceptabilité sociale? – On peut facilement et dès à présent reconnaître cette non-acceptabilité, si les conclusions vous sont défavorables,</p>	<p>Votre définition de l'acceptabilité sociale par toutes sources d'études validées par des rapports et synthèses de connaissances SVP</p>
-----------------------	--	----------------------------------	---	---	--

				vous permettez-vous l'écrasement d'une population ?	
Citoyen		Saint-Adelphe	<p>- La protection de l'environnement:La perte de terre agricole et du paysage rural; Contamination des sols et de la nappe phréatique;La biodiversité, faune et floreJ'aimerais qu'on tienne des nombreuses études négatives qui ont été effectuées un peu partout dans le monde. - Les inconvénients individuels:Bruit; Pollution visuelle; Dévaluation municipaleAcceptabilité sociale: Peu de personnes enrichies au détriment des autres qui doivent subir les désagréments</p>	<p>La hauteur des éoliennes- La proximité des résidences et le bruit causé par les éoliennes; il y a certains sons que je ne peux tolérer physiologiquement et le cas échéant, je devrais vendre ma maison et déménager, moi qui ai choisi cette municipalité parmi tant d'autres parce qu'elle était paisible et silencieuse.- L'acceptabilité sociale, on l'a nommée mais on n'en n'a pas tenu compte- Dans un document, TES Canada dit que les travaux de construction des éoliennes seront temporaires (ce mot revient souvent) mais il ne faut pas oublier que tous les</p>	

				inconvénients des éoliennes est là pour longtemps, donc en permanence.	
Citoyen		Sainte-Thècle	<p>À ne pas oublier qu'on parle ici d'éoliennes industrielles, du jamais vu au Québec. Quand on sait que ce sont des éoliennes installées en mer. Comment vraiment on peut vérifier l'impact de celles-ci sur la faune, le bruit, le visuel, la santé de la population etc...Comment peut-on penser à installer des éoliennes de cette grandeur sur un si grand territoire. Mékinac est un joyau de nature, on viendra la dénaturé avec un tel projet. À qui ce projet rapportera quand on sait qu'il sera rentable uniquement pour le promoteur, ici TES Canada? Pourquoi prendre une population en otage? Quand on sait que la plupart des agriculteurs qui ont signé une entente avec TES n'habitent pas à l'endroit ou l'éolienne sera implanté, donc aucun impact négatif sur eux. A-t-on pensé aux voisinages qui eux sont contre mais qui devront vivre pendant des années avec ces monstres.</p>	<p>- Quel héritage on laisse aux générations futures quand on sait que ce projet n'est pas si vert que ce que le promoteur dit? - Quelle est l'implication de la ville de Shawinigan qui recevrait l'usine d'hydrogène, où sont leurs éoliennes? C'est beau pelleter dans la cour des autres quand on aura pas d'impact. - Comment peut-on laisser une compagnie privée donner des contrats pour l'élaboration d'un tel projet alors que celui-ci n'est pas encore autorisé?- À quel point on pense à l'impact d'un tel projet sur les terres agricoles?- Pourquoi TES Canada n'est pas dans l'obligation de procéder à un référendum pour s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un projet de cet envergure auprès de la population?- À quel point on prend la population de la Mauricie pour des innocents? Nous ne sommes peut-être pas nombreux, mais nous tenons profondément à notre belle région.- Dernière préoccupation, si Jean Chrétien habitait les Laurentides, parlerait-on d'un tel projet dans cette région?</p>	

Citoyen		Shawinigan	<p>Nous ne connaissons pas encore les lieux précis concernant l'installation des éoliennes. S'il faut se résigner à avoir des éoliennes à Grandes-Piles, serait-il possible de les installer dans l'arrière-pays, c'est-à-dire non pas en haut des belles falaises donnant sur la rivière Saint-Maurice. Comme il semble que les éoliennes seront très hautes, il faudrait qu'elles soient installées hors de la vue à partir de toute la région attenante, soit Saint-Jean-des-Piles, la rivière Saint-Maurice et Grandes-Piles. On éviterait ainsi de déguiser le magnifique paysage qui est un attrait touristique majeur dans la région.</p>		
----------------	--	------------	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Rivière Saint-Maurice : M.,Éric Gauthier, directeur TES Canada, décembre 2023 " 0,08%du débit de la rivière sera utilisée ie 47litres /seconde " Q: qu'est-ce que cela sigifie en période d'étiollement? Basée sur 100ans et plus, barrages ou non.Quelle serait la caractérisation chimique, physique et organique à la prise d'eau et au retour après traitement à l'usine? Y aurait-il un siivi ? Combien de stations seraient en fonction, à quelle fréquence ? Les résultats seraient ils accessibles au public ?H2: M.Éric Gauthier, dir. TES Canada, décembre 2023 " pour le transport lourd, des problèmes techniques à l'utilisation de H2 sont non résolus." Où en est rendu l'application technique et de quoi s'agit-il ? Le détail. Avec qui travaille TES et quels types de transports lourds seraient visés? Méthanisation, CH4: Quelle source de résidus organiques prévoit utiliser TES? Quelles sont les origines des résidus et d'où proviennent-ils (les fournisseurs le cas échéant). Quel est le bilan carbone de tout ce procédé du camionage qui entre et qui sort (vide)? Où ira le "digestat" produit par les biodigesteurs ? Qui accepteraient ces digestats, sur quels sols, dans quelles rotations (nommer les végétaux compatibles et la fréquence des applications). Quelle quantité maximale à l'hectare l'hectare ? Sous la supervision de quel,le agronome? Les résultats annuels seraient-ils accessibles au public? Quel serait l'empreinte carbone de chacun des résidus utilisés.</p>	<p>CH4: Quel serait le taux des émissions fugitives ?Usine de production d'H2: quel serait le potentiel de dangerosité de ce type d'usine? Electrolyseur et quincaillerie de transport du H2 ,quels seraient les plans et devis ? La Ville de Shawinigan et les environs possèdent-ils les systèmes incendies et les connaissances pertinentes à ce type d'usine ? À détailler. Que prévoit les règles de précautions lors de la construction, de l'exploitation et des entretiens ? TES aurait-elle une équipe environnement à toutes ces étapes? Quelles professions en feraient partie ?</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Stanislas</p>	<p>De quelle façon la qualité de vie est-elle quantifiable? Comment pouvons-nous la décrire ? Qui est autorisé à la modifier sous prétexte de l'améliorer? Qui peut la détruire à jamais sans l'assentiment de la population ?Comment la population locale la décrit-elle? Paysages à admirer, tranquillité, obscurité de nuit, qualité de l'eau , parfums de fleurs, cultures, repos de l'âme et du corps, jeux pour les enfants, bruissement des feuilles, pepiemenrs des oiseaux etc etc.De quel droit un promoteur pourrait soustraire la population de son droit à la paix?,</p>	<p>Connaissons - nous les impacts sur la santé physique? La santé mentale?Qui va s'occuper des personnes en détresse? De celles qui ont des malaises?</p>	
-----------------------	--	------------------------	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Prosper-de-Champlain</p>	<p>Quelles sont les aides publiques que recoit l'entreprise privée internationale TES pour l'éolien, le solaire, l'hydrogene, l'électricité, et autres ? Est ce que la structure financiere de TES est viable sans les aides publiques ?TES propose des sommes d'argent aux municipalités : pour quelles raisons et comment sont elles calculées ? Quel type de partenariat serait proposé entre les co-contractant (municipalites, propriétaire, voisins, etc..) . Quand est ce que les municipalités vont connaître le contrat proposé ? Pourquoi les municipalites n'ont pas encore reçu de proposition de contrat, afin de savoir si nous voulons contracter avec eux ou avec la concurrence ?Est ce que faire de l'hydrogene avec des éoliennes est assurement la meilleur solution pour décarboner ? Les citoyens n'ont pas eu la possibilité d'exprimer toutes les alternatives possibles alors qu'il y a plusieurs idées facile et moins couteuse de réduire l'empreinte carbone provincialeQuelles preuves avons nous que cela aide la décarbonation alors que le gouvernement propose de doubler la production électrique avec les éoliennes ce qui entraine beaucoup de materiaux et travaux et impacts considérablement tout les aspects de la vie de l'ecosysteme, des habitants, des animaux, etc dans un rayon large des parcs éoliens ? Pouvez vous démontrer l'apport du projet a la transition énergétique ?Est ce que le projet participe à freiner le changement climatique et si oui, comment ?</p>	<p>Nous entendons dire que de contrats de vente d'electricité aux USA sont vendu a faible prix et sont des ventes de surplus. Est-ce que l'objectif de doubler la production et de vendre à l'extérieur participe a la definition de transition energetique et réduction des changements climatiques ? TES propose des sommes d'argent « a ce partager » entre les voisins proches: pour quelles raisons ? Pourquoi la somme est a diviser, plutot que des sommes forfaitaires en relation avec les impact et dommages ? Quels impacts et pertes subbissent l'ensemble des citoyens des MRCS visées ? Est ce équitable ? Tous les gens des MRC visées subissent des pertes importantes, pas seulement les voisins. Est ce que TES a annoncé les impacts des éoliennes aux élus et MRC avant que les MRC ne fassent leur reglement ? Est ce que TES a prévenu les élus de distance minimum a respecter en relation avec la puissance et la taille , et les impacte sur la santé et l'écosysteme ? Si oui quelles préconisations ont été proposées ?Les règlements municipaux proposent des distances différentes les uns des autres, sans cohérence. Quels sont le criteres de distances aux emplacements sensible proposé par TES aux municipalites ?</p>	
-----------------------	--	-----------------------------------	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Montréal</p>	<p>- Risque d'explosion: Quels sont les risques d'explosion des installations, incluant les réservoirs d'hydrogène? Quelles sont les mesures d'urgence concernant ces risques d'explosion? - Contamination de l'eau? Le procédé de Sabatier utilisé pour produire le gaz synthétique génère de l'eau et du méthane. L'usine générera 180 000 tonnes d'eau (180 000 000 litres) qui doivent être séparés du méthane. Quels sont les risques de contamination de l'eau par du méthane non purifié ? Où se retrouveront les rejets d'eau issus de ce procédé ? Sera-t-elle retournée au Saint-Maurice ? Y a-t-il des risques de contamination de la rivière ? Sera-t-elle vendue sous forme de vapeur ? (Avis de projet: « le projet vise à récupérer une portion des rejets thermiques »). Selon un article, une des sources de revenus de TES serait la « revente de la vapeur haute pression générée par la transformation de l'hydrogène et en gaz naturel ». Est-ce que le méthane qui se trouverait éventuellement dans cette vapeur se retrouvera dans l'atmosphère ? Si oui, est-ce que ces émissions sont comptabilisées dans le bilan de GES de l'entreprise ?</p>	<p>TES Canada affirme que le gaz synthétique est destiné à un usage 100 % québécois. TES Canada prétend que le gaz synthétique servira à décarboner l'industrie lourde. Or, l'intérêt des clients industriels pour le GNR, dont le prix de vente est moins de 50 % du prix de vente estimé du gaz synthétique, a beaucoup diminué en 2022-2023. Quels sont les volumes de gaz synthétique pour lesquels TES Canada ou Énergir ont des contrats d'achat avec des clients industriels ? Compte tenu du modèle d'affaires de TES H2, en Belgique, qui vise à positionner l'Allemagne comme un importateur de gaz synthétique, que TES H2 construit un terminal méthanier à Wilhelmshaven en Allemagne, que le gouvernement du Canada a une stratégie sur l'hydrogène qui vise à positionner le pays comme un exportateur, que le Canada a signé une entente pour que le Canada exporte de l'hydrogène vers l'Allemagne, que l'Europe et l'Allemagne offrent de généreuses subventions à la consommation d'hydrogène « propre »... Serait-il possible que la production d'hydrogène ou de gaz synthétique soit exportée sous forme de gaz synthétique, par exemple en passant par des ports méthaniers aux États-Unis ? Serait-il possible pour TES de valoriser ses attributs environnementaux de l'hydrogène et du gaz synthétique en Europe ? Si les volumes de gaz synthétiques sont vendus aux clients industriels, à quoi servira ce gaz ?</p>	<p>Modèle d'affaire de TES H2 avec production de e-gaz à l'étranger et importation en Europe https://bit.ly/3Xnutw7 Accord H2 Canada Allemagne http://bit.ly/3VRXW0p Vente de vapeur par TES https://bit.ly/3RtHikP</p>
-----------------------	--	-----------------	---	--	---

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Adelphe</p>	<p>La consultation populaire doit être le premier enjeu de ce projet car l'acceptabilité sociale ne se mesure concrètement que par un référendum décisionnel; Si la population décidait de voir naître le projet il faudrait assurément que les gouvernements ou les autorités demandent des études indépendantes des sujets tel que: - Impacts physiques et psychologiques chez les humains et leurs milieux de vie; Impacts sur la faunes et les animaux domestiques; Impacts directs associés aux distances d'éoliennes versus les résidences, la capacité éolienne(du vent) du territoire pendant un an. Les terres de la couronne devraient être utilisées pour ce genre de projet car pour créer de la richesse, il faut cesser de détruire celle d'autrui. Comme vous le savez sans doute nos deux MRC sont des bijoux de territoires de par leurs paysages, cours d'eau, forêts, leurs cultures bref, c'est notre mode de vie. Le nombre d'éoliennes (22 à 29) dans notre municipalités et jusqu'à 140 en tout avec un territoire avec un relief relativement plat nous pourrions nous retrouver à vivre au milieu d'un parc éolien, chose que nous ne voulons pas. Le tissu social commence déjà à s'effriter et nous ne voulons pas ça pour nos communautés. Faisons les choses pour le bien de tout le monde soit en territoire non-organisé ou non-occupé. Merci!</p>	<p>-La rentabilité du projet sans subventions; La grosseur du bloc énergétique accordé par Hydro Québec pour un projet qui servirait à une usine de "gaz" très énergivore dans un contexte de décarbonation, je doute fortement que nous parvenions à celle-ci par l'industrialisation d'énergies fossiles, il faut revoir la façon de faire et obtenir une vision globale de tous les aspects moins polluants pour rencontrer les objectifs fixés 2050. La privatisation de l'électricité par la venue de projets privés et la façon anarchique dont ceux-ci se retrouvent dans nos communautés; La vitesse et la façon douteuse dont TES Canada s'y prend pour faire signer les propriétaires de terres et leur incapacité de répondre clairement aux questions qui leurs sont adressées; La grande quantité d'eau qui sera puisée dans le St-Maurice pour l'usine inquiète en temps de changements climatiques (sécheresse, feux de forêt) de plus cette eau potable sert de source à plusieurs utilisateurs. Le rejet de méthane n'est pas sans inquiéter; L'imputabilité, qui sera responsable et assumera les pertes de jouissance encourues si une source d'eau potable privée ou publique est contaminée, que l'évaluation foncière sera diminuée, que nos routes seront brisées, que les champs drainés seront abîmés, le démantèlement, l'effondrement des tours par le verglas ou par des tornades, etc...? Faudrait prévoir des clauses dans les contrats afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés si ce</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	---	--

				genre de situations se produisaient. MORATOIRE.	
--	--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Geneviève-de-Batiscan</p>	<p>Que le promoteur présente un inventaire exhaustif des études et rapports existant pour des installations similaires à son projet dans les deux MRC, qu'il en fasse l'évaluation de chacune et la synthèse, sur les sujets suivants: a) Le bruit et son impact sur le quotidien (notamment l'inconfort et le dérangement) et sur le sommeil, tant en phase de construction, d'exploitation, d'entretien et de démantèlement, d'autant que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du CdQ estime que des nuisances seraient ressenties en milieu rural à partir de 30 dBA; le promoteur devrait fournir des données claires sur le bruit à la source et sur les variantes selon les distances, notamment à 600 mètres; b) Les infrasons et basses fréquences qui devraient être mesurés en dBZ et non en dBA; c) L'eau potable et les risques de contamination, qu'il s'agisse des puits municipaux et des puits individuels, incluant le relevé des cas de contamination de puits dans les pays où il y a des éoliennes; d) La valeur marchande des résidences situées à 1 km et moins, alors que le MAMH prétend que la présence d'éoliennes n'influence pas cette valeur tandis que d'autres études prétendent le contraire; e) L'effet cumulatif d'un groupe d'éoliennes sur le bruit, les infrasons, l'eau potable et la valeur marchande; f) Les bonnes pratiques d'atténuation des nuisances et les garanties qu'il compte prendre; g) Un sondage de satisfaction des résidents</p>	<p>Le BAPE et les universitaires répètent que les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer que les éoliennes ont des impacts positifs ou négatifs sur la qualité de vie, la santé et la richesse (valeur marchande) des résidents autour des éoliennes. C'est très inquiétant parce qu'on nous demande de signer un chèque en blanc, d'autant que la réciprocité imposée me privera de mon droit de propriété (usus). Qui croire ? TES Canada qui y voit une mine d'or et qui n'imposera aucune éolienne à aucun de ses dirigeants ? Le gouvernement qui impose des éoliennes en milieu habité et agricole ? Les conseils municipaux qui entendent la perspective de revenus supplémentaires et dont la large majorité des maires et conseillers municipaux n'habitent pas en zone d'implantation d'éoliennes et donc n'en subiront aucun impact négatif ? Les promoteurs et les élus sont en train de créer deux catégories de citoyens : ceux des villages dont l'environnement paysager, l'eau potable et l'usage seront protégés, et ceux des rangs qui, comme moi, serviront de cobayes sous ces puissantes éoliennes, perdront l'usage de leurs propriétés (réciprocité) sans notre consentement et risquent de perdre le calme rural, l'eau potable et la valeur marchande de nos propriétés. Tout ça sans véritable démocratie et dans un processus opaque qui ne répond pas à nos questions, tant de la</p>	
-----------------------	--	-------------------------------------	--	--	--

			québécois situés à 1 km et moins d'une éolienne.	part du promoteur (avec ses soi-disant consultations) que de nos élus.	
--	--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Rivière Saint-Maurice : M.,Éric Gauthier, directeur TES Canada, décembre 2023 " 0,08%du débit de la rivière sera utilisée ie 47litres /seconde " Q: qu'est-ce que cela sigifie en période d'étiollement? Basée sur 100ans et plus, barrages ou non.Quelle serait la caractérisation chimique, physique et organique à la prise d'eau et au retour après traitement à l'usine? Y aurait-il un siivi ? Combien de stations seraient en fonction, à quelle fréquence ? Les résultats seraient ils accessibles au public ?H2: M.Éric Gauthier, dir. TES Canada, décembre 2023 " pour le transport lourd, des problèmes techniques à l'utilisation de H2 sont non résolus." Où en est rendu l'application technique et de quoi s'agit-il ? Le détail. Avec qui travaille TES et quels types de transports lourds seraient visés? Méthanisation, CH4: Quelle source de résidus organiques prévoit utiliser TES? Quelles sont les origines des résidus et d'où proviennent-ils (les fournisseurs le cas échéant). Quel est le bilan carbone de tout ce procédé du camionage qui entre et qui sort (vide)? Où ira le "digestat" produit par les biodigesteurs ? Qui accepteraient ces digestats, sur quels sols, dans quelles rotations (nommer les végétaux compatibles et la fréquence des applications). Quelle quantité maximale à l'hectare l'hectare ? Sous la supervision de quel,le agronome? Les résultats annuels seraient-ils accessibles au public? Quel serait l'empreinte carbone de chacun des résidus utilisés.</p>	<p>CH4: Quel serait le taux des émissions fugitives ?Usine de production d'H2: quel serait le potentiel de dangerosité de ce type d'usine? Electrolyseur et quincaillerie de transport du H2 ,quels seraient les plans et devis ? La Ville de Shawinigan et les environs possèdent-ils les systèmes incendies et les connaissances pertinentes à ce type d'usine ? À détailler. Que prévoit les règles de précautions lors de la construction, de l'exploitation et des entretiens ? TES aurait-elle une équipe environnement à toutes ces étapes? Quelles professions en feraient partie ? ... Sécurité</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Les enjeux de la contamination ou de la diminution de la quantité d'eau potable requièrent plus de recherches et d'acquisition de données. Ils doivent être investigués davantage dès le début du processus de planification du projet d'installation d'éoliennes car la vulnérabilité des nappes d'eau souterraines exige une extrême prudence. On note très peu de scientifiques sur ce sujet actuellement. Il n'y a donc que très peu d'informations sur les sources de contamination et de modification des niveaux d'eaux souterraines lors des diverses phases d'un projet éolien. La caractérisation des contaminants (nature et la quantité) est déficiente. Ceux-ci risquent de se retrouver dans les nappes d'eaux souterraines pouvant alimenter des systèmes de distribution d'eau potable et des puits privés.</p>	<p>Les préoccupations sont relatives aux activités de construction et d'opération du parc éolien qui pourraient modifier les profils hydriques des aquifères. Ceux-ci peuvent être altérés aux divers stades de réalisation du projet et durant l'exploitation des éoliennes. L'exemple de l'installation du parc éolien de la côte de Ceará au nord-est du Brésil est très éloquent à cet égard. Il y a aussi le cas de Chatham-Kent en Ontario où les analyses d'eau démontrent que la concentration de schiste noire est passée d'environ 47 microparticules par millilitre avant les travaux à 681 939 microparticules par millilitre après les travaux. Le promoteur a nié l'impact des travaux d'implantation des éoliennes. Ce cas particulier démontre que le lien de causalité est presque impossible à démontrer en cas de contamination des eaux souterraines. C'est donc la raison pour laquelle le promoteur doit absolument s'assurer, à chaque étape du projet, de bien caractériser les risques pour l'eau souterraine. Il sera aussi nécessaire de bien surveiller et s'assurer de l'absence de contamination accidentelle pendant et après les travaux. Quelles études seront menées par TES Canada sur l'eau souterraine étant donné que de nombreux résidents possèdent des puits privés dont l'eau provient directement du site des emplacements choisis pour les éoliennes projetées? Que fera le promoteur en cas de contamination? S'en lavera-t-il les mains en niant sa responsabilité à l'instar d'autres entreprises?</p>	<p>https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-eau-potable-synthese.pdf www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3468-eolienne-sante-publique.pdf</p>
-----------------------	--	-----------------------	--	---	---

Citoyen		Saint-Tite	la vision de notre région qui est somme toute assez touristique comment elle sera vue par les touristes ???festival western comment vont réagir les animaux	concernant la santé des humains et des animaux je me questionne beaucoup !!!!	je n'ai pas de référence particulière a donner !!!
Citoyen		Saint-Prosper-de-Champlain	Comment le promoteur concidère les êtres vivants (animaux, humains, insectes, vegetations, ..) et leur besoin de vie et de survie ? Quels sont les conditions nécessaires à la vie ? Concernant le BAPE, nous trouvons que c'est difficile pour s'exprimer concernant des Grands Travaux : limitation du nombre de caracteres (1500), limitation d'envoi d'un seul formulaire par adresse email , le formulaire est tres difficile a remplir car la technique bloque l'affichage et décale le contenu sur l'autre sections, la confusion des mots enjeux et préoccupations. Pourrions nous avoir une liste des Formulaires BAPE pour vérifier car des emails ont été usurpé ?Est ce normal que la recherche du projet sur le site web BAPE donne aucun résultat lorsqu'on cherche les mots clefs du projet ? Comment peut faire un individu pour trouver sans référencement ? Pourquoi le BAPE est aussi précipité ? A 1 semaine apres les consultations sur les reglements, la population ne peut pas avoir le temps de se préparer et organiser sa reflexion de vie concernant l'aménagement et les nuisances de ces nouvelles technologies plus grande et grosse que d'habitude ?Quelles sont les criteres de choix lors de l'achat d'une propriété ? Est ce que la communauté et les	Comment différenciez-vous une ville d'une zone urbaine ? Est ce que le choix d'habiter en zone rurale inclus le paysage , l'écosysteme, l'absence de nuisance de ville, etc ? Est ce que le temps et l'énergie de mobilisation est infini ? Est ce que les humains peuvent en plus de leur activités de travail, familiales, réparation, etc, avoir le temps de monter en compétence? Comment pouvez vous démontrer que l'acceptabilité sociale évolue avec le temps autrement que par épuisement ? Est ce que après les travaux et la mise en opération, les résidents acceptent plus ou moins? Est ce qu'une orientation ou directive gouvernemental, par un gouvernement non mandaté pour ces projets, est plus forte que le code municipale ? Qu'est ce qui justifie que TES ait commencé les travaux avant que le peuple n'ait pu s'exprimer ?Pourquoi les municipalité ont peur d'appliquer le droit municipale et les demandes citoyennes ? Qui met de la pression et comment est-ce justifié ? Quelles analyses de l'urgence de ces travaux permettent de justifier l'empressement du projetEst ce que les changements climatiques nécessite d'industrialiser les zones rurales à cette vitesse ?Est ce que la décarbonation nécessite d'impacter négativement fortement les territoires ruraux ? Quelle est la logique ? Est-on sur de l'efficacité	

			<p>paysages/environnement/activité sont des critères pour choisir son lieu de vie (pour les humains, les animaux, les plantes, etc) ?</p>	<p>finale ?Merci de fournir analyse et études, ainsi que synthèse concernant ces interrogations</p>	
--	--	--	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Lac-aux-Sables</p>	<p>Faites une plus grande place à l'étude des infrasons. Les témoignages concernant les problèmes de santé répertoriés depuis quelques années dans tous les pays où ont été implantées des éoliennes ne cessent de s'accroître. Nous sommes déjà loin de la période où l'énergie éolienne pouvait être considérée comme la meilleure énergie pour l'avenir. Trop de résidents se plaignent du fait que ces gigantesques tours industrielles rendent leur existence pourtant rurale insupportable. Plusieurs se résignent à devoir quitter des lieux que plusieurs générations de leurs ancêtres ont contribué à bâtir. Parfois leurs résidences sont tellement dévaluées qu'elles deviennent invendables alors que leurs occupants avaient la chance autrefois de vivre dans des paradis ruraux. La santé publique aborde plusieurs de ces problèmes mais en fait un survol plutôt complaisant qui permet même aux promoteurs de les citer pour prétendre que ces problèmes sont des « mythes ». On en vient ainsi à prétendre que les problèmes sont de nature psychosomatiques. Pourtant, ces problèmes se retrouvent parmi la faune animale et les élevages des agriculteurs. Actuellement, le gouvernement aborde ces questions de façon irresponsable et il est en train de saccager la minuscule partie de territoire occupé, située en grande partie au nord et au sud des rives du St-Laurent. Il expose ainsi la plus grande partie de la population à une dégradation de leur santé ainsi qu'à un</p>	<p>L'étude des infrasons est énormément négligée. Le document de l'INSPQ aborde la question des champs électromagnétiques, qui sont négligeables vu la distance et la hauteur des tours, mais elle méconnaît la question des infrasons qui sont perceptibles à plus de 15 kilomètres. Dans le tableau des thématiques (p.16) de leur rapport, les infrasons sont tout à fait absents. Ils sont légèrement abordés dans la section des bruits. Il est d'ailleurs surprenant de constater que les scientifiques de l'étude classent les infrasons dans la catégorie des bruits et les relient aux décibels alors que les infrasons sont mesurés en terme de hertz car ce sont des fréquences non perceptibles par l'oreille humaine mais que notre corps subit sous forme de malaises ou maladies. L'armée a d'ailleurs fait de nombreuses études pour l'utiliser comme arme (potentiellement immorale) et certains services de sécurité, notamment dans les grandes villes américaines, ont acheté des canons à infrasons pouvant être utilisés pour le contrôle des foules. Des médecins recommandent aux femmes enceintes et aux malades atteints de troubles cardiovasculaires de s'éloigner des éoliennes. Pourquoi la santé publique, au lieu d'affirmer qu'il n'y a pas assez d'études pour conclure « hors de tout doute le lien entre ces maladies et les infrasons » ne préconise-t-elle pas le « principe de précaution » alors que le Québec a la chance de posséder d'immenses territoires nordiques pour</p>	<p>https://www.eastcountymagazine.org/mink-miscarriages-birth-defects-and-stillbirths-heighten-concerns-over-wind-turbines https://www.ledevoir.com/environnement/777995/environnement-quand-l-eolien-risque-de-menacer-des-especes-en-peril https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebecois https://www.youtube.com/watch?v=94T0xGxGlac&ab_channel=Pourunchoix%C3%A9clair%C3%A9dansNicolet-Yamaska</p>
-----------------------	--	-----------------------	---	--	---

			lourd handicap sur la gestion de leur territoire.	accueillir un plan structuré moins à risque?	
Citoyen		Val-David	J'aimerais que l'étude se penche sur les impacts de développer la filière hydrogène sachant que le processus nécessite beaucoup d'énergie et ne semble pas avoir un bilan positif en termes énergétique. De plus, je trouve que les enjeux de biodiversité devraient être mieux couverts et que la perte de biodiversité, milieux humides et hydriques devraient être analysés en prenant en compte l'ensemble des projets énergétiques prévus dans la province, incluant les nouvelles lignes de transport et l'empreinte des projets	Bilan énergétique négatif de la filière hydrogène Perte de biodiversité et de milieux humides et hydriques dû au projet, mais aussi pertes cumulatives à cause du trop grands nombres de projets énergétiques dans la province Difficulté à atteindre les 30% d'aire protégée dans un contexte de développement des projets énergétiques particulièrement dans le sud de la province Les perturbations liées à ce genre de projet augmentent les risques d'envahissement par les espèces exotiques envahissantes, une	J'ai manqué de temps pour faire une recherche bibliographique.

			en tant que tel (éolienne, hydrogène, batteries, HQ).	menace importante à la biodiversité pour laquelle le gouvernement du Qc fait peu d'actions significatives comparé à d'autres provinces. Vente d'énergie à petit prix plutôt que mettre l'accent sur la diminution de la consommation industrielle, commerciale et résidentielle.	
Citoyen		Rouyn-Noranda	La capacité des gouvernements à traiter de l'information de nature scientifiques (thermodynamique, ingénierie de procédé, potentiel industriel) et non pas à suivre les tendances. Mettre de l'avant un programme d'efficacité énergétique. Ce doit être la priorité tant du point de vue résidentiel que commercial. Les tarifs résidentiels d'électricité doivent être haussés, les consommateurs gaspillent l'énergie en raison de son faible coût. L'allocation des blocs du patrimoine d'hydro québec doit se faire où les plus grandes réductions en GES sont raisonnablement attendus, faire de l'hydrogène vert à des usages énergétiques n'en est pas une.	Usage médiocre du potentiel énergétique. Produire de l'hydrogène pour en faire une source d'électricité provoque de lourdes pertes énergétiques inutiles. Il suffit de se servir de l'électricité produite directement. Les usages acceptables de l'hydrogène sont pour la synthèse de fertilisants, faut mieux remplacer de l'hydrogène gris que de produire de l'hydrogène vert pour des usages énergétiques. On subventionne une hausse des prix de l'énergie. Beaucoup d'argent sont alloués sans que cela réduise réellement les émissions de GES. Le public enrichit des entreprises privées n'apportant de valeur ajoutée significative à la société.	Chemical, Biochemical, and Engineering Thermodynamics Paperback – April 24 2017 by Stanley I. Sandler (Author)

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Geneviève-de-Batiscan</p>	<p>Que le promoteur présente un inventaire exhaustif de tous les RCI, schémas d'aménagement, PIIA et règlements municipaux au Québec, relatifs aux éoliennes et installations connexes, et qu'il en fasse une analyse exhaustive en présentant un tableau détaillé comparant leurs contenus, notamment sur les normes d'aménagement (distances séparatrices, etc.), en faisant ressortir les mesures les plus sévères de protection de la population. Que le promoteur présente un inventaire exhaustif de tous les rapports du BAPE au Québec et tous les jugements des tribunaux partout dans le monde, relatifs aux éoliennes et installations connexes, et qu'il en fasse une analyse exhaustive en présentant les divers résumés liés aux connaissances liées aux impacts ainsi que les diverses recommandations du BAPE et résultats des procédures judiciaires. Que le promoteur présente d'une manière détaillée les diverses mesures de contrôle et de corrections sur les divers impacts liés aux éoliennes et installations connexes. Le promoteur doit mettre ces diverses informations en perspective que ses éoliennes seront les plus grosses installées en milieu habité.</p>	<p>«Nul n'est censé ignorer les recommandations du BAPE». Mais le problème est que les éoliennes que TES Canada projette installer en milieu habité et agricole n'existent nulle part ailleurs. En 1997, sur le projet du parc éolien Le Nordais, le BAPE écrivait «que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité». Depuis cette date, de nombreux projets ont été réalisés en milieu habité. Que s'est-il passé du côté du BAPE pour que le BAPE change d'avis ? Comment se fait-il que 27 ans plus tard, on ait l'impression que malgré l'insuffisance de données scientifiques, les décisions semblent être prises d'une manière arbitraire, discriminatoire et déraisonnable ? Par ailleurs, il est notoire de dire que les éoliennes comportent leurs lots de risques. Je vais m'adresser à qui, dans le cas de cette multinationale TES Canada, si les éoliennes dépassent un bruit acceptable, si elles contaminent mon eau, etc. La pratique du ministère de l'Environnement est de renvoyer au promoteur. Vais-je devoir téléphoner en Chine si les Belges co-proprétaires vendent leurs parts aux Chinois et si madame Chrétien-Desmarais ne répond pas à mes questions ? Quand le BAPE recommande que des suivis soient effectués, on fait quoi si mon eau est contaminée ? Est-ce que TES va l'écrire dans son rapport de suivi et ça va s'arrêter là ? Faudra-t-il seize (16) ans de procédures judiciaires pour faire cesser les nuisances que le tribunal français vient de reconnaître aux habitants du Morbihan ?</p>	
-----------------------	--	-------------------------------------	---	---	--

Citoyen		Saint-Boniface	<p>Toutes nuisances, dérangements à l'égard de la santé humaine et animale, qualité de vie, distances insuffisantes des éoliennes par rapport à l'activité humaine, l'habitation et les immeubles protégés, qualité des sols, démocratie, cohabitation sociale, remise en cause des choix de vie, les répercussions psychosociales, mauvaises présentations du promoteur sont les fondements de l'opposition au projet, incendies du complexe d'hydrogène ou feux de forêt causé par des éoliennes à faible distance des habitations, affectation des milieux beaucoup trop exigus pour l'accueil d'un tel projet (trop gros), perte de terres cultivables, localisation des nouveaux parcs éoliens, impacts sur la dévaluation des immeubles et propriétés, déboisement des milieux forestiers, la superficie de ces déboisement (impacts GES), les contributions financières (subventions)des différents milieux, manque évident d'informations de la part des élus, pourquoi des redevances attribuées aux milieux municipal (elle ne font pas parti du projet), modification à jamais du patrimoine paysager, état du réseau routier en phase de construction et d'exploitation, l'étendue (période) des travaux de construction trop long, contamination des puits et nappes d'eau potable par le pieutage, le nombre de pieux, leurs grosseur, leurs oxydations et détérioration dans le temps, l'arrimage au rock de ceux-ci aux profondeurs caractérisées selon les secteurs, suffisance des vents,</p>	<p>1-Sur quelles études TES Canada s'est-elle basé pour assurer la sécurité des citoyens au niveau des impacts visuels et sonores *considérant spécifiquement les grandes envergures (210 mètres) et grandes puissances (7.2 MW) des éoliennes proposées dans le cadre de leur projet? 2-Quel est l'évaluation à long terme de l'impact vibro-acoustique et sonore sur la santé humaine?3- Quels sont les derniers rapports présentés par TES sur les conséquences des basses fréquences, infrasons, impacts solidiens, etc.4- Quels sont les études des facteurs aggravants qui menacent les personnes vulnérables (trisomique, spectre de l'autisme, etc.) en présence d'éoliennes?5-Comment TES évalue-t-elle la vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines?6-Quels sont les rapports de TES déjà présentés caractérisant les risques pour les ressources en eau potable souterraine en phases de construction et d'exploitation?7-Comment TES évalue-t-elle l'acceptabilité sociale, le bris de ce tissu social facilement observable et leur détérioration constante depuis l'annonce du projet?8-Considérant qu'aucune modélisation du climat sonore n'a encore été fait avec des distances si minimales d'éoliennes par rapport aux habitations et immeubles protégés, TES Canada croit-elle réellement en l'acceptabilité citoyenne d'un simple suivi du climat sonore devant être réalisé à la suite de l'implantation de ses éoliennes? N'avons pas l'intention de servir de</p>	<p>Demande Inventaire, synthèses et références SVPTES Canada et l'ensemble des promoteurs éoliens du Québec ne devront aucunement considérer l'acceptabilité citoyenne de ces suivis du climat sonore en milieu autres définissant des distances logiques et respectables pour assurer ces-mêmes suivis. Il faut de façon absolue que ces études de suivis sonores s'exécutent en des lieux où les distances sont beaucoup plus importantes (ex: 2.4 km P.72)https://vout.e.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000607542</p>
---------	--	----------------	---	--	--

			<p>quelles sont leurs garanties sur la santé humaine</p>	<p>cobayes ... (* pour questions 2 à 8 également)</p>	
<p>Citoyen</p>		<p>Saint-Narcisse</p>	<p>Financier-garantie En cas d'accident écologique quel plan d'action TES Canada projet Mauricie a-t-il à nous fournir en termes de contamination, de réserves financières etc. ...?</p>	<p>Je demande à TES Canada projet Mauricie de fournir des moyens transparents et publics de monitoring du rendement de l'état de bruit, de la consommation de carburant des groupes électrogènes.</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et</p>

					<p>rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.</p>
Citoyen		Saint-Narcisse	<p>techniqueTES CANADA PROJET MAURICIE mentionne que le transport de l'électricité se fera par enfouissement de cables sous-terrain et par voie aérienne par des tours de transmission. TES CANADA a-t-il fournit aux municipalités les tracés de transmission aérien et sous-terrain et les plans et devis détaillés de ceux-ci etc?</p>	<p>environnementTES CANADA PROJET MAURICIE mentionne que le transport de l'électricité se fera par enfouissement de cables sous-terrain et par voie aérienne par des tours de transmission, TES CANADA a-t-il fournit aux municipalités la listes des impacts que les lignes de transport auront sur la population, l'environnement physique et aérien, la faune flore et proprétaires terriens etc ?</p>	<p>Considérant que TES Canada projet Mauricie est 100% privé et qu'il ne résulte pas d'un appel d'offre d'Hydro-Québec, il est évident qu'il revient au promoteur d'effectuer l'inventaire des études et rapports existants ainsi qu'une synthèse de ceux-ci afin de nous présenter les avantages et inconvénients de son projet. Il</p>

					s'invite sur un très grand territoire qu'il modifiera définitivement pour les prochaines générations.
Citoyen		Saint-Maurice	<p>L'intervention faites ici concerne principalement le volet ÉOLIEN du projet de TES Canada. Il est primordial de mesurer les impacts PSYCHOLOGIQUES (détresse psychologique, dépression, insomnie, crises de paniques, perte de jouissance du milieu de vie, stress lié à une dévaluation potentielle des résidences, etc.) de chacune des phases du projet éolien (présentation du projet, démarchage, construction, exploitation, démantèlement, etc.) de TES Canada sur les résidents des municipalités des 2 MRC concernées. Il est tout aussi primordial de mesurer les impacts SOCIOLOGIQUES (tensions sociales, climat de méfiance entre citoyens ou entre citoyens et élus, bris de confiance entre citoyens d'une municipalité, conflits entre municipalités, etc.) de chacune des phases du projet de TES Canada sur les résidents des 2 MRC concernées.</p>	<p>Les impacts psychologiques et sociologiques doivent être mesurés au niveau de chacune des municipalités car les réalités locales, les milieux de vies et les citoyens sont très différents d'une municipalité à l'autre (secteurs urbanisés, agricoles, forestiers, liés à la villégiature, etc.).La réalité de Saint-Maurice n'est pas la même que celle de St-Tite ou de St-Georges-de-Champlain. Vous comprenez? C'est pourquoi chaque municipalité doit être étudiée INDIVIDUELLEMENT autant du côté des impacts PSYCHOLOGIQUES que SOCIOLOGIQUES. Je ne veux pas que vous mettiez les résidents de St-Maurice (qui pourraient recevoir des éoliennes sur le territoire de leur municipalité) dans la même «gang» que ceux de St-Georges (qui pourrait accueillir l'usine principale de TES Canada) Vous comprenez? Il faut faire des études par municipalités. Ce projet affecte déjà fortement nos communautés et il est impératif de tenir compte des impacts psychologiques et sociologiques d'un tel projet sur les résidents qui occupent et vivent sur le territoire.</p>	

Citoyen		Saint-Adelphe	Dévaluation foncière Comme le rappelle la MRC de Mékinac, « Il nous faudrait une étude psychosociale pour déterminer l'effet de l'implantation des éoliennes dans les MRC de Mékinac et des Chenaux » et une étude « sur les impacts de l'implantation d'éoliennes sur le marché immobilier de la région ». Il faut ces études, mais elles doivent être faites par des firmes indépendantes, des firmes sélectionnées par les MRC avec l'aide d'un comité citoyen afin de garantir l'impartialité des résultats.		
Citoyen		Grandes-Piles	La proximité du parc d'éoliennes par rapport aux lacs et rivières. L'avis ne mentionne pas les impacts que ce projet aura sur le bruit qui est diffusé par l'écho sur l'eau. De plus les éoliennes semblent être très présentes alentour de mon chez-moi.	J'habite à proximité d'un lac et le soir j'entend mes voisins à l'autre bout du lac à plusieurs mètres, voir kilomètre. J'ai entendu par un citoyen qui habite à proximité d'un parc éolien à St Ferdinand que le soir le bruit est infernal presque ahurissant. La surface de l'eau propage le son comme un miroir acoustique. Je suis très inquiète.	https://www.laboratoires-unisson.com/faq/technique/comment-le-son-se-propage-t-il#:~:text=Dans%20l'eau%2C%20le%20son,sons%2C%20comme%20un%20mirroir%20acoustique.
Citoyen		Saint-Tite	Les infrasons émis par les éoliennes qui sont de plus en plus documentés des 4 coins de la planète ayant des éoliennes depuis des décennies et que des personnes sensibles aux infrasons constatent des conséquences néfastes sur leur santé . Au niveau psychologique: dépression, irritabilité, manque de concentration et au niveau physiologique : maux de tête, nausées, vertiges, tachycardie, bourdonnements . L'ampleur de ces problèmes est souvent liée au seuil de l'exposition.	Un nouveau signal dans l'environnement les infrasons de plus en plus documenté par les scientifiques. De plus la hauteur et la puissance des éoliennes de ce projet en zone habitée exigera une mesure plus minutieuse de ces infrasons par une instrumentation scientifique de pointe .	https://www.aisne.gouv.fr/contenu/telechargement/22624/150683/file/OBS%20N%C2%B0%2004_ANNEXE_Etude%20Finlande%20infrasons.pdf

Citoyen		Saint-Tite	<p>Les impacts sur la biodiversité et la faune. Particulièrement les troupeaux de vaches laitières, les oiseaux migrateurs tels les outardes et la population de chauve-souris.</p>	<p>Étant une région agricole avec beaucoup de fermes laitières il a été démontré une baisse de productions et une baisse dans la qualité du lait et diverses maladie dans le troupeau de vache laitière quand des éoliennes sont implanté à proximité. Comment la compagnie va-t-elle protéger les éleveurs? La région de Mékinac est réputée comme étant un corridor de migration des outardes à l'automne et au printemps. Pourquoi la compagnie évaluera t'elle les impacts une fois les éoliennes implanté? Le mal sera fait! De plus, Les connaissances actuelles montrent que, parmi les mammifères, les chauves-souris sont les plus sensibles à l'installation d'un parc éolien.</p>	<p>https://eolien-biodiversite.com/impacts-connus/article/eoliennes-et-chauves-souris#:~:text=L'impact%20des%20%C3%A9oliennes%20sur,d%20pales%20devant%20le%20m%C3%A2t.https://agriculture.gouv.fr/caracterisation-de-limpact-sur-les-activites-delevage-des-antennes-telephoniques-installations</p>
Citoyen		Saint-Séverin	<p>Beaucoup de flou... on dit que pas d'impacts majeurs pour la rivière Saint-Maurice. Quels sont les impacts supposément mineurs? Où sont les études pour en parler?Au sujet du démantèlement : quelles seront les infrastructures existantes à ce moment-là pour accueillir tous ces déchets? Comment s'assurer que tout soit fait correctement? Exemple pour le recyclage. On sait que ce n'est pas parce que quelque chose est recyclable qu'il va l'être. Le plastique actuellement est un bon exemple. Est-ce que ce sera toujours TESCanada qui sera propriétaire du parc éolien dans 10-15-20 ans pour en disposer? Est-ce que ça</p>	<p>Qu'il y ait des perturbations au niveau environnemental autant dans la phase construction que dans la phase opération et même de façon permanente et qui soient minimisées. Pourrait-on se retrouver avec de gros problèmes d'environnement non prévus?Que des scientifiques qui ont examiné le projet n'arrivent pas aux mêmes conclusions que TESCanada en ce qui concerne la décarbonation. Cela met en doute l'utilité du projet. Que l'on touche aux terres agricoles pour ce genre de projet, donc en zone habitée d'où en plus de gruger le territoire agricole, le risque pour les habitants à proximité entre autres pour la qualité de l'eau potable suite à la perturbation des</p>	

			peut être un problème si la compagnie est vendue entre-temps à l'étranger?	nappes phréatiques, des puits de surface. Que le RCI prévoit une décontamination possible lors du démantèlement, donc possibilité de contamination en zone habitée. Encore un danger pour la qualité de l'eau en zone habitée. Qu'on implante une nouvelle génération d'éoliennes sans études préalables. On sera des « cobayes » puisque il n'y a rien sur quoi se fier pour dire à quelle distance elles ne seront pas nuisibles côté sonore, côté santé physique et psychologique.	
Citoyen		Sainte-Thècle	La préservation intégrale du massif montagneux de la chaîne de montagne des Laurentides qui est significatif pour les citoyens, la municipalité et la MRC. La protection du paysage Le bruit et les infrasons par les pales et turbines. Le silence est un acquis et une intérêt pour le milieu.	Que TES Canada ne soit pas le mandataire expert pour suivre, analyser et évaluer l'impact sur le milieu, le territoire, la population des différents facteur à suivre.	

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Selon moi, l'estimé de la diminution des émissions de CO2 ou CO2 équivalent est exagéré (800,000 tonnes métriques par année). Selon moi, il ne tient pas compte des tonnes de CO2 équivalents requis pour fabriquer les matériaux utilisés dans la fabrication des éoliennes, les lignes électriques, les postes d'interconnexion, l'usine d'électrolyse, celle de méthanisation, les panneaux solaires.</p> <p>L'estimé ne tient pas compte non plus des émissions des tonnes de CO2 équivalent associées aux aménagements/équipements que l'Hydro Québec (HQ) devra réaliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) pour raccorder les usines d'électrolyse et méthanisation à son réseau et lui garantir 150 MW de capacité ii) pour raccorder les éoliennes et les panneaux solaires au réseau public d'HQ afin que tout excédent d'électricité de ses sources soit accepté sur le réseau public (soit jusqu'à 1000 MW en capacité) iii) pour augmenter la capacité que le poste St Maurice et celle des lignes haute tension afin que ceux-ci soient suffisantes pour conditionner acheminer l'énergie des barrages de la Manic et de la Baie James (redirigée vers le poste St Maurice par période pour équilibrer le réseau public) et l'énergie excédendaire de TES (pouvant atteindre 1000 MW si les opérations des usines sont suspendues). <p>L'estimé ne tient pas compte des</p> 	<p>J'aimerais que TES présente les données utilisées pour estimer la diminution des émissions de CO2 équivalent. Je pense que ces données sont incomplètes et que celles utilisées sont insuffisantes. Je souhaite que TES présente</p> <ul style="list-style-type: none"> a) EOLIENNES tonnes de CO2 équivalent (CO2 eq) émises pour fabriquer les composantes des éoliennes et des panneaux solaires (exemple tonnes pour métaux dans stator/rotor; pour les pylones; pour fabriquer composite des pâles ; pour fabriquer 1 km de réseau électrique comprenant métal, gaine isolante, béton; estimer quantité de CO2 eq pour tout le réseau pour fabriquer équipements des postes d'interconnexion (élévateur) pour fabriquer 35 km de lignes haute tension pour fabriquer équipements qu'HQ devra installer pour garantir 150 MW à l'usine considérant qu'HQ doit i) garantir l'approvisionnement (ce qui nécessite d'avoir 2 postes de 150 MW) ii) donner priorité à électricité que TES voudrait injecter sur son réseau (jusqu'à 1000 MW). Installations à doubler b) USINES comme pour éoliennes, émissions de CO2 associées à la fabrication des composantes ainsi que leur remplacement aux 5 à 8 ans; émissions de CO2 associées à la construction du bâtiment ainsi que réservoirs, poste de transbordement; émissions de CO2 associées au 	<p>Aucune référence trouvée sur les émissions de CO2 équivalents associés à la construction des éoliennes, réseaux électriques et usines et panneaux solaires.</p> <p>Plusieurs références disponibles estimant le % de fuites durant la production de différents gaz. Variation entre 2% et 5%. Pour électrolyse, procédé industriel à être mis au point, fuites équivalentes à 2.5% de la quantité d'H2 produite est un seuil minimum. Idem pour méthanisation.</p>
-----------------------	--	----------------------	---	---	---

			<p>émissions de tonnes de CO2 équivalent associées à la fabrication des pièces de remplacement qui seront requises dans les électrolyseurs (vie utile: maximum 8 ans) etc</p>	<p>transport de l'Hydrogène vers les stations services; fuites d'hydrogène durant transfert et fabrication (quantités) et estimés CO2 éq d'après impacts sur les gaz déjà présents dans l'atmosphère</p>	
--	--	--	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>RISQUES ELEVES PRESENTES PAR L'HYDROGENE</p> <p>TES compte produire des tonnes d'hydrogène à l'intention du secteur du transport et pour la génération de egaz. Compte tenu que ce gaz est le plus explosif (eg explose à des concentrations dans l'air de 30 à 40 fois inférieures à celle de l'essence) qu'il est le plus difficile if entreposer dans des réservoirs (réaction de l'H2 qui fragilise l'acier sur une période de 10 ans; molécule étant petite, très difficile de prévenir les fuites (atteindre et maintenir degré d'étanchéité requis) qu'il est une solution coûteuse ? adoptée en dernier recours lorsque l'électricité générée par les éoliennes installées en mer ne peut être acheminée via des câbles électriques (ce qui n'est pas le cas des éoliennes et panneaux solaires qui seront localisés en Mauricie) que les technologies d'électrolyse sont encore en développement. Pourquoi la génération d'H2 a t elle été favorisée par le gouvernement du Québec ? comment les fonctionnaires des agences ont ils déterminé que la production d'H2 était préférable à d'autres projets industriels visant la diminution de la pollution et la lutte aux changements climatiques ?</p>	<p>La génération d'hydrogène par TES ne semble pas préoccupée les agences gouvernementales pour ce qui est des questions de santé sécurité tant pour le secteur industriel que pour l'usage domestique (transport). Quelles sont les mesures qui seront prises pour limiter la portée d'une explosion survenant dans l'usine? qu'est ce qui freinera la déflagration ? Quelles sont les mesures qui garantiront que le risque d'explosion lors du transfert de l'H2 dans les réservoirs des camions sera de moins de 0,001% (ou équivalent à celui présenté par l'essence ou le gaz naturel) ? Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour détecter des fuites jusqu'à 50 fois inférieures en volume à celles d'autres gaz inflammables afin de prévenir que la concentration d'H2 atteigne le point d'inflammabilité ? Si le projet était remis de 10 ans, quels gains d'efficacité et économies dans les coûts seraient réalisables ? POurquoi ce délai n'est pas considéré alors que la demande pour l'H2 est quasi inexistante au Québec ? et que la diminution des gaz à effet de serre serait atteinte plus facilement et à moindre coût en investissant dans d'autres projets ou les technologies sont matures ? Qui détermine au gouvernement du Québec que le projet TES est un atout pour lutter contre les changements climatiques et la pénurie d'énergie ? ou peut on consulter les analyses</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

				techniques détaillées de ces spécialistes ?	
--	--	--	--	---	--

Citoyen		Sainte-Thècle	<p>FAIBLE CONTRIBUTION DE TES AUX MUNICIPALITES ET AUX PROPRIETAIRES DES SITES OU LES EOLIENNES SERONT LOCALISÉES</p> <p>Les éoliennes industrielles que plusieurs de nos voisins comptent accueillir chez eux, vont leur donner droit à recevoir des redevances de \$25,000 par éolienne. Ce montant semble calculé d'après la puissance et équivaloir à \$4500/\$5000 par MW. Pourquoi cette manière de dédommager ou reconnaître l'occupation des terrains par les éoliennes est elle estimée juste ? Selon moi, le montant de redevances offert par TES est insuffisant compte tenu des inconvénients que leur présence vont causer dans toute la communauté. Ces redevances sont aussi nettement insuffisantes compte tenu des revenus que TES va tirer de l'électricité générée par les éoliennes et les subventions/crédits que TES obtiendra des agences gouvernementales (eg 40% du fédéral pour éolienne/réseau électrique; \$100 à \$120 par tonne CO2 eq). Si éolienne génère en moyenne 25% de sa capacité nominale, l'électricité généré sera de 13,140,000 KWH, soit à \$0,12/KWH = \$1,576,800/an. Les crédits de carbone versés annuellement atteindront plus de \$60,000 (si diminution des émissions CO2 est calculée d'après gaz naturel). TES verse \$50,000 par éolienne aux municipalités et aux propriétaires (soit 3%)</p>	<p>Pour chaque éolienne et réseau électrique, TES recevra au minimum 40% pour couvrir ses investissements pour chaque éolienne, le réseau situé sur chacun des sites ainsi que le réseau régional privé qu'elle va ériger. TES n'a pas dévoilé l'investissement requis par éolienne (érection et acheminement du courant). Si nous prenons les estimés suivants:</p> <p>Eolienne: \$1,000,000/MW capacité x 6 = \$6,000,000 Installation: \$ 500,000</p> <p>Réseau électrique local (1.5 km @ \$150,000 incluant poste) + portion réseau électrique régional (4 km/éolienne incluant poste @ \$ 100,000/km = \$400,000) Total = \$ 550,000</p> <p>Postes d'interconnexion (2 @ \$1,200,000; \$2,400,000 réparti sur 140 éoliennes = \$17,000</p> <p>Réseau électrique grande puissance (35 km x \$800,000/km= \$28,000,000/140= \$200,000</p> <p>Coût total par éolienne et portion du réseau: \$7,267,000</p> <p>Coût total par éolienne et portion réseau après subvention: \$4 360,000</p> <p>Coût si vie utile éolienne est de 20 ans = \$ 218,000/an</p> <p>Entretien annuel: \$ 50,000/éolienne</p> <p>Coût total annuel TES = \$268,000/eolienne Revenus annuel = \$ 1 636 000 Bénéfices = \$1,368,000 (2028) % bénéfices versés en redevances =</p>	
---------	--	---------------	---	---	--

			<p>Si les tarifs et les crédits augmentent de 50%, quelle portion des revenus additionnels seront partagés? Très peu. Les redevances devraient être mises à jour selon revenus de TES et atteindre au moins 8%</p>	<p>3,7%. Bénéfices (2035 + 40%) = \$1 915,000 Croissance redevance (+1%/an) 2035 = \$60,000 (2035) % bénéfices versés en redevances = 3,1% (diminution de 0,5%).</p> <p>QUEL SERA LE MONTANT NET VERSE AUX PROPRIETAIRES EN 2028?</p> <p>Si assurance responsabilité pour éoliennes (-\$6000/an); redevances taxées à 20% (-\$5000), montant net = \$14,000</p>	
--	--	--	--	--	--

Citoyen		Sainte-Thècle	<p>FAIBLE CONTRIBUTION DE TES AUX MUNICIPALITES ET AUX PROPRIETAIRES DES SITES OU LES EOLIENNES SERONT LOCALISÉES</p> <p>Les éoliennes industrielles que plusieurs de nos voisins comptent accueillir chez eux, vont leur donner droit à recevoir des redevances de \$25,000 par éolienne. Ce montant semble calculé d'après la puissance et équivaloir à \$4500/\$5000 par MW. Pourquoi cette manière de dédommager ou reconnaître l'occupation des terrains par les éoliennes est elle estimée juste ? Selon moi, le montant de redevances offert par TES est insuffisant compte tenu des inconvénients que leur présence vont causer dans toute la communauté. Ces redevances sont aussi nettement insuffisantes compte tenu des revenus que TES va tirer de l'électricité générée par les éoliennes et les subventions/crédits que TES obtiendra des agences gouvernementales (eg 40% du fédéral pour éolienne/réseau électrique; \$100 à \$120 par tonne CO2 eq). Si éolienne génère en moyenne 25% de sa capacité nominale, l'électricité généré sera de 13,140,000 KWH, soit à \$0,12/KWH = \$1,576,800/an. Les crédits de carbone versés annuellement atteindront plus de \$60,000 (si diminution des émissions CO2 est calculée d'après gaz naturel). TES verse \$50,000 par éolienne aux municipalités et aux propriétaires (soit 3%)</p>	<p>Pour chaque éolienne et réseau électrique, TES recevra au minimum 40% pour couvrir ses investissements pour chaque éolienne, le réseau situé sur chacun des sites ainsi que le réseau régional privé qu'elle va ériger. TES n'a pas dévoilé l'investissement requis par éolienne (érection et acheminement du courant). Si nous prenons les estimés suivants:</p> <p>Eolienne: \$1,000,000/MW capacité x 6 = \$6,000,000 Installation: \$ 500,000</p> <p>Réseau électrique local (1.5 km @ \$150,000 incluant poste) + portion réseau électrique régional (4 km/éolienne incluant poste @ \$ 100,000/km = \$400,000) Total = \$ 550,000</p> <p>Postes d'interconnexion (2 @ \$1,200,000; \$2,400,000 réparti sur 140 éoliennes = \$17,000</p> <p>Réseau électrique grande puissance (35 km x \$800,000/km= \$28,000,000/140= \$200,000</p> <p>Coût total par éolienne et portion du réseau: \$7,267,000</p> <p>Coût total par éolienne et portion réseau après subvention: \$4 360,000</p> <p>Coût si vie utile éolienne est de 20 ans = \$ 218,000/an</p> <p>Entretien annuel: \$ 50,000/éolienne</p> <p>Coût total annuel TES = \$268,000/eolienne Revenus annuel = \$ 1 636 000 Bénéfices = \$1,368,000 (2028) % bénéfices versés en redevances =</p>	
---------	--	---------------	---	---	--

			<p>Si les tarifs et les crédits augmentent de 50%, quelle portion des revenus additionnels seront partagés? Très peu. Les redevances devraient être mises à jour selon revenus de TES et atteindre au moins 8%.</p>	<p>3,7%. Bénéfices (2035 + 40%) = \$1 915,000 Croissance redevance (+1%/an) 2035 = \$60,000 (2035) % bénéfices versés en redevances = 3,1% (diminution de 0,5%).</p> <p>QUEL SERA LE MONTANT NET VERSE AUX PROPRIETAIRES EN 2028?</p> <p>Si assurance responsabilité pour éoliennes (-\$6000/an); redevances taxées à 20% (-\$5000), montant net = \$14,000</p>	
--	--	--	---	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>DOMMAGES AUX TISSUS CARDIAQUES OCCASIONNES PAR EXPOSITION AUX INFRASONS (SONS A BASSE FREQUENCE)</p> <p>Des observations et relevés réalisés par des scientifiques et des médecins indiquent que l'exposition à long terme aux infrasons occasionne des dommages aux tissus cardiaques. Ces dommages ont d'abord été observés parmi les travailleurs en aéronautique. Ils sont aussi observés parmi la population en général lorsque celle-ci est exposée à d'autres sources d'infrasons (eg équipement lourd transmettant vibrations via le sol...). Par précaution et aux fins de comparaisons dans le futur, un relevé de la prévalence des maladies cardiaques devrait être réalisé dans les MRC de Mékinac et Des CHenauX parmi la population habitant dans un rayon de 30 à 40 km des sites ou des éoliennes sont localisées. Les tissus et maladies à considérer sont décrits dans les documents annexés.</p> <p>Le registre de l'incidence des maladies cardiaques devrait être disponible au public soit via la MRC, les bureaux de la santé publique régionale, le ministère de l'Environnement.</p> <p>Un relevé des gens ayant des problèmes d'insomnie,... est aussi recommandé.</p> <p>Il est à noter que le contenu des ententes cadres consultées (eg Europe) entre les promoteurs et les propriétaires acceptant des éoliennes</p>	<p>Les infrasons n'étant pas perceptibles comme l'est un son, leur influence sur le corps et la santé tant des humains que des animaux est la plupart du temps négligé.</p> <p>Les problèmes cardiaques sont un impact extrême des infrasons sur la santé.</p> <p>Une prépondérance de troubles du sommeil a aussi été observée suite à érection d'éoliennes en Europe. La distance minimale sécuritaire de 1.5 km entre les résidences/ bâtiments de ferme abritant des animaux et éoliennes est contestée par les promoteurs... Cette distance minimale semble créer aux promoteurs des complications dans la localisation des éoliennes.</p> <p>Cette distance m'apparaît essentielle à respecter compte tenu des impacts observés. Si des recherches suffisantes avaient été réalisées, il est probable que les impacts observés en Allemagne et autres régions accueillant des éoliennes seraient observés chez une plus grande partie de la population. Les éoliennes de 100 mètres et plus sont un équipement industriel. Des mesures touchant la santé doivent être considérées pour gérer leur exploitation. Ceci peut inclure la limitation des vitesses de rotation pour diminuer l'intensité des vibrations, sons etc.</p> <p>Je n'ai trouvé aucune mesure de gestion présentée par les agences gouvernementales. Aucune pénalité prévue non plus pour dépassement des normes.</p>	<p>https://stopthese things.com/2019 /05/07/far-out-german-study-finds-pulsing-wind-farm-infrasound-20-kilometres-from-turbines/</p> <p>https://www.researchgate.net/publication/381187483_Twelfth_International_Congress_on_Sound_and_Vibration_THE_PERICARDIUM</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	---

			<p>sur leur terrain, dispensent les promoteurs de leurs responsabilités pour ce qui est des nuisances occasionnés par le bruit. Cette clause inclut elle aussi les infrasons ?</p>	<p>En Europe, nous observons que les normes sont modifiées et autorisent, par exemple, un niveau sonore ambiant de 40 dB plutôt que 30 dB, même si la population s'y oppose</p>	
--	--	--	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>ATTENUATION DES INFRASONS, DES SONS ET VIBRATIONS</p> <p>Le mouvement des pâles des éoliennes génère des sons qui sont transmis dans l'air et via le sol et sont perçus par les humains et les animaux. Des vibrations inaudibles aux êtres vivants sont aussi produites. Ces vibrations à basse fréquence (ou infrasons) sont transmises via le sol sur des distances atteignant 40 km. La sélection des éoliennes par TES est elle faite en considérant l'intensité des sons et infrasons générés ? i) à différentes vitesses de rotation des pâles ii) selon l'intensité des sons et infrasons à différentes fréquences (Hz) ? La présentation de l'intensité des sons, infrasons et vibrations mécaniques à différentes fréquences pour chaque modèle d'éoliennes est demandée.</p> <p>Quelles mesures TES va t elle implanter pour atténuer les sons et vibrations émises ? Par exemple, des amortisseurs sont ils prévus sous la base à béton pour l'isoler du sol et créer un obstacle à la transmission du son ? L'aménagement d'un lagon de 15 mètres de profondeur et 6 mètres de largeur intercepterait quelle fraction des infrasons ?</p> <p>De formes de pales ont elles été comparées ? (exemple des éoliennes ayant un rebord ondulé (inspiré ailes de rapaces) émettrait des sons moins intenses)</p> <p>L'acuité auditive des animaux est supérieure à celle des humains. Ils</p>	<p>En Ontario, dans le secteur de Chatham Kent, les vibrations transmises dans le sol par les éoliennes qui sont installées depuis 2000, ont contribué à dégager des particules des pierres composant le sous sol. Ces particules ont migré et sont venues contaminer l'eau potable tirer des puits. Des dizaines de résidences sont touchées par ce phénomène. Aucune mesure ne semble avoir été prise pour minimiser l'intensité des vibrations dans le sol soit en installant des éoliennes plus petites, soit en les installant sur une base qui serait conçue pour amortir les vibrations. Bien que le poids d'une éolienne et sa base en béton est très élevé, il semble possible d'isoler cet ensemble du sol et que les vibrations soient captées par des composantes agissant comme amortisseurs.</p> <p>Les infrasons sont de plus en plus reconnus pour se propager à des dizaines de kilomètres de la source émettrice. Aucune considération ne semble être accordée à leurs impacts sur la santé des animaux et des humains. Une distance de 15 km est requise pour que l'intensité s'atténue significativement.</p> <p>Distance minimale de 1500 m est requise. La perception des sons audibles varie selon les conditions météorologiques et l'heure de la journée. Un panel finlandais considère les études réalisées au Canada et Massachusetts biaisées et mal réalisées. (... demonstrate that near-threshold IS does not only produce</p>	<p>https://www.groundwatercanada.com/the-impact-of-wind-turbines-on-groundwater-in-ontario-community/ https://www.matterresource.org/wind-power-health-effects/infrasound-growing-liability-windpower/ http://www.epaw.org/victims.php?lang=en&article=ns85 https://stophesethings.com/2019/05/07/far-out-german-study-finds-pulsing-wind-farm-infrasound-20-kilometres-from-turbines/ https://www.researchgate.net/publication/381187483_Twelfth_International_Congress_on_Sound_and_Vibration_THE_PERICARDIUM</p>
-----------------------	--	----------------------	---	---	--

			<p>perçoivent des sons moins intenses et plus bas/ plus aigus. Comment la sensibilité les animaux est considérée par agences pour établir des distances adéquates ?</p>	<p>physiological effects, but that the neural response involves the activation of brain areas..)</p>	
--	--	--	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>RISQUES DE CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES PAR DES SEDIMENTS DELOGES DU ROC SOUS L'EFFET DES VIBRATIONS EMISES PAR LES EOLIENNES ET TRANSMISES VIA LE SOL</p> <p>En Ontario et en Ecosse, deux situations sont connues où l'eau souterraine a été contaminée en raison de l'action des vibrations sur le roc. Les vibrations ont délogé des particules/sédiments qui se sont dissoutes dans l'eau souterraine. L'eau est soit contaminée chimiquement, soit prend une couleur noirâtre, soit une odeur pestilentielle. Je souhaite qu'une étude de la géologie du sous sol soit réalisée dans un rayon de 20-25 km autour des sites accueillant des éoliennes. Cette étude déterminerait entre autre le risque que des contaminants se retrouvent dans l'eau souterraine. J'estime qu'un relevé de la qualité de l'eau et de la composition des sédiments puisés des puits des propriétés localisés dans ces secteurs est essentiel. Ce relevé régional de la qualité de l'eau et de la composition des sédiments servirait de référence dans l'éventualité où l'eau souterraine serait contaminée suite à l'installation des éoliennes.</p> <p>Des études hydrogéologiques sont requises pour déterminer dans quelles directions les eaux souterraines se déplacent.</p> <p>Un programme de surveillance devrait être établi pour échantillonner l'eau aux</p>	<p>En Ontario, dans le secteur de Chatham Kent, les vibrations transmises dans le sol par les éoliennes qui sont installées depuis 2000, ont contribué à dégager des particules des pierres composant le sous sol. Ces particules ont migré et sont venues contaminer l'eau potable tirée des puits. Des dizaines de résidences sont touchées par ce phénomène. Aucun échantillonnage n'a été réalisé avant le démarrage des éoliennes. L'échantillonnage ayant été réalisé par la suite a négligé la collecte des sédiments. Il revient maintenant à chacun des propriétaires de déboursier \$47,000/résidence pour se raccorder au réseau municipal. Personne n'est tenue responsable de cette situation. Les éoliennes étant considérées une source d'énergie propre, les agences tendent à négliger les impacts de ces installations industrielles sur le milieu. L'action des vibrations sur le roc est peu connue. Le mouvement des eaux souterraines est peu connue. En milieu agricole, l'eau est un intrant essentiel pour prendre soin des animaux et pour irriguer les plantes. Une contamination régionale de l'eau signifierait que des dizaines de millions devraient être investis en mesures correctives.</p> <p>TES serait elle tenue responsable de la contamination des eaux ? qui le serait ? MRC et agences environnementales peuvent elles s'engager à échantillonner l'eau et les sédiments et tenir la population informée avant le</p>	<p>https://www.groundwatercanada.com/the-impact-of-wind-turbines-on-groundwater-in-ontario-communit</p>
-----------------------	--	----------------------	--	---	--

			<p>trois ans. Les résultats seraient rendus public. Le Ministère des Ressources Naturelles pourrait se voir confier la responsabilité des relevés et la tenue des registres publics.</p>	<p>début du projet et durant son exploitation?</p>	
--	--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>Selon moi, l'estimé de la diminution des émissions de CO2 ou CO2 équivalent (800,000 tonnes métriques par année) néglige les fuites d'hydrogène et de méthane durant leur synthèse, les sessions d'entretien des équipements et le transfert de ces gaz entre différents réservoirs (soit sur le site des usines, soit aux stations services, soit aux réservoirs des véhicules.) Un article de Nature (voir plus bas) estime l'effet réchauffant de l'hydrogène sur le climat être équivalent à 100 fois celui du CO2. L'effet réchauffant du méthane dans l'atmosphère, qu'il provienne du sous sol ou qu'il soit synthétisé est le même. Durant l'électrolyse et la méthanisation, les fuites prévues d'une étape à l'autre de ces procédés vont se cumuler pour atteindre entre 3% et 5% de la quantité de gaz produit. Les crédits qui seront réclamés par le promoteur pour la diminution des émissions de CO2 équivalent semblent baser sur 800,000 tonnes métriques. Le promoteur peut il expliquer comment il est arrivé à ce tonnage ? Si les fuites n'ont pas été considérées, ce tonnage est exagéré. Les crédits seront exagérés, les bénéfices du projet sur le climat le sont aussi. En fait, ce projet pourrait se traduire par une génération de CO2 éq plus élevée que la diminution des émissions estimées en considérant le remplacement des combustibles fossiles. Comment les agences attribuant les crédits vont elles mesurer le quantité</p>	<p>Données à présenter par TES</p> <ul style="list-style-type: none"> - quels équipements seront utilisés; - schéma d'aménagement des équipements - procédure de captation des gaz (efficacité, cédule entretien) - procédure conditionnement/ acheminement des gaz produit - jours/heures en opération annuellement - fuites d'hydrogène et méthane selon différents taux (1%, 3%, 5%, 8% volume total perdu) <p>Calcul des CO2 éq correspondant aux fuites (tonnes fuites, tonnes produites). Aucune agence n'explique comment quantités H2 et CH4 perdus seront mesurées. Connaît pas comment agences vont valider estimés de TES sur quantités H2 fabriqués. Absence contrôle, propice à exagérations des quantités et montants de crédits réclamés.</p> <p>Estimé du bilan pour fuites 5% hydrogène et 5% méthane = 419,000 tonnes CO2 eq (soit 50% de l'estimé de la diminution selon TES).</p> <p>$70,000 \text{ t H}_2 \times 0,05 = 3500 \text{ t H}_2 \times 100 \text{ CO}_2 \text{ éq/H}_2 = 350,000 \text{ tonnes CO}_2 \text{ éq}$</p> <p>$48,000 \text{ t méthane} \times 0.05 = 2400 \text{ t CH}_4 \times 29 \text{ CO}_2 \text{ éq/CH}_4 = 69\ 600 \text{ tonnes CO}_2 \text{ éq}$</p> <p>NOx émis par moteurs des camions: 10 gr/KWH Quel est impact global des NOX sur réchauffement climatique si 22,000 t /andestinées au transport?</p>	<p>Risk of the hydrogen economy for atmospheric methane. Matteo B. Bertagni 1, StephenW. Pacala2, Fabien Paulot 3 & Amilcare Porporato, Nature Communications, Décembre 2022 https://doi.org/10.1038/s41467-022-35419-7 if 1kg of methane leaks, 29.8kg of CO2e (1kg CH4 * 29.8 = 29.8kg CO2e). 2 IPCC (2021). IPCC Sixth Assessment Report: Climate Change 2021. nitrous oxide warms the atmosphere some 300 times more than CO2 https://www1.eere.energy.gov/hydrogenandfuels/tech_</p>
-----------------------	--	----------------------	--	---	---

			d'H ₂ , méthane,... s'échappant des installations ?		
--	--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>DOMMAGES AUX TISSUS CARDIAQUES OCCASIONNES PAR EXPOSITION AUX INFRASONS (SONS A BASSE FREQUENCE)</p> <p>Des observations et relevés réalisés par des scientifiques et des médecins indiquent que l'exposition à long terme aux infrasons occasionne des dommages aux tissus cardiaques. Ces dommages ont d'abord été observés parmi les travailleurs en aéronautique. Ils sont aussi observés parmi la population en général lorsque celle-ci est exposée à d'autres sources d'infrasons (eg équipement lourd transmettant vibrations via le sol...). Par précaution et aux fins de comparaisons dans le futur, un relevé de la prévalence des maladies cardiaques devrait être réalisé dans les MRC de Mékinac et Des CHenauX parmi la population habitant dans un rayon de 30 à 40 km des sites ou des éoliennes sont localisées. Les tissus et maladies à considérer sont décrits dans les documents annexés.</p> <p>Le registre de l'incidence des maladies cardiaques devrait être disponible au public soit via la MRC, les bureaux de la santé publique régionale, le ministère de l'Environnement.</p> <p>Un relevé des gens ayant des problèmes d'insomnie,... est aussi recommandé.</p> <p>Il est à noter que le contenu des ententes cadres consultées (eg Europe) entre les promoteurs et les propriétaires acceptant des éoliennes</p>	<p>Les infrasons n'étant pas perceptibles comme l'est un son, leur influence sur le corps et la santé tant des humains que des animaux est la plupart du temps négligé.</p> <p>Les problèmes cardiaques sont un impact extrême des infrasons sur la santé.</p> <p>Une prépondérance de troubles du sommeil a aussi été observée suite à érection d'éoliennes en Europe. La distance minimale sécuritaire de 1.5 km entre les résidences/ bâtiments de ferme abritant des animaux et éoliennes est contestée par les promoteurs... Cette distance minimale semble créer aux promoteurs des complications dans la localisation des éoliennes.</p> <p>Cette distance m'apparaît essentielle à respecter compte tenu des impacts observés. Si des recherches suffisantes avaient été réalisées, il est probable que les impacts observés en Allemagne et autres régions accueillant des éoliennes seraient observés chez une plus grande partie de la population. Les éoliennes de 100 mètres et plus sont un équipement industriel. Des mesures touchant la santé doivent être considérées pour gérer leur exploitation. Ceci peut inclure la limitation des vitesses de rotation pour diminuer l'intensité des vibrations, sons etc.</p> <p>Je n'ai trouvé aucune mesure de gestion présentée par les agences gouvernementales. Aucune pénalité prévue non plus pour dépassement des normes.</p>	<p>https://stopthese things.com/2019 /05/07/far-out-german-study-finds-pulsing-wind-farm-infrasound-20-kilometres-from-turbines/</p> <p>https://www.researchgate.net/publication/381187483_Twelfth_International_Congress_on_Sound_and_Vibration_THE_PERICARDIUM</p>
-----------------------	--	----------------------	---	--	---

			<p>sur leur terrain, dispensent les promoteurs de leurs responsabilités pour ce qui est des nuisances occasionnés par le bruit. Cette clause inclut elle aussi les infrasons ?</p>	<p>En Europe, nous observons que les normes sont modifiées et autorisent, par exemple, un niveau sonore ambiant de 40 dB plutôt que 30 dB, même si la population s'y oppose</p>	
--	--	--	--	---	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>TES compter ériger des dizaines d'éoliennes dans quelques villages sélectionnés. Chaque éolienne sera dotée de balises lumineuses pour signaler sa position. Si plusieurs éoliennes sont localisées dans un secteur restreint (eg 2 000 mètres), de 10 à 30 balises pourront être aperçues au même moment. Si les balises clignotent (tour à tour éteintes puis allumées) et que le clignotement des balises de chacune des éoliennes n'est pas synchronisé avec le clignotement des balises des autres éoliennes, il en résultera une pollution visuelle significative. Pollution telle que même les pilotes d'avion auront du mal à reconnaître la zone occupée par les éoliennes. Les éoliennes seront elles équipées de balises dont le fonctionnement sera synchronisé? Seront elles équipées d'un système radar qui n'allumera les balises que lorsque des avions ou autres appareils volants seront décelés à proximité ?</p>	<p>La pollution visuelle créée par des balises qui clignotent sans être synchronisées peut être harassante pour les gens qui y sont exposés pendant des heures. Les promoteurs tendent à négliger que les éoliennes ont une hauteur équivalente à celles de gratte ciels. D'autre part, la pollution visuelle est encore accentuée lorsque les balises activées par périodes nuageuses ou brumeuses sont activées. Ces balises émettent une lumière blanche intense semblable à celle d'un flash</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>TES compter ériger des dizaines d'éoliennes dans quelques villages sélectionnés. Des cas relevés en Europe indiquent que les éoliennes de plus de 100 mètres tendent à accroître le nombre d'incidents ou la foudre frappe un secteur. Dans certains secteurs en France, la dissipation de l'électricité que la foudre injecte dans le sol via les éoliennes qu'elle frappe ne se fait pas uniformément dans le sous sol. Résultat: l'atténuation de l'électricité se fait sur des distances pouvant atteindre 2 à 2.5 km. Des propriétaires ont vu tous les équipements électriques de leurs maisons et bâtiments endommagés par la foudre. Je souhaite que la capacité du sous sol à atténuer l'électricité captée par les éoliennes frappées par la foudre soit évaluée pour chaque site. Le risque présenté pour les résidences devrait être présenté. Le coût des mesures requises pour isoler le circuit électrique des maisons et prévenir l'accès du courant présent dans le sous sol au circuit des édifices devrait être présenté pour différents degrés de protection. La présence de certaines formations géologiques tend à diminuer la capacité d'atténuation du sous sol. Le phénomène des courants parasites occasionnant des mammites parmi les vaches laitières est bien connu. Ce phénomène est associé à une mise à la terre (ground) inadéquate. La mise à la terre d'une éolienne est</p>	<p>La question de la dissipation de l'énergie électrique de la foudre lorsqu'elle frappe les éoliennes ne semble pas être considérée par Environnement Québec ou Ressources Naturelles ou les agences fédérales. Les risques de dommages aux équipements électriques raccordés aux réseaux des maisons et des bâtiments situés non loin des éoliennes sont bien réels. Ces risques varient d'un site à l'autre selon la nature du sol (conductivité, atténuation,) Si tous les équipements électriques d'une maison sont endommagés qui sera tenu responsable ? comment pourrons nous faire la différence entre des dommages occasionnés par des variations de tension du réseau d'Hydro Québec et ceux occasionnés par la foudre ayant frappé une éolienne ? Une assurance devrait elle être contractée par les propriétaires ayant des habitations situées près des éoliennes ? Des études sont elles réalisées pour localiser les éoliennes uniquement à des sites ou la foudre est moins fréquente et ou le sous sol a un pouvoir d'atténuation de l'énergie électrique suffisant ?</p>	
-----------------------	--	----------------------	--	--	--

			bien différente et nécessite un pouvoir de dissipation bien plus élevé.		
--	--	--	---	--	--

<p>Citoyen</p>		<p>Sainte-Thècle</p>	<p>TES compter ériger des dizaines d'éoliennes dans quelques villages sélectionnés. Chaque éolienne sera dotée de balises lumineuses pour signaler sa position. Si plusieurs éoliennes sont localisées dans un secteur restreint (eg 2 000 mètres), de 10 à 30 balises pourront être aperçues au même moment. Si les balises clignotent (tour à tour éteintes puis allumées) et que le clignotement des balises de chacune des éoliennes n'est pas synchronisé avec le clignotement des balises des autres éoliennes, il en résultera une pollution visuelle significative. Pollution telle que même les pilotes d'avion auront du mal à reconnaître la zone occupée par les éoliennes. Les éoliennes seront elles équipées de balises dont le fonctionnement sera synchronisé? Seront elles équipées d'un système radar qui n'allumera les balises que lorsque des avions ou autres appareils volants seront décelés à proximité ?</p>	<p>La pollution visuelle créée par des balises qui clignotent sans être synchronisées peut être harassante pour les gens qui y sont exposés pendant des heures. Les promoteurs tendent à négliger que les éoliennes ont une hauteur équivalente à celles de gratte ciels. D'autre part, la pollution visuelle est encore accentuée lorsque les balises activées par périodes nuageuses ou brumeuses sont activées. Ces balises émettent une lumière blanche intense semblable à celle d'un flash</p>	
-----------------------	--	----------------------	---	--	--

Organisation	MRC de Mékinac	Saint-Tite	<p>Les effets psychosociaux. Le dérangement que causent les éoliennes est un fait connu, mais peu documenté dans le contexte québécois. Il en va de même pour les impacts sur le tissu social causé par les projets éoliens. Il nous faudrait une étude psychosociale (à valider) pour déterminer l'effet de l'implantation des éoliennes dans les MRC de Mékinac et Des Chenaux. La potentielle baisse de la valeur des habitations. Dans l'étude sur les impacts économiques, l'entreprise devrait se pencher sur l'effet à prévoir de l'implantation des éoliennes sur le marché immobilier de la région et sur la valeur des habitations et commerces à proximité. Les études sur l'impact des éoliennes sur la valeur des habitations sont peu nombreuses et ne semblent pas concluantes. Il serait opportun de faire une étude exhaustive dans le contexte québécois.</p>	<p>La nature privée du projet et sa pérennité. Il serait pertinent que le ministère exige de l'entreprise qu'elle analyse les impacts causés par la nature privée de son projet qui est en porte-à-faux non seulement par rapport au développement éolien québécois, mais aussi par rapport à l'intention, récemment exprimée, d'Hydro-Québec, de devenir le maître d'œuvre des grands projets éoliens. Les impacts en question touchent à l'acceptabilité sociale du projet qui est naturellement influencée par la nature publique ou privée d'un projet, comme le rappelle l'INSPQ, mais aussi aux impacts possibles et probables de l'abandon du projet, à terme. L'étude devrait faire état des mesures de mitigation ou des changements à envisager au projet actuel pour limiter ces impacts. Les couts des changements – notamment pour une reprise possible par Hydro-Québec du projet éolien – devraient être détaillés. Le gisement éolien en Mauricie. Il serait opportun, dans le contexte où le potentiel éolien en Mauricie n'est pas très grand, d'étudier les fondements du projet à cet égard. Est-ce que le nombre d'éoliennes sera beaucoup plus élevé parce que le gisement de vent est faible?? Une analyse du rendement du parc éolien devrait être effectuée et comparée aux parcs éoliens actuels partout au Québec. Une étude des alternatives possibles au parc éolien mauricien devrait aussi être produite afin de statuer sur les avantages et les</p>	S.O.
---------------------	----------------	------------	---	--	------

				inconvenients du projet tel que présenté.	
--	--	--	--	---	--

<p>Organisation</p>	<p>TOURISME SAINTE- THÈCLE</p>	<p>Sainte- Thècle</p>	<p>Attrait Naturels : La région de Mékinac a misé sur ses attraits naturels pour développer une industrie touristique florissante. Ces paysages pittoresques, de plus en plus rares à proximité de grandes villes comme Montréal, sont un atout majeur pour attirer des visiteurs. Un parc éolien de grande envergure pourrait altérer ces paysages, rendant la région moins attrayante pour les touristes. Nous demandons une étude d'impact visuel et paysager pour analyser et proposer des mesures d'atténuation.</p> <p>Construction des Infrastructures La construction d'infrastructures éoliennes implique des travaux de grande envergure qui peuvent durer plusieurs années. Ces travaux peuvent causer des nuisances sonores, des perturbations du trafic et des impacts visuels négatifs, affectant ainsi l'expérience touristique. Nous demandons une étude de nuisances sonores pour mesurer les niveaux de bruit générés et proposer des mesures pour réduire ces nuisances, ainsi qu'une étude de perturbation du trafic pour analyser l'impact sur le trafic local et proposer des solutions pour minimiser les perturbations.</p> <p>Coordination des Travaux : La coordination de ces travaux avec les municipalités locales est cruciale pour minimiser les disruptions. Toutefois, il est déjà extrêmement difficile d'obtenir des informations de TES Canada, ce qui complique la planification et la gestion locale. Cette communication déficiente</p>	<p>Impact Touristique: Un parc éolien de cette envergure pourrait gravement compromettre l'attrait principal de la région, nuisant ainsi au tourisme et à l'économie locale qui en dépend. La perte de visiteurs pourrait entraîner une baisse des revenus pour les entreprises locales et une diminution des emplois dans le secteur touristique. Nous demandons une étude d'impact touristique pour évaluer comment la présence du parc éolien affectera l'industrie touristique locale.</p> <p>Leviers Municipaux: Quels seront les leviers municipaux pour influencer l'exécution des travaux en lien avec les besoins et activités des communautés locales, ex. Festival Western de St-Tite ? Les municipalités doivent avoir une voix dans la planification et la gestion des travaux pour s'assurer que les événements locaux et les activités touristiques ne soient pas indûment perturbés.</p> <p>Communication et Transparence: Il est essentiel d'améliorer la communication et la transparence de TES Canada envers les municipalités et les résidents. Une meilleure collaboration pourrait atténuer les impacts négatifs et garantir que les préoccupations locales sont prises en compte.</p>	<p>https://www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/06/05/tes-canada-et-le-ras-le-bol-des-elus-de-mekinac-ayoye-4WQQHNYZ7FEXBHUDPSRRZEH6CE/ https://www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/04/26/tes-canada-on-a-besoin-detre-accompagne-VLE32VTMJNB6JKWLPV32QMZM6E/</p>
----------------------------	--	---------------------------	--	---	--

			risque d'exacerber les impacts négatifs sur le tourisme.		
--	--	--	--	--	--

<p>Organisation</p>	<p>Terres publiques - Conseils</p>		<p>Les ententes financières proposées par une entreprise aux municipalités ou à des individus représentent généralement ce que l'entreprise considère être le dédommagement pour les effets causés par son projet. Pour que l'adéquation de ces ententes puisse être évaluée, l'entreprise devrait ajouter à l'étude d'impact un budget ventilé des indemnités en lien avec ces impacts résiduels qu'elle n'aura pas réussi à atténuer. Lorsque les promoteurs proposent des ententes trop tôt, avant même l'étude d'impact, il est normal que la communauté se sente achetée, créant d'emblée un climat d'opposition. Les études d'impacts incluent des inventaires significatifs pour caractériser le milieu humain, biologique et physique où s'insère un projet. Toutefois, on y omet souvent la caractérisation de l'acceptabilité sociale spécifique à ce projet. L'étude d'impact devrait présenter une caractérisation de cette acceptabilité sociale, notamment par municipalité et selon la relation des citoyens et des communautés avec le projet. Des indicateurs statistiques pourraient aider les décideurs à comprendre les postures citoyennes face au projet. L'acceptabilité sociale est une donnée scientifique comme les autres données d'une étude d'impact.</p>	<p>Ce projet est particulièrement complexe et le milieu a besoin de mieux comprendre sa plus-value. Il apparaît donc fondamental que le promoteur compare sa proposition à des solutions de rechange, une section souvent mal abordée dans les études d'impact par les entreprises. Ma préoccupation est que l'étude d'impact soit jugée recevable, comme ce fut parfois le cas, sans une analyse adéquate des solutions de rechange, comme ce fut parfois le cas, malgré la section 2.1.4 de la directive du ministère. Je suis aussi préoccupée par la recevabilité de l'étude d'impact en ce qui a trait aux effets négatifs sur l'économie locale, notamment l'effet de décroissance sur les PME de la région qui peineront à préserver leurs mains d'oeuvre et avoir accès à leurs fournisseurs. Il est important d'étudier l'effet et que l'entreprise trouve des solutions pour le milieu. Tout comme à une autre époque où nous tentions de réduire le chômage local, là il s'agit de ne pas réduire les revenus des autres entreprises dans un contexte de pénurie de main d'oeuvre. Finalement, je suis préoccupée par notre approche en matière d'évaluation des effets cumulatifs projet par projet, plutôt que par territoire ou région. Malgré la section 2.6.5 de la Directive, il est important que la notion de seuil soit abordée dans l'analyse de la perte des autres usages, notamment agricole et forestière.</p>	<p>Les ententes: gordonfoundation.ca/wp-content/uploads/2017/02/toolkit-french.pdf L'étude d'impact social: inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2675_evaluation_impacts_sociaux_environnement.pdf Les solutions de rechange: canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services-politiques</p>
----------------------------	------------------------------------	--	--	---	---

Organisation	Hydrogen Science Coalition	Montréal	<p>Selon l'Avis, «la capacité totale de production d'hydrogène de l'électrolyseur est de 70000t/a. De cette production, le projet de TES Canada prévoit diriger 30 000 t/a d'H2 vers le transport lourd et utiliser les 40000t/a d'H2 restant pour produire 80 000 t/a de GNR3G pour injection dans le réseau d'Énergir.» ENJEUX: 1)TES n'a fait aucune démonstration qui garantit que sa production d'H2 et ses dérivés (=GNR3G) sera consommée par les transports lourds (besoin 200 camions) (ex., contrats d'achat, annonces publiques d'engagement par des industries et compagnies de camionnage). 2) Dans ses communications publiques, TES clamait que le GNR3G serait consommé par des industries, mais dans l'avis il est seulement indiqué qu'il serait utilisé pour injection dans le réseau d'Énergir. Le projet ne serait donc plus conforme avec les «critères applicables aux projets d'hydrogène» du MEIE [1], dont une « démonstration » que la « production d'H2 ou son dérivé», est consommée dans des secteurs prioritaires, dont le transport lourd et l'industrie. L'injection d'H2 dans le réseau gazier ne constitue pas un secteur prioritaire [1]. En injectant le GNR3G dans le réseau d'Énergir, il est utilisé par tous les consommateurs de gaz naturel dont le chauffage de bâtiment qui est une «priorité basse» de l'utilisation de l'hydrogène et ses dérivés pour la décarbonation [2]. L'étude du HSC montre que la production d'H2 et GNR3G de TES</p>	<p>1) Sans engagement formel avec les utilisateurs finaux (transport lourd et industries), TES Canada ne peut démontrer et assurer que son projet réduira les émissions de 800 000 t CO2 dans les secteurs prioritaires pour l'utilisation de l'hydrogène vert du MEIE [1,2]. TES doit présenter des engagements formels avec les utilisateurs finaux et non seulement Énergir. 2) TES Canada doit présenter des analyses comparatives de leur projet par rapport aux pertes énergétiques globales (de la production jusqu'à la consommation) et la décarbonation avec des alternatives afin de comprendre le coût de renonciation à d'autres projet plus efficace pour la décarbonation. Ex., Puisque le GNR3R sera injecté dans le réseau gazier et qu'aucune démonstration de garanti d'achat de GNR3G par des industries n'ont été signés, quelle serait l'impact sur les GES si la production d'électricité, à partir des 1000 MW d'autoproduction éolienne et solaire et le bloc de 150 MW, étaient utiliser pour remplacer l'utilisation de gaz naturel fossile dans les bâtiments à partir de thermopompes à hautes efficacité plutôt qu'à partir de 80 000 t/a de GNR3R (e-gaz). Pour d'autre scénarios à évaluer, voir [3,4]. TES Canada n'a pas fait la démonstration qu'il s'agit de l'utilisation la plus efficace des ressources (éolien, bloc, territoire) pour les réductions de GES les plus optimales possibles à partir de ses ressources.</p>	<p>1) MEIE: https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/conformite/autorisation-projet-electrique/criteres-hydrogene2) MEIE: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_strategie_hydrogene-vert-bioenergies_version-ecran_MEIE.pdf 3) HSC: https://h2sciencecoalition.com/wp-content/uploads/2024/04/HSC_WorkingPaper2024_TES-eGas-FR.pdf PPT: https://iet.polymtl.ca/wp-content/uploads/IET_20240513_EoliensSolairesCollectivites-1-JWhitmorev2.pdf</p>
---------------------	----------------------------	----------	--	---	---

			Canada est couteux et inefficace pour la décarbonation [3].		
--	--	--	---	--	--

Organisation	Comité Citoyen Éolienne St-Luc-de-Vincennes	Saint-Luc-de-Vincennes	<p>1. Sur quelles données comparables se base TES-H2 inc. pour fonder son cadre normatif, puisqu'il n'existe pas de projets d'envergure équivalente à celui proposé ici ? Distances séparatrices, sécurité, santé, environnement ect.2. Nous souhaitons avoir access aux plans et devis du volet électricité, connaitre le tracé, les différents voltages, nombre de sous-stations, ratio aérien/sous-terrain, le déboisement prévu à cet effet, ect.3. Nous demandons l'avis d'experts indépendants sur les conséquences associé aux vibrations en terre argileuse sensible à potentiel de liquéfaction, zone à risque de glissement de terrain, et en hiver, un sol gelé. 4. TES prévoit-il implanté ou accepterait-il de contribuer à un système de redevance monétaire pour ceux concernés par le transport de l'électricité et les municipalités ?5. TES sera-t-il couvert par une assurance responsabilité ?6. Comment seront dédommagés les gens concernés en cas de contamination de puits privés, troubles de santé ; physique et mental lié à ses infrastructures, la perte de production agricole et autres variés ?&</p>	<p>7. Nous voulons des délais de préavis et un remboursement de tout frais lié à l'information, la signalisation et la redirection du trafic automobile, ainsi que les pertes économiques associé en cas d'événement perturber par l'installation, l'entretien et la démolition de toute infrastructure appartenant à TES.8. TES doit fournir l'assurance juridique en cas de recours visant les municipalités, et ce, sur tout aspect dont TES est directement ou indirectement concerné.9. Nous voulons avoir un accès sans réserve et publique à un système de monitoring, journaux d'intervention, bilan de performance et état général. 10. Un programme de partage des bénéfices et d'actionnariat/partenariat.</p>	<p>TES devrait déjà avoir réponse a nos questions et faire preuve de la plus pure transparence, un bon citoyen corporatif collabore.</p>
---------------------	---	------------------------	--	---	--

Organisation	Municipalité Hérouxville	Hérouxville	<p>L'étude d'impact étant une étude préalable à la réalisation de projets qui, par leur nature et importance ou leurs incidences sur l'environnement, le milieu physique et sociale, peuvent porter atteinte à ceux-ci. la Municipalité de Hérouxville , par le biais de son conseil d'élus, souhaiterait que soit approfondis et mis de l'avant les incidences et impacts réels du projet dans son ensemble, en matière:- De risques sur les nappes phréatiques et MHH, et potentiellement sur la disponibilité de la ressource;- transports, en toutes phases du projet (Dommages aux routes, nécessité d'aménagement, modifications, etc, risques liés au transport des matériaux ou des produits de l'usine)- Transports d'énergie, principalement en lien avec les aménagements projetés pour les éoliennes, site de transformation d'énergie, les câbles enfouis, et les risques afférents.</p>	<p>Le conseil des Élus de la Municipalité de Hérouxville est préoccupé par les effets probants des aménagements intrinsèque au projet sur la qualité de vie et les risques inhérents pour la population de la Municipalité. - L'eau potable étant une pierre angulaire des obligations municipales, il est plus qu'inquiétant de voir le peu de données permettant de juger les effets sur les nappes phréatiques et MHH d'un projet comme celui de TES Canada. - au niveau du transport, les inquiétudes du conseil s'articulent principalement sur les besoins en fonction des milieux récepteurs,- Le transport d'énergie par le biais de câble souterrain, l'aménagement de poste de transformation ou même de ligne aérienne n'a que peut été abordé par l'entreprise dans le descriptif de son projet. les tracés, les voltages, ainsi que les modalités d'installation, d'entretien , de maintien et de retrait sont des éléments ayant un fort impact sur le milieu. Situé en emprise de route, le conseil s'inquiète de l'impact de ces aménagements sur les installations publiques, sur la qualité de son réseau sous terrain, des risques implicites (Câbles enterrés, non bétonné).</p>	aucun
---------------------	-----------------------------	-------------	---	--	-------

Organisation	Municipalité Hérrouville	Hérrouville	<p>Pour l'organisation municipale les impacts économiques associés à la construction et à l'exploitation des installations, de même que les retombées anticipées en ce qui concerne les possibilités d'emploi ou de contrats pour les communautés locales que ce soient pendant la phase de construction et mais surtout durant la phase d'Exploitation, qui ne nécessite que quelques employés spécialisés. Les impacts sur les bâtiments, la modification des accès aux bâtiments, les immeubles, sur les exploitations agricoles (agrandissement, implantation) et le déplacement ou l'expropriation de bâtiments mais surtout la perte de valeur foncière et immobilière devraient faire l'objet d'une analyse profonde et poussée.</p>	<p>La municipalité de Hérrouville s'inquiète particulièrement de l'impact de ce projet sur sa communauté et sur la pression sur les valeurs foncières que viendra créer un projet de cette amplitude. Une effet ballonne de valeur temporaire, suivi d'une perte de valeur, perte d'attractivité, la diminution du pouvoir de vente des propriétés, une détérioration du milieu bâti, sont d'autant d'éléments que redoutent l'organisation.</p>	
Organisation	Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain	Saint-Prosper-de-Champlain	<p>D'une part sur notre territoire, nous avons un énorme cheptel de chevreuils, nous craignons leur déplacement. D'autre part, nous nous questionnons sur les conditions de démantèlement et le fonds prévu à cette fin. Si l'entreprise devait arrêter ces activités après 3 ans, le fonds ne serait pas suffisant, qu'arrive-t-il de toutes ces installations. Il faut que des règles strictes soient prévues.</p>	<p>Nous sommes préoccupés par les nappes phréatiques qui pourraient être touchées par l'implantation d'éoliennes. De plus, nous voudrions que la santé soit la préoccupation numéro un.</p>	

Organisation	Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)	Shawinigan	<p>En tant qu'organisme de bassin versant, Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est préoccupé par tout ce qui peut impacter la quantité et la qualité de l'eau (de surface et souterraine) ainsi que la qualité les écosystèmes aquatiques et riverains.</p>	<p>Préoccupations particulières, toutes phases confondues :- la protection et la qualité des eaux souterraines,- la protection et la qualité de l'eau de surface,- la quantité d'eau (nécessité d'une étude hydrologique et hydraulique),- l'impact potentiel sur l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Trois-Rivières, - l'érosion des berges, - les impacts sur la connectivité écologique,- la conservation de la biodiversité,- la protection de l'habitat du poisson (aménagement de la prise d'eau),- la présence dans la zone d'étude d'une espèce faunique à statut « susceptible d'être désigné » (CDPNQ, 2024),- la présence dans la zone d'étude de 2 espèces floristiques à statut provincial (CDPNQ, 2024),- la propagation de plantes exotiques envahissantes durant la phase de construction.</p>	
---------------------	-------------------------------------	------------	---	--	--

Organisation	Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska	Saint-Léonard-d'Aston	<p>Le procédé de Sabattier utilisé pour produire le gaz synthétique dans le cadre de ce projet est celui-ci: L'usine générera 180 000 tonnes d'eau (180 000 000 litres) qui doivent être séparés du méthane. Quels sont les risques de contamination de l'eau par du méthane non purifié ? Où se retrouveront les rejets d'eau issus de ce procédé ? Sera-t-elle utilisée pour l'électrolyse pour produire de l'hydrogène ? (Avis de projet: sera condensée à l'aide d'un système de refroidissement puis recyclée afin de minimiser la consommation nette d'eau de l'usine) Sera-t-elle retournée au Saint-Maurice ? Y a-t-il des risques de contamination de la rivière ? Sera-t-elle vendue sous forme de vapeur ? (Avis de projet: « le projet vise à récupérer une portion des rejets thermiques »). Selon un article, une des sources de revenus de TES serait la « revente de la vapeur haute pression générée par la transformation de l'hydrogène et en gaz naturel ». Est-ce que le méthane qui se trouverait éventuellement dans l'eau se retrouvera dans l'atmosphère ? Si oui, est-ce que ces émissions sont comptabilisées dans le bilan de GES de l'entreprise ?</p>	<p>Quels sont les impacts sur la santé des infrasons et des bruits de basse fréquence des éoliennes de 5-7 MW utilisées par TES Canada? Quelle est la superficie de territoire affectée par la construction de lignes électriques ? De postes de transformation? L'impact de l'installation d'éoliennes industrielles, avec du pieutage et de profondes fondations sur les nappes phréatiques, selon le récent rapport de l'INSPQ, il manque d'étude à ce sujet. L'impact sur la biodiversité et la santé des sols (agricoles et forestiers) de ces fondations qui ne seront pas retirées du sol en fin de vie. L'impact sur les oiseaux et les chauves souris. Les impacts sur la santé des animaux et humains qui vivraient à proximité de ces tours gigantesques.</p>	<p>Le prix du vent : des éoliennes, des bêtes et des hommes par Sioux Berger https://www.energieverite.com/https://pourunchoixclair.ca/articles-scientifiques/https://pourunchoixclair.ca/2023/12/21/mariana-alves-pereira/</p>
---------------------	--	-----------------------	---	--	--

<p>Organisation</p>	<p>ACFA - Au Coeur des Familles Agricoles</p>	<p>Saint-Hyacinthe</p>	<p>L'isolement est un facteur de risque important pour les producteurs. Les conflits entre producteurs et avec le reste de la population, en lien avec les éoliennes (é.), risquent fortement d'augmenter cet isolement en détériorant parfois les seuls liens existants. Ce facteur peut être amplifié par le point suivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs porteront une partie importante la responsabilité d'un projet qui crée de la division sociale et la dégradation du territoire (paysages, confort de vie, prix foncier...) . Leur décision individuelle aura un impact collectif. - L'implantation des é. et le climat social qui en découle ont également des impacts psychosociaux. Nous observons déjà une augmentation du stress et de la détresse en lien avec le projet. - Clivage possible entre types de producteurs qui ne sont pas concernés ni impactés de la même manière (Grandes cultures, production laitière.) Ce clivage risque d'affecter leur filet de sécurité mis en place de manière instinctive. - Certains producteurs pourraient ressentir un sentiment d'impuissance et d'injustice en devant assumer les conséquences d'un choix fait par un voisin (par ex. par l'implantation d'une é. sur un terrain voisin proche de ses propres bâtiments, impact légal pour des constructions futures, impact visuel, sonore...) - Des impacts familiaux sont à prévoir. Nous redoutons un isolement familial et 	<p>Dans la MRC Mékinac, le taux d'analphabétisation est de plus de 60%. Ce qui augmente la vulnérabilité des gens (P. et collectif) quant à la compréhension de telles ententes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les P. n'ont pas forcément les ressources pour comprendre toutes les subtilités d'un contrat négocié individuellement (isolement). Nous pouvons donc observer une vulnérabilité face à TES Canada. - Nous relevons la vulnérabilité financière des P. qui sont enclins d'accepter, pour leur propre survie, considérant leur précarité. - Nous observons que les personnes qui sont contre font entendre leur voix. Ils occupent l'espace d'expression, alors que ceux qui sont pour, le font en silence par sécurité. - Nous observons de l'intimidation, des menaces et attaques personnelles qui sont faites à des P. en faveur du projet, qui ont exposé leur choix de signer un contrat. Ces pressions peuvent avoir lieu sur la base de supposition tel un P. qui a subi des pressions d'autrui car ses terres étaient ciblées sur la carte publiée par TES Canada. P. qui pourtant est en défaveur. - A la vue des facteurs de risques, nous constatons une absence de procédure pour référer les P. en détresse. Il serait intéressant d'informer les P. des ressources disponibles notamment par le biais du promoteur, puisque celui-ci est directement en contact avec les agriculteurs, qu'ils soient pour ou contre. La communication des coord. des ressources spécialisés permettrait 	<p>Ci dessus nous détaillons les enjeux et préoccupations qui concernent plus spécifiquement les producteurs agricoles et leur santé mentale.</p> <p>Voici les ressources spécialisées de la région mentionnées précédemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACFA - Au coeur des familles Agricoles (https://acfarese.aux.qc.ca/) - Avec une Travailleuse de Rang dédiée à la Mauricie - ARPAM - Approche et références pour les producteurs agricoles et leur milieu, service du CIUSSS (https://ciusssm.cq.ca/telechargement/3060/arpa) - 811
----------------------------	---	------------------------	--	---	---

			<p>de l'intimidation auprès des enfants des producteurs (P.) en accord avec le projet, bref une division sociale.</p>	<p>de limiter les conséquences sur la santé mentale des P.</p>	
--	--	--	---	--	--

